



Stratégie Genre de l'Environnement et
du Développement Durable

SGEDD

Stratégie Genre de l'Environnement et du
Développement durable
SGEDD

« Une stratégie d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes pour un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts »

Remerciements

Cette présente Stratégie genre du secteur de l'environnement et du développement durable est le résultat d'un travail qui a impliqué les différents services du ministère de l'Environnement du développement et du développement durable. Les cellules genres des autres ministères sectoriels de même que des acteurs engagés sur la question de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que les questions de l'environnement ont également participé à la formulation de la SGEDD.

Le processus d'élaboration de ce document a été soutenu financièrement par l'Unité Environnement du Programme des Nations Unies pour le Développement. Elle a su jouer le rôle de catalyseur auprès des autres partenaires techniques et financiers afin de s'assurer de leurs engagements dans l'atteinte des objectifs déclinés dans le document.

Pour tout ce qui ont eu à participer à la formulation de cette SGEDD, nous tenons à exprimer toute notre gratitude et nous espérons que les activités qui seront planifiées et mises en œuvre permettront la réalisation d'un modèle de développement écologiquement durable et la création d'emplois verts bénéficieront de façon équitable aux hommes et aux femmes.

Acronymes

AFAO	Association des Femmes en Afrique de l'Ouest
ASERGMV	Agence Sénégalaise de la Grande Muraille Verte
AJS	Association des Juristes du Sénégal
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANSD	Agence Nationale de Statistique et de Démographie
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans frontières
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSW	Commission de la Condition de la femme
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DAMPC	Direction des Aires Marines Protégées Communautaires
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEEG	Direction de l'Equité et de l'Egalité pour le Genre
DEFCCS	Direction des Eaux Forêts de la Chasse et de la Conservation des Sols
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPVE	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
FAO	Food and Agriculture Organisation
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à effet de serre
GGCA	Global Gender and Climate Alliance
GIE	Groupements d'Intérêts Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
LPSD	Lettre de Politique Sectorielle de Développement
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
ODD	Objectifs de Développement durable
OFOR	Office des Forages Ruraux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Observatoire Nationale de la Parité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PROGEDE 2	Projet de Gestion durable et Participative des Energies traditionnelles et de substitution (phase 2)
PSE	Plan Sénégal Emergent
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
VBG	Violences Basées sur le Genre

Table des matières

Remerciements	3
Acronymes	4
Table des matières	5
I. Introduction	7
Les bénéficiaires.....	9
Approche méthodologique	9
Durée de la mise en œuvre de la SGEDD	10
Organisation du document.....	10
Chapitre 1 Contexte général.....	11
1.1 Les principaux engagements internationaux en faveur des femmes et l’environnement	11
1.2 À l’échelle continentale et nationale	12
1.3 Cadre physique et géographique	13
1.4 Une densité démographique accrue.....	14
1.5 Une organisation sociale et une division sexuelle du travail inégalitaire	14
Chapitre 2 : Environnement et développement durable : diagnostic des inégalités de genre	16
2.1 Genre et Énergie, le pari des énergies renouvelables enjeux et perspectives	17
2.1.1 Le sous-secteur des combustibles et de la cuisson	17
2.1.2 Le sous-secteur de l’électricité	19
3.1 Genre Eau et Assainissement	22
3.1.1 La gestion de l’eau un fardeau pour les femmes	22
3.1.2 Situation des femmes et la gestion des assainissements.....	25
4.1 Genre et Foresterie.....	26
4.1.1 Le sous-secteur du charbon de bois et du bois de chauffe : une domination masculine	27
4.1.2 Le sous-secteur des PFNL une filière féminine	28
4.1.3 Genre et gouvernance forestière.....	31
Genre et texte législatif du secteur forestier	31
4.1.4 Les femmes et la dégradation des terres.....	32
Le sous-secteur de l’amodiation : une filière à valoriser pour les femmes	36
5.1 Genre et Industrie : le défi d’une industrie verte et égalitaire	36
6.1 Genre et Agriculture	39
6.1.1 Le sous-secteur des aires marines communautaires protégées et la pêche.....	40
6.1.2 Le secteur des aires marines protégées (AMP)	41
7.1 Genre, Urbanisme et Cadre de vie.....	44
Genre et éducation environnementale	46

7.1.1 Genre et autres secteurs	46
Genre et ressources extractives (mines, or, phosphates)	46
8.1 Les défis et les enjeux de l'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels.....	49
Chapitre 3 Cadre logique de la SGEDD.....	53
3.1 Plan d'action genre.....	53
Vision, but et objectifs de la Stratégie Genre dans le secteur de l'Environnement et du Développement Durable.....	53
3.2 Rayonnement et bénéficiaires de la Stratégie Genre du secteur de l'Environnement et du Développement Durable.....	54
3.3 Analyses des risques et des stratégies d'atténuation	55
3.4 Périodicité des résultats attendus.....	55
3.5 Cadre logique de la SGEDD	55
Chapitre 4 Feuille de route et plan de mise en œuvre de la SGEDD	64
4.1 Feuille de route de la SGEDD.....	64
4.2 Les principes clés de la formulation de la SGEDD.....	65
4.3 Coordination et mise en œuvre.....	66
5.1 Missions et responsabilités des parties prenantes.....	67
5.1.1 Le dispositif organisationnel du genre	67
Le parlement.....	67
Les collectivités locales.....	67
Les partenaires techniques et financiers	67
La société civile et les ONG.....	68
Le groupe des médias	68
6.1 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SGEDD.....	68
7.1 Le cadre de mesure de performance.....	68
Cadre de mesure de performance	69
Chronogramme de la SGEDD	73
Plan de budgétisation de la SGEDD.....	75
Annexe 1	77

I. Introduction

Face au changement climatique, à la dégradation des écosystèmes, à la perte de la biodiversité et à la désertification croissante, il est de plus en plus reconnu que les hommes et les femmes subissent différemment les effets provoqués par ces phénomènes. La préservation de l'environnement et la conservation de la biodiversité se concrétisent à partir d'une politique d'équité et d'égalité entre les sexes pour atteindre une croissance économique soutenue et un modèle de développement écologiquement durable.

L'État du Sénégal à travers le ministère de l'Environnement et du Développement durable s'est engagé à améliorer le cadre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des hommes et des femmes face au changement climatique. La présente stratégie est animée par une volonté de formuler les orientations stratégiques et les axes prioritaires d'intervention pour une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans un modèle de développement durable et écologiquement vert inspiré du Plan Sénégal Emergent.

Tout récemment la 66e session de la commission sur le statut des femmes (CSW) (14-25 mars 2022) portant sur « *les changements climatiques, la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au centre des solutions* » à laquelle le gouvernement du Sénégal a pris part témoigne de l'engagement des politiques à lutter contre l'exclusion sociale et la vulnérabilité des femmes face aux défis et enjeux pour la préservation des ressources naturelles.

Cette volonté de promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes dans le secteur de l'environnement et du développement durable est un processus qui remonte depuis les années 1990 avec notamment les 1^{er} et 2e Plans d'action de la Femme, jusqu'à la création des cellules genres des ministères sectoriels sous l'impulsion de la SNEEG I et II (2016-2026).

Malgré ces initiatives gouvernementales, force est de constater la persistance des inégalités des rapports sociaux de sexe dans la gestion et la gouvernance des espaces et des ressources naturelles. Les femmes sont très peu représentées dans les instances de décision notamment dans les comités de gestion foncière et environnementale, les organes communautaires de base (comité de lutte contre les feux de brousse, comité de gestion de l'eau). Dans les sites d'extractions minières, les femmes et les jeunes filles sont souvent victimes de violences basées sur le genre, de viols, de harcèlements, de toutes formes de trafic renforçant ainsi leur précarité et leur vulnérabilité. En milieu rural, la dégradation accrue des sols, la salinisation des terres, les inondations provoquant la rareté des terres arables exacerbent les conflits pour l'acquisition des meilleures surfaces d'exploitations excluant de facto les groupes sociaux vulnérables comme les femmes et les jeunes dans l'accès à la terre. Par ailleurs, l'assèchement des points d'eau et la profondeur de certaines nappes phréatiques dues à la forte chaleur imposent aux femmes et aux filles des efforts physiques supplémentaires pour l'exploitation de l'eau pour les espaces domestiques et communautaires. Aussi, la surexploitation des ressources forestières et la faible capacité de régénération du couvert végétal exposent les femmes à parcourir de longues distances pour la collecte de bois nécessaire à la consommation familiale. Ces responsabilités et ces fonctions sociales fortement harassantes et prenantes entravent sur leurs temps d'activités et leurs capacités de production économique.

Pourtant grâce à leur ingéniosité et leur créativité, les femmes ont su développer des stratégies d'adaptation et de résilience dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture, de la foresterie, de l'élevage et de l'agriculture, mais doivent relever le défi d'accès et de contrôle des ressources

énergétiques, des services de santé maternelle et infantile, du foncier, de l'eau, de la formation professionnelle, de l'emploi et du financement vert, etc. Face à ces enjeux et défis, il est nécessaire, voire capital, de les intégrer dans les orientations stratégiques des politiques afin d'assurer une meilleure transition vers un modèle d'économie verte.

En outre, l'activisme et l'engagement des femmes dans la restauration et la conservation des ressources naturelles doivent être davantage reconnus et soutenus afin de constituer un important levier de développement et pour leur autonomisation. Leurs connaissances et leurs savoir-faire sur la gestion rationnelle des ressources forestières, halieutiques, hydrauliques doivent inciter à mieux valoriser leurs statuts et leurs conditions sociales.

La découverte des nouvelles ressources stratégiques comme le pétrole, le gaz, ainsi que les alternatives adoptées avec les énergies renouvelables, la gestion des déchets plastiques, la valorisation des eaux usées, les financements et les emplois verts sont autant d'enjeux qui exhortent à poser le débat sur la redistribution des retombées de cette nouvelle économie circulaire. Pour une justice sociale d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, il reste crucial de prendre en compte l'impact différencié des uns et des autres par les risques environnementaux et l'adoption de solutions appropriées selon leurs besoins pratiques et leurs intérêts stratégiques.

L'esprit qui anime cette SGEDD tend justement à orienter les politiques en faveur de l'équité et de l'égalité entre les sexes afin de faire face aux défis du changement climatique. La démarche qui s'applique à partir d'une double approche : Genre et Développement GED et Gestion Axée sur les Résultats (GAR) vise à établir une situation de référence des inégalités de sexe dans la gestion des ressources naturelles et du développement durable, de décliner les défis et les enjeux pour réduire ces inégalités, de formuler des programmes d'actions prioritaires efficaces et efficientes pour une égalité entre les hommes et les femmes en faveur d'une économie verte et écologique.

La SGEDD qui se veut être une démarche *inclusive* et *participative* s'inscrit dans un double objectif ; d'une part de mesurer les écarts existants entre les hommes et les femmes dans les différents sectoriels de l'environnement et du développement durable ; et d'autre part de concevoir à partir de ces évidences les axes d'orientations des politiques dans leur système de planification, de budgétisation, d'exécution et de suivi évaluation de l'environnement et du développement durable.

De façon beaucoup plus précise, la SGEDD est un cadre d'orientation des politiques environnementales qui a pour vision de **promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes pour une meilleure résilience face au changement climatique et un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts.**

Les bénéficiaires

La Stratégie genre du secteur de l'environnement et du développement durable est un document de référence destiné avant tout aux ministères sectoriels afin de mieux assurer la *cohérence* et *l'harmonisation* de leurs cadres opérationnels pour une meilleure gestion des ressources naturelles et pour un développement harmonieux et équilibré entre les hommes et les femmes. Elle fait de l'institutionnalisation du genre dans l'armature organisationnelle des ministères sectoriels comme moteur dynamique dans l'ensemble des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi d'évaluation des politiques et programmes du gouvernement. L'environnement et le développement durable étant transversaux, le document a été ajusté à partir des axes et des domaines d'interventions définis dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD).

La SGEDD est également un outil de programmation et de planification pour les partenaires techniques et financiers afin de mieux ajuster leur cadre logique d'intervention en fonction des priorités du secteur de l'environnement et du développement durable en termes d'intégration de la question de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes.

Les organisations des sociétés civiles, les associations sont aussi bénéficiaires de ce document qui facilite leurs missions d'intermédiations entre les décideurs politiques et les communautés à la base.

Approche méthodologique

La SGEDD est la suite logique des recommandations issues de l'audit genre et du rapport d'étude d'analyse genre du ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Sa formulation a été effective en combinant l'approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'approche Genre et Développement (GED) dans le but d'établir la situation des hommes et des femmes pour un développement durable et équitable. Une telle articulation a permis d'une part ; de définir un état des lieux sur les rapports sociaux de sexe dans les différents sectoriels prioritaires de l'environnement et du développement durable et d'autre part ; d'élaborer une méthodologie de planification, de gestion et d'évaluation efficace.

La note méthodologique ayant été approuvée lors de l'atelier de lancement du processus d'élaboration de la **SGEDD** le 18 janvier 2022, le consultant expert genre avait pour mission de rencontrer les acteurs institutionnels du secteur de l'environnement et du développement durable. C'est dans ce cadre que ce rapport présente les informations recueillies auprès des responsables de direction, des chargés de programme, des responsables des cellules genres, des partenaires techniques et financiers, des associations.

L'objectif de la mission était d'administrer le guide d'entretien qui avait été confectionné et aussi de collecter les documents de planification stratégique pour la phase de revue documentaire. Le guide qui a été adapté en fonction des trois profils : 1) cabinet ministériel et direction qui sont chargés de la planification et la programmation des politiques du ministère, 2) les chargés de programmes qui sont dans la phase opérationnelle et stratégique de mise en œuvre des politiques et programmes des ministères, 3) et les cellules genres qui ont pour mission d'assurer l'institutionnalisation du genre dans les différents sectoriels. Les objectifs spécifiques étaient :

- Établir un diagnostic des inégalités de genre dans chaque secteur en lien avec la gestion de l'environnement et du développement durable ;

- Évaluer le niveau de prise en compte du genre dans les orientations et les axes prioritaires d'intervention des politiques à travers les objectifs et les résultats attendus ;
- Déterminer l'intégration du genre dans les systèmes de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi d'évaluation des politiques, des projets et des programmes ;
- Analyser le système de collecte des données au regard de la disponibilité des indicateurs désagrégés par sexe ;
- Acquérir les bonnes recommandations et les orientations nécessaires pour l'adoption de la SGEDD ;
- Évaluer les risques et les formes d'atténuations pour une meilleure appropriation de la SGEDD par les différents acteurs et les parties prenantes.

Un second atelier de restitution de la Stratégie Genre a été organisé le 31 août 2022 afin de partager les résultats de l'étude. L'expert genre a présenté les disparités entre les hommes et les femmes ainsi que le cadre logique de la SGEDD qui est adossé aux principes de base du PSE Vert. Les différents participants ont ainsi contribué à travers des observations et des commentaires permettant ainsi d'améliorer de façon substantielle le contenu du document. À la fin de l'atelier, les différentes parties prenantes se sont engagées à s'approprier le document et de définir un cadre de gouvernance pour sa mise en œuvre.

Durée de la mise en œuvre de la SGEDD

La durée de mise en œuvre de la SGEDD a été alignée avec les objectifs définis dans le Plan Sénégal Emergent et le PSE vert. L'horizon temporel est planifié jusqu'en 2035 afin d'inverser la tendance de la situation des femmes en renforçant leurs capacités de résilience et d'adaptation face aux changements climatiques dans une perspective de croissance inclusive, équitable et à fort potentiel d'investissements verts. Cet intervalle de temps est en parfaite cohérence avec les engagements pris à l'issue de l'Accord climat de Paris (2015) ainsi que par la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la désertification, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Cette dernière se traduit par une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5 % à 7 % aux horizons 2025 et 2030. **Pour plus de convenance et d'harmonie institutionnelle, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable est inscrit au cœur du dispositif organisationnel.**

Organisation du document

La SGEDD est articulée autour de grandes parties composées de (4) quatre chapitres :

Chapitre I Contexte général. Ce premier chapitre décline les engagements internationaux, régionaux et nationaux en faveur de la promotion des droits des femmes et l'environnement, le cadre physique et géographique, les enjeux démographiques, la situation économique et sociale, la place de la femme dans la société.

Chapitre II Situation des inégalités de sexe dans le secteur de l'environnement et du développement durable. Ce chapitre a été rédigé à partir d'un diagnostic sur les inégalités de genre dans les différents secteurs liés à la gestion des ressources naturelles. De la Foresterie, à l'Agriculture, à la gestion de l'Eau et des Assainissements, le Cadre de vie et urbanisme, l'Énergie c'est-à-dire les secteurs prioritaires du PSE vert ont fait l'objet d'une analyse comparative entre les hommes et les femmes afin de ressortir les contraintes des uns et des autres, les stratégies d'adaptations développées, les défis et les enjeux à considérer et à relever.

Chapitre III Cadre logique de la SGEDD. Ce chapitre aborde le cadre logique et le plan d'action de la Stratégie du secteur de l'environnement et du développement durable. Il est structuré autour des axes prioritaires d'intervention, des objectifs à atteindre en termes d'égalité entre les sexes, du cadre de résultats.

Chapitre IV La feuille de route et le plan de mise en œuvre. Dans cette section, le schéma de mise en œuvre de la SGEDD, ainsi que les principes directeurs, le dispositif de suivi et évaluation, le cadre de mesure des performances et le budget prévisionnel sont présentés.

Chapitre 1 Contexte général

1.1 Les principaux engagements internationaux en faveur des femmes et l'environnement

La communauté internationale a beaucoup œuvré ces dernières années à la reconnaissance des droits des femmes et à une meilleure justice sociale pour l'environnement. De la conférence internationale sur le statut des femmes à Mexico en 1975, à la conférence de la décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix de Copenhague (1980) et la conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies (1985) l'amélioration des droits et des conditions féminines étaient inscrites au cœur des agendas internationaux. Mais c'est sans nul doute les conférences de l'environnement et le développement de Rio en 1992 et de Pékin 1995 qui vont poser les bases de la réflexion et le temps de l'action pour reconnaître le lien entre la préservation de l'environnement et la question de l'égalité entre les sexes dans l'optique d'un développement durable.

À la suite de la conférence de Rio, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC) qui regroupe la conférence des parties (COP), la question de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est considérée comme partie intégrante dans la lutte contre le changement climatique. La Convention de Lima 2014 et l'Accord sur le climat de Paris 2015 vont aller plus loin en incitant les États membres à inclure le principe d'égalité entre les sexes dans les politiques d'atténuation et d'adaptation pour faire face au réchauffement climatique.

Également, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) reconnaît l'égalité entre les sexes comme essentielle pour réduire la dégradation des terres. L'adoption d'un Plan d'action genre et la création d'un Caucus Genre des parties prenantes traduisent la volonté de promouvoir l'autonomisation des femmes à travers la restauration des terres.

Bien avant dans les années 2000, la communauté internationale avait réellement pris conscience du lien existant entre la détérioration des écosystèmes et la fragilité des communautés plus particulièrement les femmes. Au-delà des risques environnementaux, la diminution des ressources naturelles et de la biodiversité favorise l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les femmes et les jeunes filles sont des groupes sociaux vulnérables face à la montée du niveau des océans, les inondations, les pollutions, la forte chaleur, etc.

Les Objectifs de Développement Durable (2000) qui sont les renforcements des Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) se déclinent en plusieurs axes portant sur le climat, la biodiversité, l'égalité entre les sexes, l'agriculture, l'eau, la pauvreté, etc. L'ODD 5 vise explicitement « **à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** » à l'horizon 2030. L'ODD 13 incite les États à « **promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés** ».

Enfin la 66e session de la Commission sur le statut des femmes (CSW) (14-25 mars 2022) avait pour thème prioritaire « *les changements climatiques, la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au centre des solutions* ». Le renforcement des cadres normatifs, juridiques, réglementaires ; l'intégration du genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, le développement de financement tenant en compte le genre, la favorisation des données ventilées par sexe ont été entre autres les principales recommandations retenues.

L'ensemble de ces mécanismes et des engagements internationaux auxquels le Sénégal a adhéré offre une opportunité de justifier les efforts et les progrès accomplis par les politiques ces dernières années en faveur de la promotion des droits des femmes et des filles, de la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de leurs autonomisations.

1.2 À l'échelle continentale et nationale

Au-delà des mécanismes internationaux, le Sénégal s'est engagé au niveau continental et national à intégrer la question de l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques de préservation de l'environnement et du développement durable. Le protocole de Maputo en 2003 met en exergue dans les articles 18 et 19 le droit « à un environnement sain et viable » et le droit « à un développement durable » et incite les États à prendre toutes les mesures appropriées pour introduire le genre dans la procédure nationale de planification pour le développement.

La CEDEAO a mis en place un Acte additionnel pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en ciblant i) l'accès à l'eau et à l'assainissement, à la gestion de l'environnement et à la protection contre les impacts négatifs des changements climatiques, ii) l'accès à la propriété foncière, aux ressources et facteurs de production nécessaires pour la productivité des secteurs et la compétitivité de produits agricoles, iii) la gestion concertée et harmonisée des crises et calamités et la participation des femmes à la prise de décision et iiiii) l'accès aux infrastructures, aux services énergétiques et au service minier, etc.

À l'échelle nationale, le Sénégal a adopté une Stratégie Nationale Genre d'Équité et d'Égalité (SNEEG II 2016-2026) qui sert de document de référence pour clarifier la vision du pays en matière de genre.

Il faut toutefois souligner que la SNEEG II (2016-2026) dans le document final ne mentionne pas les thématiques liées à la gestion de l'environnement, la gestion des déchets, la déforestation et leurs incidences sur l'évolution des conditions des femmes. Le cadre logique et le schéma de mise en œuvre ont été élaborés sous le prisme généralisant en ciblant le changement de perception des citoyens et citoyennes sur les relations de genre, l'effectivité de dispositions législatives et réglementaires favorable à l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes. D'où la pertinence de la démarche de la SGEDD qui tend à combler l'analyse sur la prise en compte des questions de l'équité et de

l'égalité entre les sexes dans sa dimension gestion de l'environnement. À la différence de la SNEEG qui reste un cadre de référence globale en matière d'équité et d'égalité entre les sexes, la SGEDD est beaucoup plus spécifique et cible particulièrement les secteurs prioritaires en termes de protection de l'environnement et de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et la désertification.

1.3 Cadre physique et géographique

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal couvre une superficie de 196 712 km². Il est bordé à l'ouest par l'océan atlantique sur une façade de 700 km, au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'est et au nord par respectivement les républiques du Mali et de la Mauritanie. La République de Gambie, qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais.

Le relief du Sénégal présente un pays plat essentiellement constitué de plaines et de plateaux. Il est composé par deux zones : la région du socle localisée dans le sud-est et avec des altitudes dépassant 500 m) et la région du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien constituée de bas plateaux, de plaines et de vallées alluviales dont les altitudes dépassent rarement 50 m, à l'exception du Horst de Ndiass plus de 100 m). Ces plateaux sont incisés par le réseau hydrographique fossile du Ferlo, du Sine et du Saloum et entaillés plus profondément par la Gambie et la Casamance. Par contre, à la frontière guinéenne s'élèvent les contreforts du Fouta Djallon où se trouve le point culminant du pays avec 581 m.

Du point de vue du climat, la position latitudinale et longitudinale du Sénégal offre au pays un climat de type sahélien dans la partie nord-centre et tropical dans la partie sud-ouest. Il est marqué par sa position ouverte sur l'océan atlantique (océanite) caractérisé par l'influence alternée des alizés maritimes soufflant du nord vers le nord-ouest et la mousson provenant du sud du continent. Le régime de ces vents détermine les deux saisons bien contrastées : une saison chaude et pluvieuse de juin à octobre et une saison sèche durant laquelle soufflent les alizés continentaux, notamment l'harmattan.

Les ressources végétales confèrent au Sénégal une grande variété de formation forestière qui peut être répartie entre le domaine sahélien, le domaine soudanien et le domaine guinéen. Le domaine sahélien caractérisé par une végétation ouverte dominée par *Acacia raddiana*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, *Commiphora africana*, et des graminées annuelles formant un tapis plus ou moins continu. Le domaine soudanien caractérisé par une végétation du type savane arborée/boisée à forêt sèche avec des essences telles que *Bombax costatum*, *Cassia sieberiana*, *Combretum sp*, *Cordyla pinnata*, *Daniella oliveri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Sterculia setigera* et un tapis herbacé dominé par des graminées vivaces. Le domaine guinéen caractérisé par une forêt semi-sèche dense à deux étages composés de *Azelia africana*, *Detarium microcarpum*, *Elaeis guineense*, *Erythrophleum guineense*, *Khaya senegalensis*, *Parinari curatellifolia* et un sous-bois dense formé d'arbrisseaux sarmenteux, de lianes et d'herbes. À côté de ces formations végétales, il existe des mangroves dans les estuaires des cours d'eau, des formations de dépressions dunaires, notamment la zone des « niayes » sur le littoral nord.

Sur le plan hydrographique, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves : le fleuve Sénégal au Nord (1700 km de long), le fleuve Saloum (250 km) au Centre, le fleuve Gambie (1 130 km) au Centre et le fleuve Casamance (300 km) au Sud. Des lacs et des rivières complètent le régime hydrologique. La réalisation des grands barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et, partant

au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

1.4 Une densité démographique accrue

Le dernier rapport de l'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie estime que la population sénégalaise est de 16 209 125 habitants avec un taux de croissance intercensitaire de 2,5 % (SES 2019). La population féminine est légèrement plus nombreuse, soit 50,22 % contre 49,78 % d'hommes. Ainsi le rapport de masculinité est de l'ordre de 99 hommes pour 100 femmes. La structure par âge et par sexe de la population montre qu'à la naissance les garçons sont plus nombreux que les filles. Toutefois, cette tendance connaît une baisse à partir de 24 ans où l'on constate un poids démographique beaucoup plus important des femmes par rapport aux hommes.

Il existe des disparités entre les sexes et en fonction du milieu de résidence. La population urbaine est estimée à près de 7 606 692 individus contre 8 602 419 ruraux dont 53,7 % sont composées de femmes. Les régions les plus peuplées sont Dakar avec un poids démographique de 23,0 %, Thiès (12,99 %), Diourbel (11,12 %) et Kaolack (7,12 %). Ces quatre régions, à elles seules, concentrent plus de la moitié (54,26 %) de la population totale du Sénégal. Parmi les régions les moins peuplées, il y a Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor et Kaffrine, avec des poids démographiques de l'ordre de 1,14 % ; 3,41 % ; 4,09 % et 4,34 % respectivement. Ces quatre régions prises ensemble pèsent moins de 13 % de la population totale du Sénégal en 2019.

Contrairement à la situation du pays, dans 7 régions, la proportion des hommes dans la population totale est plus élevée que celle des femmes. Il s'agit des régions de Kédougou, Kolda, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor. Ce phénomène pourrait être expliqué soit par une forte mobilité des femmes vers ces régions ou par une arrivée massive d'immigrants de travail dans ces régions.

1.5 Une organisation sociale et une division sexuelle du travail inégalitaire

Le Sénégal se caractérise par la richesse de son peuplement, de sa diversité culturelle, religieuse, ethnique, de castes d'anciens ordres qui structurent les rôles et les fonctions socialement définis. Généralement, on distingue les sociétés dites égalitaires (Sérér, Diolas, Mandingue etc.) des sociétés hiérarchisées et inégalitaires (Wolof, Haalpulaar, Soninké) évoluant de part et d'autre dans des espaces et aires culturelles. Mais dans l'ensemble de ces espaces sociologiques, l'organisation et la division sexuelle du travail obéissent à des règles hiérarchiques et attribuent à l'homme et à la femme des rôles et des fonctions spécifiques.

La **famille** est la cellule de base de la solidarité entre les membres qui la compose, mais aussi le lieu de construction des identités sexuelles. Ces identités sexuelles sont incorporées chez les individus à travers la socialisation, ce qui fait que dès le bas âge les jeunes filles et garçons ont acquis les dispositions pour leur futur rôle et fonction sociale. Des filles, on attendra une éducation stricte et rigoureuse jusqu'au mariage, responsabilité qui incombe très souvent à la mère tandis que ; les garçons sont préparés à prendre des décisions inhérentes à leur future fonction de chefs de famille.

Dans cette organisation sociale du travail, les femmes contribuent dans la production et la reproduction économique et sociale. Elles jouent un rôle important dans l'équilibre et le fonctionnement du foyer, en s'occupant des tâches domestiques comme la préparation de repas, l'éducation des enfants, l'entretien du foyer. Alors que l'homme chef de famille « *borom kër* » détient le monopole de la décision et du système organisationnel de l'ensemble du ménage. C'est sous la responsabilité du chef de foyer que les dépenses quotidiennes sont assurées pour les personnes

dépendantes (jeunes et femmes) vivant sous son autorité. Il gère l'exploitation agricole familiale qui est mise en valeur par chacun des membres de la concession pour le besoin du groupe. Dans sa fonction d'autorité centrale, le chef de foyer est soutenu par les frères cadets ou les fils aînés (mariés) qui participent économiquement dans l'évolution de la famille.

Sous cette forme d'unité de base, les femmes et les jeunes célibataires se situent au bas de l'échelle familiale, mais à des niveaux de responsabilités nettement diversifiés. En effet, dans une société sénégalaise régie par la polygamie, il existe une hiérarchie entretenue entre les femmes au sein du ménage. La première épouse « *awo* » bénéficie d'une certaine marque de respect égale même au chef de famille de la part des autres coépouses. Même si les rivalités demeurent prégnantes, elle est exemptée de certaines tâches au regard de son âge avancé. Alors que les jeunes filles mariées qui ont rejoint la concession du mari bénéficient de statut bien plus inférieur et subissent souvent la pression de la belle-famille. Les femmes assurent les tâches domestiques harassantes et prenantes, limitant ainsi leurs temps d'activités économiques et de participation aux associations communautaires et politiques.

Cette hiérarchisation des rapports sociaux de sexe ne se limite pas uniquement dans la sphère privée. Elle s'exprime également dans la distribution et le contrôle des ressources stratégiques (accès à la terre, à l'eau, aux biens et propriétés) dans la **communauté**. En effet, dans une société rurale sénégalaise où l'économie de base provient de l'agriculture, les marges de manœuvre pour que les femmes soient propriétaires foncières sont très limitées. Les lois coutumières et les croyances religieuses contribuent dans leur exclusion sociale et leur marginalisation dans l'accès au foncier. En termes d'héritage, la redistribution du patrimoine foncier désavantage la femme qui bien souvent n'hérite que d'une parcelle symbolique par rapport à leur homologue masculin. L'homme en tant que chef de foyer bénéficie des ressources foncières bien plus supérieures devant entretenir les dépendants qui seront sous son autorité.

Les dernières évolutions grâce à la loi sur la parité ont permis aux femmes d'accéder aux postes électifs et les instances de contrôle des ressources stratégiques. Même s'il faut tout de même reconnaître que des défis restent à relever avec la persistance de certains obstacles comme leur niveau faible d'alphabétisation, leurs méconnaissances des textes juridiques, le déficit en formation et de gestion territoriale. Très souvent les femmes sont confinées dans les commissions des affaires sociales et de santé avec très peu d'opportunités de pouvoir de décision sur les ressources stratégiques alors que les hommes sont dans les commissions domaniales et environnementales.

Dans l'ensemble des sociétés qui caractérisent le Sénégal, les relations sociales de sexe sont déterminées par des règles et des attentes qui définissent le statut des différents membres. Malheureusement, dans la plupart des espaces privés comme publics, les femmes restent désavantagées dans la possibilité de prise de décision, l'accès et le contrôle des ressources, la participation dans les espaces politiques, les associations et les activités de développement communautaire. Il est clair que la voie d'une transformation de leurs conditions passe par un changement social qui implique les hommes pour une société émergente bâtie sur une économie durable et verte.







Chapitre 2 : Environnement et développement durable : diagnostic des inégalités de genre

Le Sénégal s'est engagé dans la voie de l'émergence en fixant comme horizon 2035 pour atteindre un développement durable soucieux de la préservation des ressources naturelles et de la fragilité de l'écosystème. À cet effet, plusieurs initiatives ont été prises pour un meilleur équilibre entre une croissance économique soutenue et un impact limité sur l'environnement tout en améliorant le cadre de vie de la population.

Cette présente Stratégie Genre de l'Environnement et du développement durable compte s'appesantir sur un état des lieux de la situation des rapports sociaux de sexe afin d'évaluer de manière significative les efforts réalisés et les écarts à combler pour rendre opérationnel les bases d'une économie verte pour une croissance pérenne.

Les secteurs prioritaires définis dans le Plan Sénégal Emergent et particulièrement le **PSE vert** ont servi de cadre de référence pour définir les contours d'une stratégie d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes pour une meilleure résilience face au changement climatique et pour une transition écologique réussie. Il s'agira de déterminer les contraintes ainsi que les enjeux et les défis à relever dans les secteurs clés de l'énergie, la foresterie, l'industrie, l'agriculture, l'eau, l'habitat, pour assurer la transformation structurelle d'une économie émergente et durable où les hommes et les femmes sont équitablement intégrés.

La SGEDD et les 6 secteurs prioritaires du PSE vert

ÉNERGIE	FORESTERIE	EAU/ASSAINISSEMENT
 <p>Une transition écologique/énergétique sensible au genre</p>	 <p>Une gestion des déchets et une promotion des industries vertes égalitaire entre les hommes et les femmes</p>	 <p>Une gestion des eaux pluviales et des eaux usées inclusives des hommes et des femmes</p>
INDUSTRIE	AGRICULTURE	URBANISME/CONSTRUCTION
 <p>Une gestion des rejets industriels et la promotion des industries vertes</p>	 <p>Une gestion durable des terres, de l'eau et l'écosystème marin pour les femmes</p>	 <p>Ecosystème de construction durable/ Une planification urbaine durable</p>



2.1 Genre et Énergie, le pari des énergies renouvelables enjeux et perspectives

Considéré comme le premier secteur prioritaire par le PSE vert, l'accès à une énergie **fiable à bon marché et écologiquement durable** constitue un objectif phare à atteindre à l'horizon 2035 et une condition *sine qua non* pour un développement économique et social. La volonté gouvernementale est de

satisfaire la demande nationale à travers une bonne politique de diversification des sources de production d'électricité pour rééquilibrer le mix énergétique. L'objectif défini dans la LPSDE 2019-2023 est de « **renforcer l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisante à moindre coût, durable et respectueuse de l'environnement** » en vue d'atteindre les objectifs d'émergence du pays clairement déclinés dans le PSE.

Certes, les actions menées en termes de promotion des combustibles modernes de cuisson ont permis d'obtenir des résultats positifs en faveur de l'autonomisation économique des femmes, mais des défis et des obstacles demeurent dans le renforcement de l'accès à l'électricité, ainsi que dans la gouvernance du secteur de l'énergie.

2.1.1 Le sous-secteur des combustibles et de la cuisson

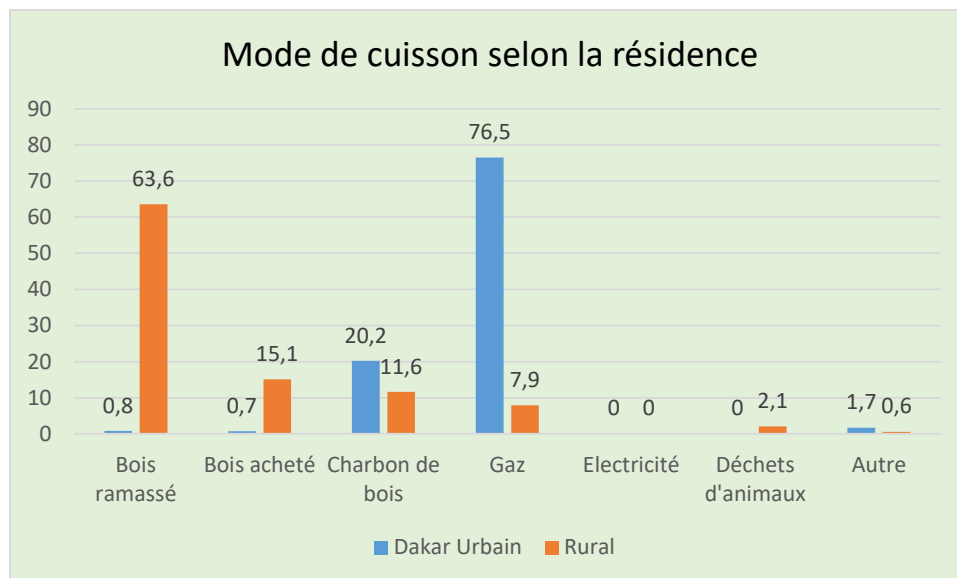
L'utilisation des combustibles domestiques reste importante au Sénégal et constitue un véritable enjeu aussi bien pour la préservation des ressources forestières que pour la fonction sociale d'usage qui lui est rattachée¹.

À l'échelle nationale, où la tâche domestique d'approvisionnement en source de combustibles est assurée par les femmes et les jeunes filles, les principales matières utilisées pour la cuisson sont le bois avec 45,2 %, dont 32,8 % pour le bois ramassé et 12,4 % pour le bois acheté, le gaz (34,0 %) et le charbon de bois (18,7 %) (ANSD 2018). La part des ménages qui ont recourt aux déchets d'animaux reste très faible avec (1,1 %) et l'utilisation de l'électricité comme combustible pour la cuisson est toujours marginale. De telles statistiques révèlent la dépendance énergétique de ce sous-secteur qui représente près de 45 % de la consommation finale dans le bilan énergétique, mais aussi de l'écart à combler pour le renforcement de l'accès aux femmes aux combustibles modernes de cuisson, voie alternative pour assurer leur autonomisation économique et sociale tout en sauvegardant la forêt.

Une analyse comparative selon le milieu de résidence révèle que dans la zone urbaine comme Dakar, le gaz et le charbon de bois constituent les deux principaux combustibles utilisés pour la cuisson avec respectivement 76,5 % et 20,2 % (ANSD 2018). Dans les autres centres urbains, le gaz est le principal combustible pour la cuisson (35 %), suivi du charbon de bois (31,1 %), du bois acheté (20,6 %) et du bois ramassé (11,8 %). L'utilisation de plus en plus de ces sources énergétiques modernes participe à la levée de certaines contraintes des femmes en diminuant leurs temps d'activités domestiques au profit d'activités de production économique. L'énergie comme le gaz reste efficace et souple dans son utilisation et surtout allège le temps de travail des femmes, même si son coût d'achat et son accessibilité dans certaines zones constituent les principales contraintes. Nombreuses sont les femmes qui font usage du gaz pour la préparation de repas dans les foyers, dans les espaces publics (marché, garage, etc.) leur procurant des revenus non négligeables.

¹ Les projections établies par le CDN tablent sur une forte croissance d'émission en GES de 50 % rien que dans le secteur de l'énergie d'ici 2030.

Les études ont montré que l'utilisation des ressources énergétiques modernes est combinée avec les biomasses naturelles dans les foyers urbains (Enda Energie 2008). C'est pour une question de coût économique que la plupart des ménages ont recours au charbon de bois beaucoup moins onéreux que le gaz. Également, certaines pratiques des consommateurs sont liées aux systèmes de valeurs, de croyances et d'habitudes culturelles qui font que le charbon de bois reste largement utilisé dans les foyers pour l'encens, pour une question de goût dans la préparation du repas.



Source EHCVM ANSD 2018

En milieu rural, les femmes sont contraintes de parcourir de longues distances pour faire la collecte et le ramassage du bois afin de préparer les repas familiaux et communautaires. Les données chiffrées révèlent que le bois de façon générale est le plus utilisé par les ménages pour faire la cuisson (78,7 %), dont 63,6 % dans le bois ramassé et 15,1 % pour le bois acheté (ANSD 2018).

Avec la déforestation accrue dans certaines zones, les feux de brousse, la coupe abusive de bois, elles sont obligées d'emprunter des charrettes pour mener de telles activités qui restent physiquement exténuantes et prenantes en termes de temps. Les jeunes filles qui sont souvent associées à cette tâche doivent combiner cette obligation sociale et leur éducation de base à l'école. La recherche permanente de sources énergétiques, responsabilité dévolue aux femmes et très peu aux hommes, est pour l'essentielle un frein à l'autonomisation économique et la libération du travail féminin.

Par ailleurs, en termes de santé maternelle et infantile l'émanation de dioxyde issue du bois expose davantage les femmes et les enfants (nourrissons) aux POP (polluants organiques persistants) surtout lorsque l'utilisation s'effectue dans les cuisines peu aérées. Celles qui sont actives dans le secteur de la transformation halieutique (séchage de poisson) à Mbour, Saint-Louis, Kayar, sont également susceptibles de développer des maladies respiratoires dues aux fumées du charbon de bois sec. L'absence d'infrastructures appropriées et d'espaces de production constitue de véritables freins pour la préservation de la santé maternelle et infantile.

Pourtant l'introduction et la diffusion de technologies énergétiques (fourneaux améliorés, cuisinières solaires, biogaz) depuis plus d'une décennie ont fortement contribué à l'efficacité énergétique et ont permis de réduire la pénibilité des tâches de cuisine. Dans le passé des projets comme le **Projet de**

gestion intégrée des écosystèmes (PGIES), le PERACOD, le Programme Bassin Arachidier (PBA), le programme de Plateformes multifonctionnelles (PTF) sont autant d'initiatives portées par les sectoriels (énergie, environnement, femme) et les directions techniques nationales pour l'adoption des outils énergétiques. Sur une échelle beaucoup plus grande, le **Projet de gestion durable et participative des Énergies traditionnelles et de Substitutions (PROGEDE 2)** a pu permettre la distribution de près de 887 213 de foyers améliorés auprès des groupements de femmes. Il a également facilité la production de 613 tonnes de bio charbon à Ross Béthio, la réalisation de 10 fours améliorés pour les femmes de Sendou, Bargny et Yenn et la construction de 259 biodigesteurs. Par ailleurs, dans le cadre de l'appui de la coopération allemande (**ENDEV-GIZ**), 230 000 foyers améliorés sont prévus d'être diffusés dans tout le Sénégal. En 2022, le **Projet d'Appui au Secteur de l'Électricité (PASE)** sous financement de la Banque Mondiale a également assuré la distribution de plusieurs foyers améliorés auprès de groupements féminins dans le sud-est du Sénégal dans les localités de Médina Gounass, Bonconto, Sédhiou, Bémet, Djeredji.

Au-delà des fours traditionnels qui présentent certaines lacunes techniques, la FAO a développé une technique **FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye)** qui offre davantage de rendement énergétique (solaire) en fonctionnant à partir de matériaux végétaux (coques, fibres de coco, épis de maïs, etc.) comme combustible. La vulgarisation d'un tel procédé contribuerait sans nul doute à la sauvegarde de l'environnement, tout en offrant aux femmes actives dans le séchage et le fumage des moyens de subsistance considérables et une meilleure protection face aux Polluants Organiques Persistants.

Toutefois, l'appropriation et l'adoption de ces innovations techniques par les femmes restent un problème crucial à résoudre par les partenaires de développement et les acteurs publics. Il est clair que des efforts doivent être fournis en termes de plaidoyer, de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des techniques modernes de cuisson.

2.1.2 Le sous-secteur de l'électricité

Face à une démographie galopante et à une demande soutenue, il est clairement établi qu'une maîtrise de l'énergie constitue un défi majeur à relever pour atteindre les objectifs de développement fixé dans le Plan Sénégal Emergent. L'État du Sénégal a consenti des efforts à travers le Programme National d'Électrification Rurale (PNER) pour relever le taux d'électrification rurale (TER) qui est à l'état actuel de 42,3 % contre un taux d'électrification urbaine de 94 % (ASER 2018).

Les récentes statistiques de l'ANSD démontrent cette tendance et mettent en relief de profondes disparités selon les régions. Les zones urbaines telles que Dakar (100 %), Louga (98 %), Ziguinchor (96 %) disposent de réseaux d'électricité les plus denses (voir graphique en dessous). Par contre, les régions situées dans le sud-est du Sénégal, notamment la région de Kédougou (60 %), Sédhiou (69 %) et de Kolda (64 %) sont les plus faiblement dotés en termes d'accessibilité et d'approvisionnement en électricité.

Cette situation à l'échelle nationale dénote de l'inégale distribution et le déficit en services énergétiques pour les ménages en situation de précarité affectant ainsi leurs conditions économiques et sociales des femmes. Ainsi, le coût élevé de la production de l'électricité, l'instabilité de l'offre constitue de véritables freins pour le développement des activités génératrices de revenus pour celles qui sont dans les services comme la couture, la coiffure, la transformation et la conservation de produits halieutiques, la commercialisation de produits laitiers et céréaliers, la vente d'eau et de glace,

etc. Généralement leurs foyers constituent leurs espaces de production économique faute de lieux appropriés, d'où l'importance de satisfaire leurs demandes et besoins stratégiques en électricité. Également, les hommes sont actifs dans des secteurs d'activités où le besoin en énergie est différencié notamment dans la métallurgie, la forgerie, la menuiserie, etc.

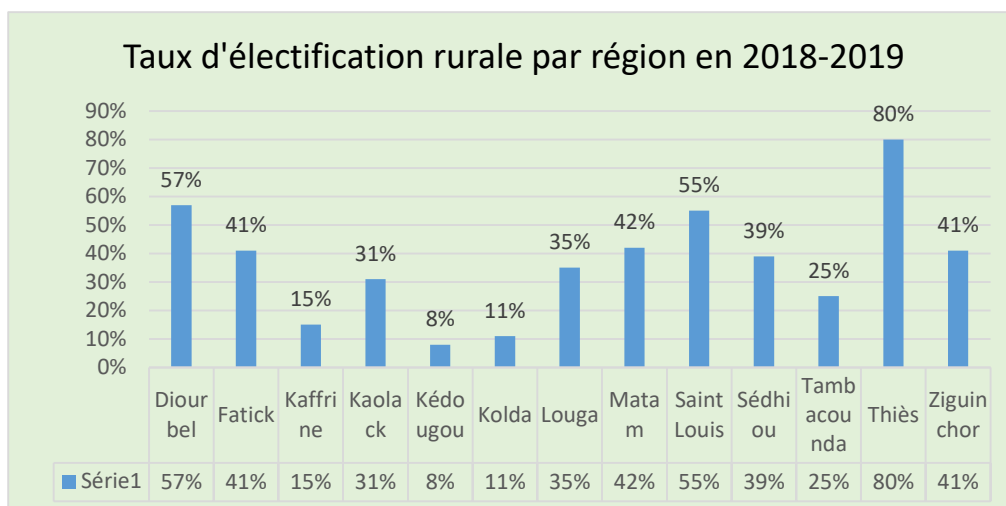


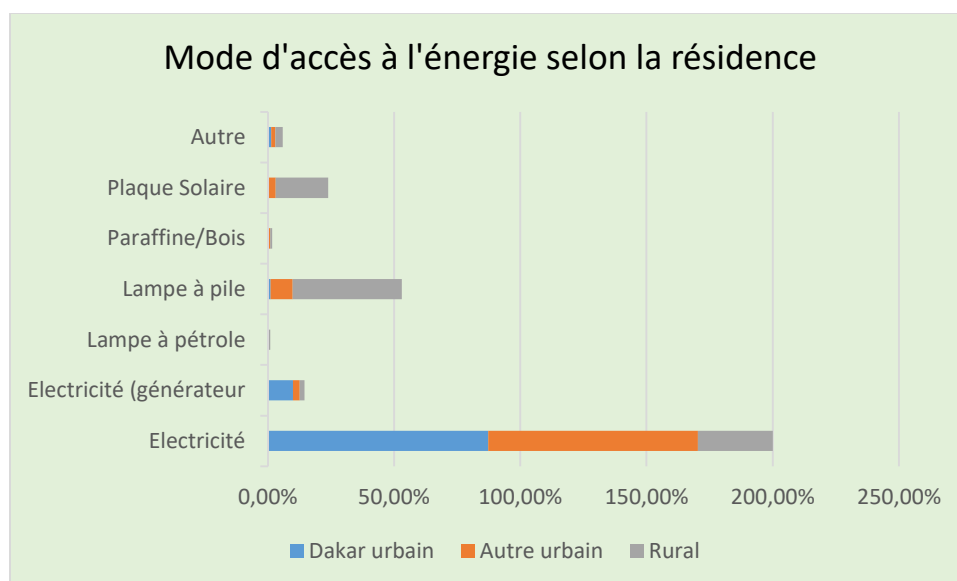
Figure 1 TER par région (source CRES 2018)

En termes d'éclairage, les statistiques nationales montrent que l'électricité est la source principale utilisée avec 63,8 % des ménages, suivie de la lampe à pile 22,6 % et la plaque solaire 10,5 % (voir graphique en dessous). En milieu rural, la lampe à pile est la première source d'éclairage avec 43 %, puis l'électricité à 32,6 % et la plaque solaire par 20,8 % des ménages. Certaines études ont révélé que le mode d'éclairage détermine sur les conditions d'évolution des femmes à l'intérieur des ménages. Elles ont montré que l'éclairage favorise au maintien des jeunes filles à l'école et à la formation, mais améliore surtout la sécurité et évite certains accidents domestiques.

Également, l'électricité est source de redistribution des responsabilités sociales à l'intérieur des ménages et de renégociation des pouvoirs de décision. C'est l'homme chef de ménage qui contrôle et assure le paiement des factures alors que la femme a pour rôle de rationaliser les dépenses énergétiques domestiques. Dans les foyers dirigés par des chefs de ménage féminin, les coûts de consommation en électricité sont des charges supplémentaires aux dépenses sur l'éducation et la santé des enfants, l'alimentation, l'habillement, etc. Pourtant face à ces contraintes elles ont su faire preuve d'adaptation en se procurant d'équipements à froid (réfrigérateurs, congélateurs) afin de développer des activités génératrices de revenus : commerce de jus de fruits, de glace, d'eau fraîche, etc.

Ces dernières années, l'option d'adopter les énergies renouvelables pour pallier les énergies traditionnelles et de soutenir les activités économiques des femmes s'est confirmée avec les projets et programmes de l'Agence Sénégalaise des Énergies Renouvelables (ASER). L'ASER a pu diffuser des séchoirs solaires (26) pour la conservation ou la transformation de produits halieutiques au profit des groupements de femmes dans les zones de pêche. Des plateformes multifonctionnelles solaires ont été installées dans les régions de Kolda et de Sédhiou pour la mouture de grains, la transformation, la conservation de produits alimentaires, l'éclairage, etc. Par ailleurs, des pompes solaires (7) pour la production maraîchère dans les Niayes et à Kayar, ainsi que des tanks solaires pour la conservation et la transformation laitière dans la zone sylvo-pastorale ont été octroyés à des associations féminines. En appui cette initiative, l'ASER a pu installer 203 kits solaires dans les sites administratifs et

communautaires (case des tout-petits, centre de santé, dispensaire, école, etc.) et près de 36 chauffe-eau solaires pour les structures de santé avec maternité.



Source EHCVM ANSD 2018

S'il est établi que des efforts restent à consentir pour atteindre un taux d'électrification rurale satisfaisant, l'engagement de l'État et la mobilisation des partenaires techniques et financiers se matérialisent par d'autres projets et des programmes tout à fait ambitieux. Il s'agit du :

- **Projet d'Électrification Rurale par Mini-réseaux solaires** de 1000 villages répartis dans 7 régions du Sénégal et élaboré par l'ASER sous un co-financement État du Sénégal/Fonds vert Climat (GCF)/BOAD. Le PERM a permis d'électrifier près de 340 000 habitants en milieu rural.
- **Le projet d'Appui au Secteur de l'Électricité (PASE)** sous financement de la Banque Mondiale a appuyé les groupements de femmes et de jeunes par le renforcement d'équipements énergétiques pour le développement de leurs activités économiques. Des réfrigérateurs fonctionnant à l'énergie solaire ont été redistribués auprès des Associations Sportives et Culturelles, des groupements de femmes dans la région de Sédhiou, Kolda, Bonconto, Médina Gounass.
- **Le Millenium Challenge Corporation Compact 2** qui est axé sur le secteur de l'électricité à travers 3 projets : le projet *Transport* axé sur la modernisation et le renforcement du réseau de transport de la Senelec en vue de réduire les dépenses coûteuses des ménages et des entreprises ; le projet *d'Accès* portant sur l'accroissement du réseau électrique en milieu rural et périurbain pour promouvoir la chaîne de valeur, le projet *Réforme* qui vise la mise en place d'un environnement propice pour un meilleur climat des affaires.

À terme l'ensemble de ces projets qui intègrent une approche d'équité et d'égalité entre les sexes devront permettre de réduire la fracture énergétique et de démocratiser l'accès à l'électricité pour tous. Le maintien d'un tel rythme de réalisation mènerait sûrement à atteindre les objectifs déclinés dans le PSE vert, mais améliorerait surtout la dynamique et l'attractivité des entreprises féminines et de promouvoir ainsi leur autonomisation. Il est clair que la satisfaction de leurs besoins énergétiques est source de création d'emploi et donc de contribution au développement local et communautaire.

L'adoption de solution énergétique plus propre par voie solaire et éolienne est certainement une option supplémentaire pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin, mais l'atteinte d'un tel objectif passe par des **défis et des enjeux à relever**, il s'agit entre autres de :

- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers l'accompagnement technique et financier dans leurs mises à niveau énergétique ;
- Diffuser à grande échelle l'utilisation des énergies renouvelables modernes moins polluantes (Four FAO) et peu coûteuses pour les groupements de femmes ;
- Soutenir des recherches et des études pour mesurer la part de contribution économique des femmes dans la consommation familiale ;
- Renforcer l'électrification rurale et les énergies renouvelables dans les structures communautaires de base (école, centre de santé) ;
- Examiner les contours pour la subvention dans l'acquisition des nouveaux outils (compteurs Woyofal) pour alléger le coût de l'électricité des PME féminines ;



3.1 Genre Eau et Assainissement

L'approvisionnement en qualité et en quantité en eau constitue un des objectifs prioritaires identifiés par l'État du Sénégal à travers le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM 2005-2015) qui vise d'ici 2030 à rendre effectif l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif national s'aligne parfaitement avec l'agenda international pour une gestion efficace de l'eau dans l'optique d'un développement durable. C'est ce qui justifie d'ailleurs l'organisation en mars 2022, du **sommet mondial de l'eau à Dakar** démontrant ainsi une certaine volonté politique d'intégrer la question de l'eau dans les priorités d'actions nationales. Si l'État reste engagé dans cette volonté politique, il semblerait que des efforts significatifs restent à accomplir, car près de 78,7 % des ménages ont accès à l'eau en 2021 (EHCVM/ANSD). Alors que l'objectif initial du PEPAM était d'atteindre un taux de 100 % en milieu urbain en 2015 et 98 % en 2017 pour le milieu rural.

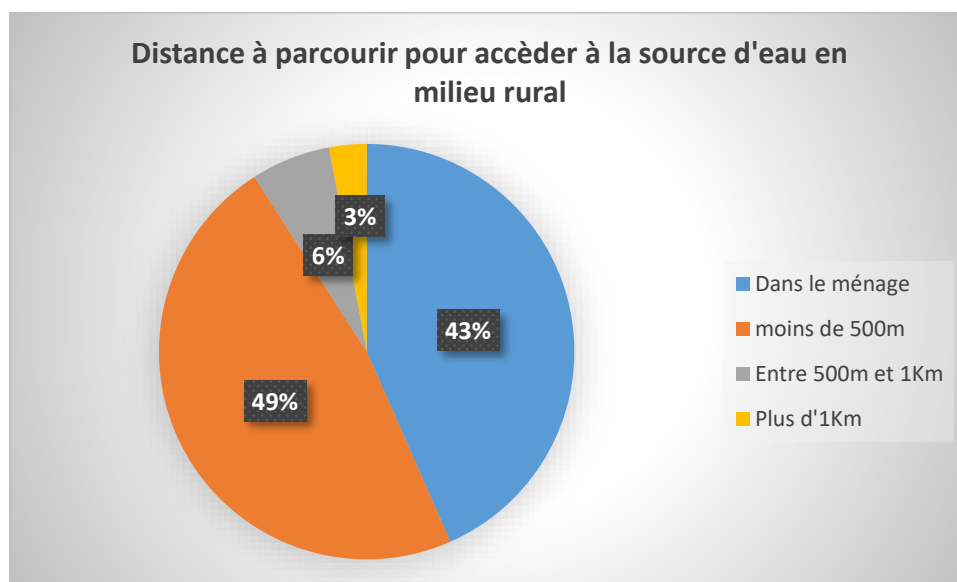
3.1.1 La gestion de l'eau un fardeau pour les femmes

Au regard de la division et de l'organisation sociale du travail, la responsabilité de gestion de l'eau est foncièrement attachée aux fonctions féminines. L'examen des statistiques de l'ANSD permet de distinguer les disparités sexo spécifique à partir des ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place. Les données révèlent que la collecte de l'eau est effectuée à 72 % par les femmes en zone urbaine et à 84,8 % en milieu rural (ANSD 2018). Les hommes sont très peu impliqués dans les corvées de l'eau dans certains sites urbains comme à Diourbel, ils sont à peine 24,1 %, à Dakar 21,1 % et dans la région de Louga 20,2 %. Dans les autres régions, les scores de l'enquête de l'ANSD confirment le faible engagement des hommes dans les tâches de collecte de l'eau.

En tant que principales productrices et usagères de l'eau dans l'espace domestique et communautaire, les femmes doivent surmonter des obstacles aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les tâches d'approvisionnement en eau pour la consommation familiale, la préparation des repas, les services de nettoyage du foyer, l'abreuvement des animaux, l'arrosage des plantes, etc. restent socialement associées à une activité dédiée aux femmes et aux jeunes filles. Généralement, l'homme chef de ménage est assujéti à la gestion de l'eau plus particulièrement à sa rationalisation et aux paiements des factures. Il dispose d'un pouvoir de décision et de contrôle sur les sources d'eau dans les foyers, les fontaines publiques, les forages, les châteaux d'eau, etc.

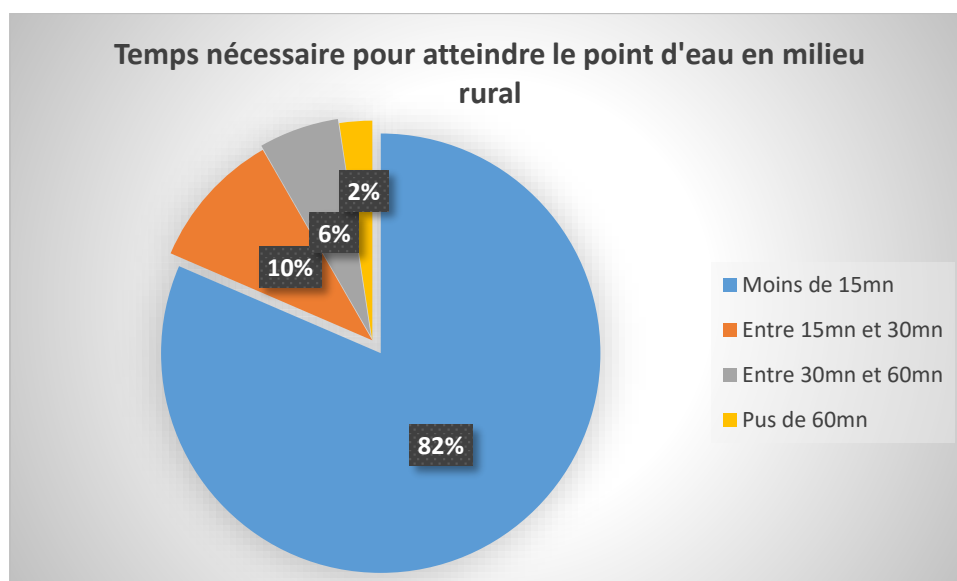
Pourtant cette forme d'organisation sociale de gestion de l'eau est peu évidente pour les femmes, car **la distance à parcourir**, quelle que soit la résidence, la source d'eau est située en général dans le ménage (62,9 %) à moins de 500 m de celui-ci. Toutefois, de profondes disparités persistent, car seule la moitié des ménages ruraux disposent d'une source d'eau dans leur logement soit (43,4 %) alors que dans les centres urbains comme Dakar le taux estimé est à 85,3 %. La répartition selon le milieu de résidence révèle que la proportion des ménages ruraux qui mettent 15 à 30 min (10,2 %) pour atteindre le point d'eau le plus proche est presque le double de celle du milieu urbain (5,9 %). De manière générale, 18,6 % des ménages des zones rurales mettent au moins 15 min pour atteindre le point de collecte de l'eau potable le plus proche dont 2,4 % font plus d'une heure. Pour la plupart des ménages ruraux, la collecte de l'eau est une tâche exténuante pratiquement quotidienne et plus souvent exécutée dans des conditions de locomotion difficile (charrette).

Ces dernières années, la baisse de la pluviométrie, le niveau faible de la nappe phréatique, ainsi que la forte chaleur due au changement climatique constituent des facteurs déterminants sur les conditions sociales des femmes. Celles qui évoluent en milieu urbain sont contraintes d'emprunter les rues et les quartiers à la recherche du liquide précieux à cause de la pression démographique et de l'urbanisation croissante qui entraîne des coupures récurrentes.



Source EHCVM/ANSD 2018

En outre, le temps nécessaire pour se rendre au point de collecte est déterminé par la disponibilité de l'eau et en fonction des saisons. Dans la zone agrosylvo-pastorale, la forte chaleur en période sèche entraîne une baisse drastique de la nappe phréatique. L'utilisation des puits comme alternative constitue une corvée supplémentaire pour les femmes et souvent ne garantit pas une qualité de l'eau consommable (eau impropre, salinisation de la source). Les techniques pour épurer l'eau ne suffisent pas pour prémunir contre les maladies infectieuses et qui affectent particulièrement les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les enfants en bas âges.



Source EHCVM/ANSD 2018

Au niveau de la gouvernance et de la gestion des ressources hydrauliques, les femmes sont pratiquement absentes des comités de gestion des forages. Si elles sont les principales usagères, de l'eau, le contrôle et le pouvoir de décision dans les instances collectives sont souvent sous l'apanage des hommes. Ces derniers qui composent généralement les bureaux occupent les postes de présidence, de secrétariat et de trésorerie disposant ainsi de pouvoir de décision sur les cotisations, sur le renouvellement du matériel et de l'équipement. Ces comités de gestion de l'eau constituent des espaces de négociations et de compromis où les intérêts stratégiques et les besoins spécifiques des uns et des autres ne sont pas forcément pris en compte.

Ces dernières années, l'État du Sénégal en appui avec les partenaires techniques et financiers a consacré des efforts pour assurer un approvisionnement correct de l'eau.) À travers le projet Eau et Assainissement en milieu rural (PEAMIR), le projet d'alimentation en eau potable dans les îles de la Casamance, le projet BID/UEMOA, l'Office des Forages Ruraux (OFOR a réalisé des infrastructures hydrauliques (construction de forages, de châteaux d'eau, de bornes-fontaines) qui ont assurément réduit la pénibilité d'exhaure de l'eau pour les femmes. En 2020, la structure a enregistré près de 58 forages construits ou réhabilités, 144 225 ml de réseaux posés, 39 bornes-fontaines installées, 5111 branchements sociaux réalisés, etc.

D'autres projets en cours d'exécutions devront à terme améliorer l'accès à l'eau, en l'occurrence le **Programme d'Accès à l'Eau Potable (PAEP)** dans son volet urbain mettra en œuvre 20 000 branchements sociaux. L'usine de traitement d'eau potable de Keur Momar Sarr 3 (KMS3) dans sa phase d'exécution est programmée pour alimenter en eau depuis le lac de Guiers la région de Dakar et sa banlieue en passant par le plateau de Thiès.

De telles initiatives des politiques ne peuvent qu'être bénéfiques à l'endroit des femmes en leur allégeant les lourdes responsabilités de collecte d'eau au profit de leurs activités de créations de revenus. Les jeunes filles passeront plus de temps à l'école tout en relevant leur niveau de scolarisation et de formation.

3.1.2 Situation des femmes et la gestion des assainissements

Concernant l'assainissement les programmes de raccordements sociaux de ces dernières années ont pu permettre l'amélioration du cadre de vie. Même s'il faut signaler que près de 27,4 % des ménages du Sénégal ne disposent toujours pas de toilettes et 13 % font leurs besoins dans la nature (ANSD 2018). La répartition par région révèle que les régions de Kaffrine et de Matam sont les plus affectées par ces problèmes d'insalubrité publique avec respectivement 26,7 % et 24,6 % de ménages qui font leurs besoins dans la nature. Les régions de Kédougou (18,9 %), Fatick (18 %), Louga (17,7 %) viennent en second plan, mais restent les zones où la défécation à l'air libre est encore un phénomène présent. Il est clairement établi que l'absence de système d'assainissement renforce la vulnérabilité des femmes et des juvéniles face aux risques des maladies infectieuses. Dans les services sociaux sanitaires, l'absence de toilettes adéquates et séparées favorise l'expansion des maladies génitales et gynécologiques. Dans les structures d'enseignements (école, lycée), l'insalubrité due à la défaillance des systèmes d'évacuation des eaux usées pose un problème d'hygiène pour les jeunes filles.

Pour un meilleur équilibre environnemental et l'amélioration du cadre de vie, il est important de soutenir des investissements et des services pour une gestion adéquate des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales. Le Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales (PAGEP) tend justement à améliorer le traitement, la dépollution et la réutilisation des eaux usées, mais aussi la gestion durable des eaux pluviales. Dans cette logique d'intervention, les activités de maraîchage et d'horticulture développées par les femmes dans les zones de Niayes ainsi que dans les périmètres irrigués dans le delta du fleuve pourraient résorber le problème de fertilisation et de dégradation des terres.

Le Projet de Gestion intégrée des Inondations au Sénégal (PGIIS) vise à établir une politique intégrée à l'échelle nationale pour la gestion des risques de catastrophe liés aux inondations. Le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau cherche à renforcer l'intégration des États membres de l'OMVS par le développement des usages à but multiples des ressources du bassin du fleuve Sénégal. Le PGIRE a réalisé des unités de transformation de produits agricoles pour les groupements de femmes de Dagana et de Matam.

Dans l'ensemble les femmes doivent surmonter des obstacles liés à leurs conditions et à leurs statuts comme :

- La pression démographique dans les centres urbains qui baisse le flux de l'eau et des coupures qui poussent les femmes à parcourir de longues distances ;
- Les inondations récurrentes qui fragilisent davantage l'activité économique des femmes ;
- L'accès limité à l'eau à l'école pour les filles posant ainsi le problème de gestion de l'hygiène dans les toilettes ;
- Le problème d'accès et de contrôle à l'eau pour les femmes productrices agricoles et dans le secteur du maraîchage à cause de la baisse de la pluviométrie et de la nappe phréatique particulièrement dans le Ferlo et sur le plateau de Thiès ;
- Le coût élevé de l'eau dans l'exploitation des jardins maraîchers, des périmètres irrigués féminins dans le delta du fleuve Sénégal ;
- En milieu rural (Ferlo), l'évaporation rapide des sources d'eau comme les mares impose aux femmes de parcourir de longue distance pour abreuver les bêtes ;
- La pression exercée dans certains points d'eau comme les forages par les éleveurs transhumants tarit la source de l'eau en période chaude et constitue un handicap pour les femmes ;

- La faible présence des femmes dans les comités de décision de gestion de l'eau particulièrement en milieu agropastoral.

Actions à développer et à capitaliser

- Promouvoir l'accès des femmes aux instances et comités de gestion de l'eau pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes des ressources hydrauliques ;
- Valorisation des eaux épurées et des boues stabilisées permettant la production d'engrais (maraîchage) et la fabrication de briques de l'énergie biométhane à partir de système d'adduction d'eau épurée (mise en place d'une stratégie nationale par l'ONAS) dans les jardins collectifs des femmes ;
- Mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques par la construction de fermes agricoles et de forages pastoraux et aménagement des mares pour les hommes et les femmes ;
- La réalisation des édicules publics dans les établissements scolaires.



4.1 Genre et Foresterie

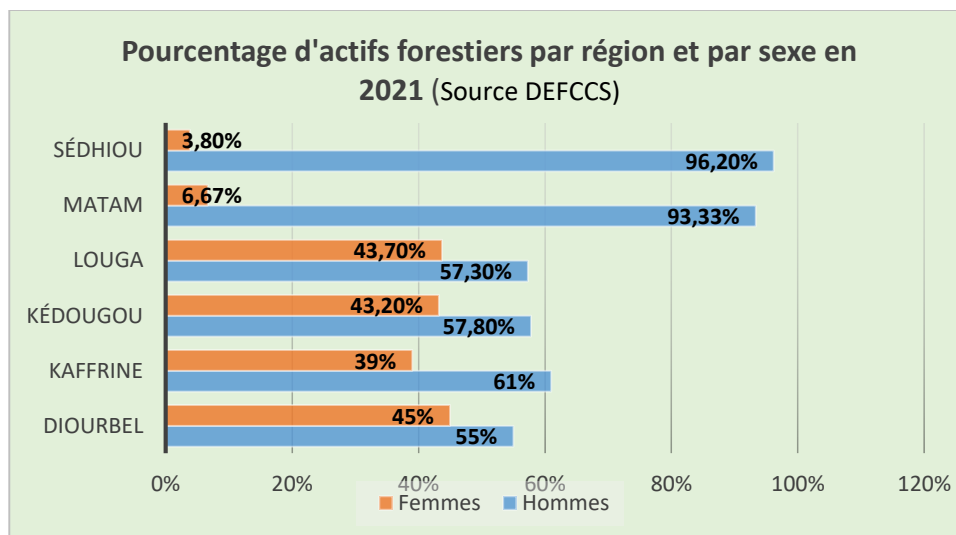
Le Sénégal dispose d'un domaine forestier estimé à près de 6 240 000 ha de forêts classées dont 1 500 000 ha se trouvent dans la réserve sylvo pastorale et près de 1 980 000 ha dans les zones dites d'intérêt cynégétique (DEFCCS 2013). Cet important patrimoine implique de fortes potentialités et de productions des ressources forestières et économiques, mais aussi d'importants enjeux et défis à relever pour la protection du capital végétal. Le secteur de la foresterie contribue à la production intérieure brute (PIB) à travers les recettes douanières générées, la forte demande en consommation des produits forestiers, de la création d'emplois pour les milliers d'hommes et de femmes actifs dans le domaine.

Les performances macro-économiques de la foresterie et de la sylviculture font état de résultats satisfaisants avec une recette de près de 2,8 milliards FCFA par année. Au cours des trois premiers trimestres de 2021 au moins 1,450 milliard F CFA de recettes domaniales ont été recouverts et 871 millions en recettes contentieuses. Ceci démontre du rôle capital que jouent les ressources forestières en contribuant ; d'une part à l'économie nationale et ; d'autre part en participant à la sécurité alimentaire auprès des consommateurs sénégalais à la production de foin pour l'alimentation du cheptel national.

Au-delà de l'aspect macro-économique, les forêts du Sénégal se caractérisent par la dégradation poussée de l'écosystème due aux comportements humains et à la dépression climatique. Les recherches ont montré que la plupart des ressources forestières pouvant faire l'objet d'une exploitation économique sont menacées ou bien ont tout simplement disparu (Sall ; Touré ; Kane 2019). Face à cette situation, les hommes et les femmes sont différemment exposés face aux risques environnementaux et les effets des facteurs de changement climatique. Ce d'autant que les ressources forestières participent avant tout à l'équilibre alimentaire et nutritionnel des femmes et des enfants en bas âges.

4.1.1 Le sous-secteur du charbon de bois et du bois de chauffe : une domination masculine

L'examen des données fournies par la Direction des Eaux et forêts permet d'estimer la forte présence des hommes dans la foresterie particulièrement dans les régions de Sédhiou avec 96,2 % contre 3,8 % de femmes, à Matam avec 93,3 % contre 6,6 % de femmes. L'écart dans les autres sites forestiers semble davantage s'équilibrer avec la région de Louga, 57,3 % d'hommes pour 43,7 % de femmes, Kédougou, 57,8 % d'hommes pour 43,2 % de femmes (voir graphique en dessous).



Dans la chaîne de valeur foresterie, il existe une certaine construction sociale des rôles et des fonctions qui font que les hommes se retrouvent dans les secteurs attractifs à forte valeur économique comme l'exploitation du charbon de bois et du bois de chauffe. Ces produits ligneux beaucoup plus rentables économiquement attirent davantage les hommes qui se concentrent dans les métiers d'exploitants forestiers, la scierie, le transport, etc. Très souvent, ils sont les détenteurs de permis de coupe de bois, car disposant assez de moyens financiers pour recruter des employés « *surga* » chargés de l'abattage des arbres, de faire la collecte et le transport jusqu'au centre urbain comme Dakar, Touba, Thiès.

Cette forte présence des hommes dans le charbon se retrouve également dans l'exploitation du bois d'œuvre et de service. Ils sont principalement actifs dans la sculpture de pirogue, la menuiserie à bois, la scierie, les métiers de transporteurs ou encore d'exportateurs. Les femmes ont tendance à être au bas de l'échelle de la production en tant que collecteurs, de simples productrices primaires ou encore des commerçantes dans l'artisanat local (vente et confection d'ustensiles, de mortiers, de pilons, dealebasses en bois), le commerce d'objets d'art, etc. Seule une poignée de femmes dispose de permis de coupe de bois pour être exploitantes forestières dans les régions de Tambacounda, Kolda. Autre signe d'ouverture, la présidente des exploitants forestiers s'avère être une femme, traduisant ainsi des possibilités de réussite et de la dynamique de l'entrepreneuriat féminin.

Le sous-secteur du charbon de bois et du bois de chauffe étant légiféré par le Code forestier et très encadré par la Direction des Eaux et forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) nécessite un certain nombre de dispositions pour adhérer en tant qu'acteurs exploitants forestiers. Les critères d'attributions de permis de coupe de bois exigent la création d'une entité organisationnelle formelle (GIE, sociétés privées), mais également d'acquiescer un permis de circulation par le paiement de taxes et de redevances, qui sont autant de facteurs entravant pour la majorité des femmes. Elles ont une certaine méconnaissance sur les démarches administratives pour créer une organisation formelle, sur les coûts de procédures, sur les services administratifs à solliciter, etc. Avec leur faible niveau d'éducation et de formation, elles sont très peu d'informations sur le démarrage des campagnes de coupe du bois. Aussi, les femmes ont très peu de connaissances et de réseaux de distribution dans le circuit commercial pour affréter les produits vers les centres urbains. L'accès aux financements, notamment les lignes de crédits est un obstacle supplémentaire pour celles qui sont actives dans le secteur du charbon de bois.

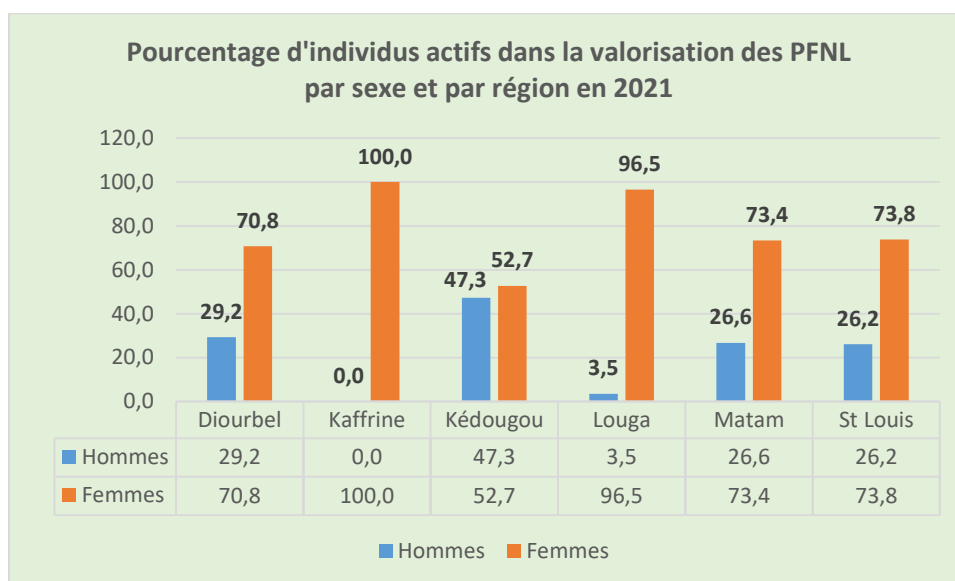
Toutes ces conditions requièrent une certaine mobilité et de liberté d'action que les statuts sociaux de mères de famille et d'épouses ne peuvent permettre à cause des responsabilités sociales et familiales. L'adhésion dans les secteurs beaucoup plus souple comme l'exploitation des produits forestiers non ligneux constitue une alternative et une voie de solution pour la majorité des femmes.

4.1.2 Le sous-secteur des PFNL une filière féminine

Si l'exploitation des produits non ligneux (charbon de bois et bois d'œuvre) reste dominée par les hommes où la présence des femmes est marginale, le sous-secteur de la cueillette et de la transformation est traditionnellement féminin.

Les données statistiques produites par les services des Eaux et forêts révèlent que la filière des produits forestiers non ligneux est à forte domination féminine avec (73,6 %) de femmes contre 26,4 % d'hommes (DEFCCS 2021). À l'échelle nationale, la filière attire moins les hommes qui sont sous-représentés dans la plupart des régions de Louga avec (3,5 %) d'hommes à Diourbel avec (29,2 %) et Matam (26,64 %) en passant par Saint-Louis (26 %) (voir graphique). Les femmes sont reconnues comme traditionnellement actives sur tout le processus de production, de la récolte, à la transformation et à la commercialisation des produits fruitiers comme le soump (*Balanites aegyptiaca*), le siddém (*Zizyphus mauritiana*), le bouy (*Adansonia Digitata*), le néré (*Parkia Biglobosa*) le tamarin, etc. Le mode d'exploitation qui reste souvent archaïque et primaire s'effectue sous forme de groupements de femmes ou individualisés avec des équipements manuels très rudimentaires, mettant en épreuve la force physique.

Au-delà de son caractère commercial et économique, la mise en valeur des produits fruitiers renforce la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés locales et urbaines. Les nombreuses ressources issues de son exploitation participent à l'équilibre de la santé maternelle et infantile. Les femmes ont acquis des connaissances sur l'utilisation des feuilles et des écorces pour soigner et prévenir certaines maladies de leurs enfants.



Source DEFCCS 2021

En outre, la fragilité de l'environnement et de l'écosystème détermine sur le mode de pratique et de production dans l'ensemble de la chaîne de valeur qui fait face à de nombreux défis et enjeux. Dans la zone sylvo pastorale, les feux de brousse, l'instabilité des saisons de pluies, combinés avec la faible capacité de régénération du couvert végétal, obligent les femmes à parcourir de longues distances pour la cueillette des fruits forestiers. Souvent, en période de transhumance du bétail, la forte pression exercée par l'alimentation des dromadaires sur les arbres fruitiers diminue les potentialités de la cueillette.

Dans la zone des Niayes vers la région de Thiès couvrant les localités de Ngay, Kébémér et une partie du plateau de Thiès des groupements de femmes se distinguent dans l'exploitation des arbres comme le rônier qui fournit des fruits destinés à l'aliment de bétail et humain, mais aussi les feuilles et les écorces servant dans la confection de produits dérivés (paniers, accessoires décoratifs). Malheureusement, la ratification du rônier due à la surexploitation humaine et la faible capacité de régénération pose un problème de durabilité des activités économiques connexes à cet arbre et laisse perplexe sur l'avenir de l'emploi des femmes dans cette filière. Ainsi, c'est toute une économie familiale et locale qui est menacée au regard de sa contribution dans l'éducation et la santé des enfants, dans la sécurité alimentaire.

Ailleurs, dans la région de Dakar, notamment dans la forêt classée de Mbao, les jardins maraîchers des femmes très dynamiques constituent un moyen pour résorber les inondations récurrentes tout en générant d'importants revenus économiques. Le plan de gestion élaboré avec les services départementaux en 2008 leur accordant le droit à l'exploitation ouvre des opportunités pour la promotion de l'agro-écologie avec les femmes au cœur du processus. Malheureusement, la pression démographique, l'urbanisation croissante, la gestion inadaptée des déchets solides et liquides menacent non seulement l'équilibre de l'écosystème, mais aussi l'évolution des conditions sociales des femmes reste incertaine.

Dans le sud-ouest du Sénégal vers les régions de Ziguinchor et Sédhiou l'exploitation des ressources forestières par les femmes est confrontée à la déforestation et au trafic du bois très répandu dans la zone. Au-delà de l'insécurité caractérisée qui limite l'accès aux femmes dans les profondeurs de la forêt, les modes d'exploitation de l'huile de palme, de jus de citron, de madd etc. restent très précaires

avec un niveau d'équipements et d'infrastructures très faible. Même s'il faut reconnaître que des dynamiques associatives sont constatées dans le secteur de la transformation et de la commercialisation de produits forestiers et fruitiers, des obstacles majeurs se dressent sur leur projet entrepreneurial, notamment l'absence de lignes de crédits et d'unités de transformation, un niveau faible de formation et d'alphabétisation, les débouchés et les marchés limités, etc.

Face à la dégradation accélérée du capital forestier, des stratégies d'adaptation ont été développées avec l'appui et l'encadrement des services techniques déconcentrés dans des projets et des programmes. C'est dans une approche participative que les populations locales sont souvent impliquées dans la gestion de la protection de l'écosystème à travers des activités de reboisement, de mise en défens, de lutte contre les feux de brousse, etc. Ces stratégies développées ont très souvent impliqué les femmes dans le dispositif d'approche avec plus ou moins des réussites par rapport aux objectifs fixés. Parmi les initiatives exécutées, citons :

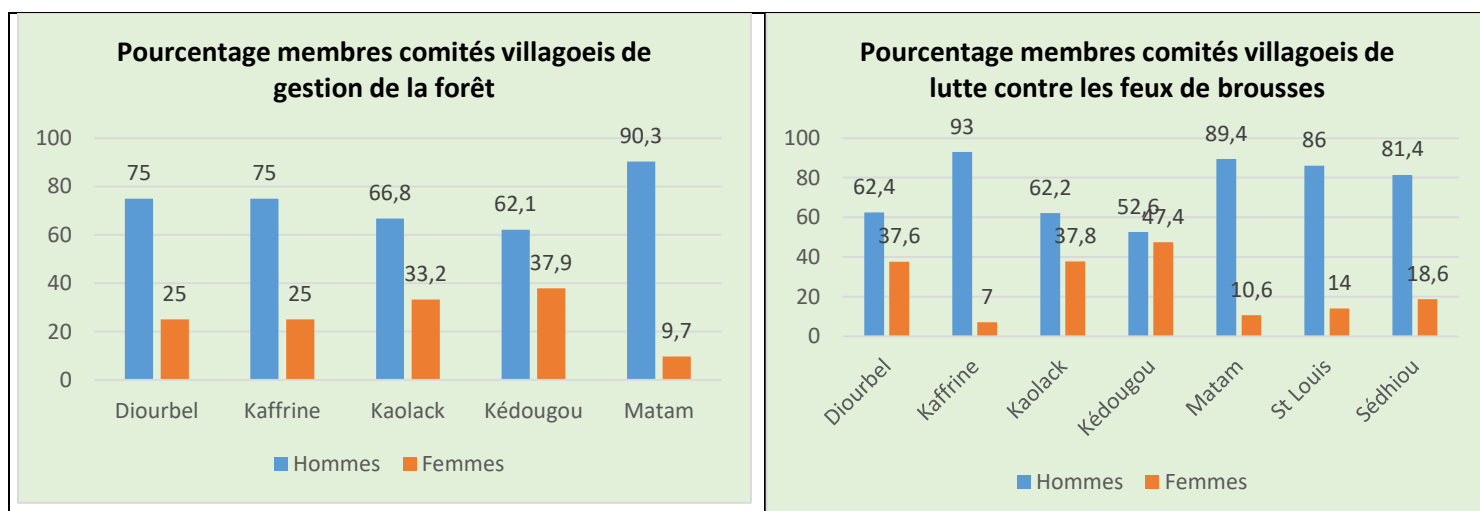
- Le programme de l'**Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)** qui a réalisé entre 2008 et 2019 près de 18 599 ha de plantation massive sur 52 parcelles réparties dans 8 sites dans les régions de Louga et de Matam. Des jardins polyvalents féminins (12) ont été érigés afin de garantir l'exploitation du maraîchage, de l'arboriculture fruitière et des plants. Les groupements de femmes actifs dans la transformation des PFNL étaient appuyés dans la production de 22 383 691 plants, dont 30 % d'*Acacia Sénégal* et 25 % de *Balanites aegyptiaca*, la fourniture en intrants et en semences, l'appui en matériels et équipements, etc. Ces jardins polyvalents étaient des moyens de création de revenus pour les femmes, mais aussi des espaces de solidarité et de dynamique entre les différents membres. Ils ont engendré des organisations de caisses communautaires de tontines et des initiatives de développement local. En dépit, de ces appuis, les jardins polyvalents ont quasi connu un échec faute de financements et du coût élevé de l'eau, ainsi qu'une mauvaise planification et coordination des GPF. En 2022 seul 1 jardin polyvalent reste fonctionnel sur 12 jardins maraîchers créés au départ.
- Le Programme **Toolu Keur** initié par la direction des éco-villages œuvre pour la promotion de l'agro-écologie comme stratégie d'adaptation face au changement climatique. Le projet souple et efficace met à la disposition des femmes et des jeunes des plants fruitiers, de légumes, de plantes médicinales afin de créer des forêts nourricières dans les arrière-cours des maisons. Il est clair que de telles initiatives comme les **Toolu Keur** méritent d'être évaluées dans une optique d'être vulgarisées à l'échelle nationale.
- Le **Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires (PNFNAC)** s'est distingué par des activités de reboisement dans les réserves naturelles communautaires (42 960 plants), d'entretien de pare-feux et l'aménagement de mare dans le Ferlo, d'acquisition de matières premières et d'accompagnement dans les foires pour les GIE de femmes actifs dans la PFNL. Le **PNFAC** dans sa formulation cible particulièrement les femmes comme bénéficiaires principales (80 %) dans la mise en œuvre des activités et des programmes.

Dans un passé assez récent, les services des Eaux et forêts ont exécuté des projets sur la gestion des ressources naturelles où la promotion en faveur de l'autonomisation des femmes était inscrite au cœur du processus de mise en œuvre. Il s'agit entre autres du : PROGED II, le Projet Villages Fruitiers (PVF) I et II, PASEF, PADEC, AG-GRN Wula Nafa, PGRN, PROGERT.

4.1.3 Genre et gouvernance forestière

Il est reconnu que les femmes sont des actrices de développement local et jouent un rôle essentiel dans les organisations communautaires de base. Malheureusement, leur engagement dans la préservation des écosystèmes et des ressources forestières ne reflète pas leur niveau de représentativité dans les instances organisationnelles. Les associations féminines sont souvent sollicitées dans des activités de mises en défunt, de reboisement, de pépinière, etc., mais sont quasi absentes des comités locaux de gestion des ressources environnementales. Les données collectées par la DEFCCS montrent la faible présence des femmes dans les comités villageois de gestion de la forêt (29,2 % de femmes pour 70,8 % d'hommes) et le comité de lutte contre les feux de brousse (21,2 % de femmes et 78,8 % d'hommes) dans les sites de Diourbel, Kaffrine, Kaolack, etc. (voir graphique en dessous).

Les postes stratégiques de présidence, de vice-présidence et de trésorier sont très souvent cumulés par les hommes avec leurs fonctions de chef de village et de notable traditionnel. Ces fonctions qui sont très exigeantes en termes de temps (assister aux réunions et assemblées générales) sont difficilement conciliables avec les responsabilités familiales et les obligations sociales. Le déficit de temps dans la journée et le déplacement exigé pour assister aux réunions sont des obstacles majeurs pour les femmes qui s'auto-excluent afin de se consacrer à la recherche de revenus et de l'entretien de leurs familles.



Source DEFCCS 2021

Genre et texte législatif du secteur forestier

Le secteur de la foresterie est régi par le Code forestier du 12 novembre 2018. Celui-ci définit le plan de gestion des forêts et d'aménagements, des principes de l'exploitation forestière, des modalités de défrichements, des feux de brousse, etc. Dans sa formulation rédactionnelle, la loi semble être neutre et considère très peu les questions de genre, notamment la dynamique de pouvoir et les relations sociales qui sous-tendent la gouvernance forestière, les rôles des hommes et des femmes sur l'utilisation des ressources forestières. En outre, dans les dispositions du Code forestier, il n'est nullement mentionné l'implication des femmes dans les consultations publiques et les organes locaux de gestion des forêts.

Dans l'article 10 du Code forestier portant sur les permis d'exploitation de produits ligneux, il est mentionné d'établir l'identité, l'adresse, le lieu d'exploitation alors que la notion de sexe n'apparaît nulle part dans le texte. L'identification du détenteur de permis d'exploitation à partir de son sexe peut être une source d'information capitale. Au-delà des données ventilées par sexe, il serait possible d'évaluer et de faire le suivi de la part

de contribution économique des hommes et des femmes à partir de la quantité et la nature du produit déclaré, le lieu de l'exploitation, le montant de la redevance, etc.
Aussi, dans la perspective d'une révision des textes du Code forestier, il serait pertinent d'adopter une politique de promotion des femmes exploitantes forestières à partir de quotas dans la distribution des permis d'exploitations.

Au final, le secteur forestier présente des **défis et des enjeux** à relever pour rendre dynamique et opérationnel l'intégration effective des besoins des hommes et des femmes. Ces défis et enjeux sont entre autres :

- La définition d'un cadre pour la révision et l'intégration des questions d'équité et d'égalité entre les sexes dans les textes et les codes forestiers et environnementaux ;
- La création d'une fédération et d'une filière interprofession des organisations forestières regroupant tous les acteurs hommes et femmes actifs dans l'ensemble des chaînes de valeur forestières ;
- La promotion des femmes exploitantes forestières dans le charbon de bois et de bois de chauffe pour faciliter l'obtention du permis de coupe de bois ;
- Le renforcement et la valorisation des activités économiques et produits locaux (analyse et développement de marché pour certaines filières : unité de valorisation de produits maraîchers, de produits PFNL, balanites, zizyphus, pain de signe, etc.), apiculture, pisciculture, etc. ;
- La vulgarisation et le renforcement des programmes agroécologiques « Toolou Keur » pour les femmes en milieu rural et urbain ;
- La promotion et l'engagement du secteur privé dans la gestion des forêts par le développement de l'écotourisme et des actions de développement local pour les hommes et les femmes ;
- Appuyer les groupements féminins et de jeunes dans l'accès aux financements verts pour développer leurs activités de PME basées sur l'exploitation des ressources forestières ;
- Fournir un appui conseil et accompagnement dans la valorisation des produits transformés (coaching en leadership, en normes, qualités, et hygiènes, stratégie marketing) ;
- Fournir un dispositif d'équipements pour alléger le temps de travail (four, machine décortiqueuse, mélangeur, concasseur, ensachage, etc.).

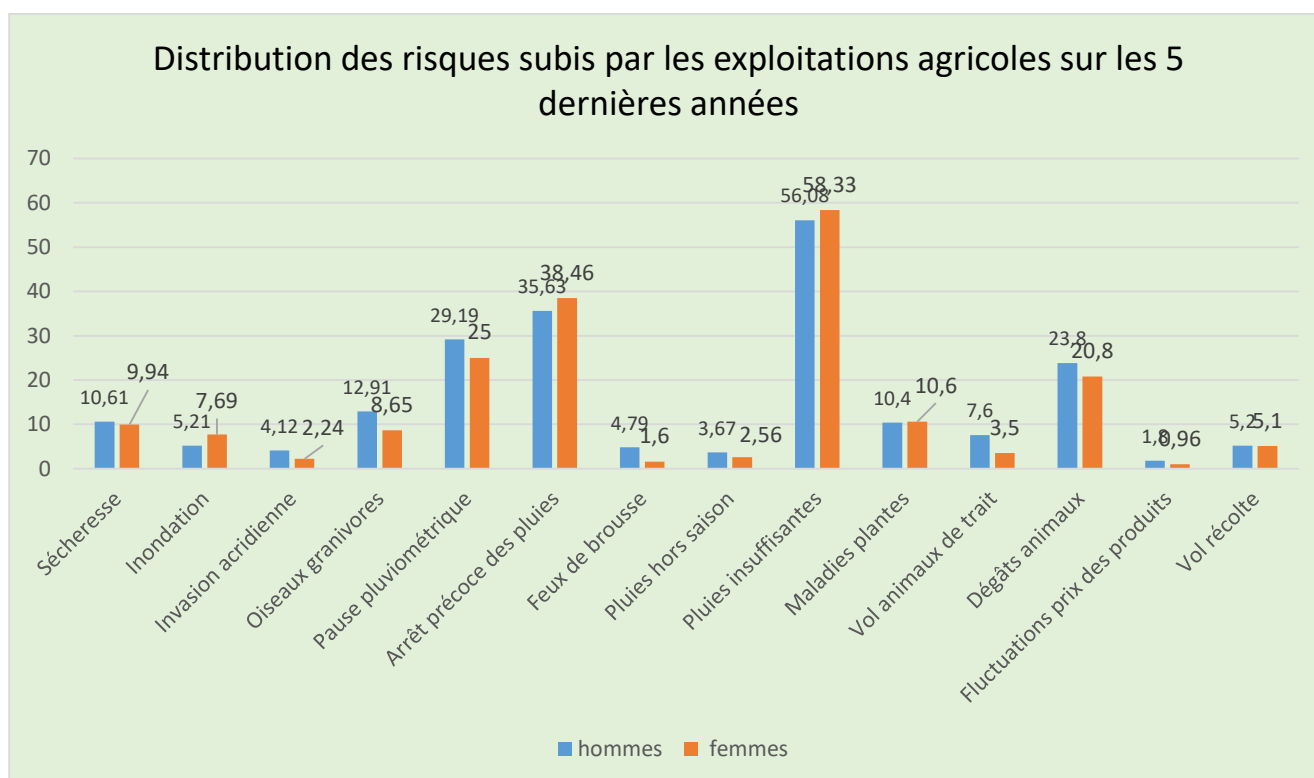
4.1.4 Les femmes et la dégradation des terres

Face aux risques environnementaux et aux risques climatiques subis par les chefs de ménage agricole, les données du Projet d'Appui aux Politiques Agricoles de 2018 mettent en exergue certaines similarités selon le sexe des exploitants. Ainsi, l'insuffisance des pluies (56,08 % chez les hommes et 58,33 % chez les femmes), l'arrêt précoce des pluies (35,63 % chez les hommes et 38,46 % chez les femmes) et les pauses pluviométriques (29,19 % pour les hommes et 25 % pour les femmes) constituent les principaux facteurs qui ont entravé les campagnes agricoles sur les 5 dernières années. Il faut tout de même noter que les dégâts produits par les animaux (23,8 % chez les hommes et 20,8 % chez les femmes) et la sécheresse (10 % chez les hommes et 9 % chez les femmes) sont des phénomènes physiques subis par les deux entités.

Les études ont montré que face à la dégradation des ressources agricoles, les hommes et les femmes ont tendance à développer des stratégies d'adaptations différemment. Sur le plateau de Thiès, les inondations récurrentes et le ruissèlement de l'eau constituent les principales causes des inondations dans la ville de Thiès, mais également ce phénomène ne permet pas d'alimenter la nappe phréatique

pour les exploitations agricoles. Par conséquent, les hommes rejoignent les centres urbains pour trouver du travail alors que les femmes endossent de nouvelles fonctions de chef de ménage tout en développant de nouvelles activités (petit commerce de table, vendeuses de fruits et de légumes, élevage de volaille).

Dans la vallée du fleuve Sénégal, la salinisation des terres avec la remontée du sel dans certaines parties des terres du Waalo entraîne une réduction des terres arables. Celles qui ne sont pas soumises aux crues saisonnières sont particulièrement affectées par l'action abrasive des vents qui enlèvent la partie superficielle des sols, riches par ailleurs en éléments minéraux (Sy, B.A 2002). Dans certains périmètres irrigués féminins, les rendements agricoles ont largement baissé à cause du manque d'eau et du coût élevé pour la construction des digues. La double culture est dès lors pratiquée par les femmes dans d'autres jardins maraîchers, rendant ainsi difficile la conciliation entre les activités agricoles et les responsabilités familiales. Par ailleurs, la dégradation des sols a diminué les surfaces des terres arables exaspérant ainsi les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Dès lors, seuls la location, l'achat constituent les moyens et voies pour les femmes pour accéder aux meilleures terres.



Source : PAPA 2018

Dans la partie nord vers la région du Fouta, les cycles de sécheresses, débutés au cours des années 1970 ont diminué de façon drastique les rendements agricoles, obligeant les hommes à se tourner vers la migration internationale afin d'améliorer les revenus. Les femmes restées sur place assurent l'essentiel des activités domestiques en s'activant dans le petit commerce et l'élevage. Avec l'absence des hommes, la conciliation des tâches familiales et le temps de production économique deviennent difficiles pour les femmes.

Dans la zone littorale et du delta du Saloum, la question de la salinisation des terres, ainsi que de la dégradation de la mangrove a réduit considérablement la fertilité du sol. Les très peu de terres exploitables et disponibles sont sous le contrôle des hommes chefs de famille. L'activité de

transformation de la pâte d'arachide constitue une alternative en procurant des moyens de subsistance et des revenus économiques réguliers.

Dans la zone sud en Casamance, la déforestation, la dégradation de la mangrove et surtout la salinisation des rizeries ont limité les femmes dans leurs périmètres irrigués. De plus en plus les exploitations sont abandonnées par les jeunes (filles et garçons) qui préfèrent rejoindre les centres urbains régionaux pour développer des activités de revenus économiques.

En outre, face à la dégradation des terres, des stratégies d'adaptation ont été développées à l'échelle nationale avec l'appui et l'encadrement des services techniques déconcentrés, des projets et des programmes. C'est dans une approche participative que les populations locales sont souvent impliquées dans la gestion de la protection de l'écosystème à travers des activités de régénération et de restauration des sols. Ces stratégies développées ont très souvent impliqué les femmes dans le dispositif d'approche avec plus ou moins des réussites par rapport aux objectifs fixés. Parmi les initiatives menées, citons :

- Le **PFNAC** 2018-2023 (Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires) qui s'est distingué par la mise en œuvre de 13 périmètres irrigués féminins dans le Ferlo et le delta du Saloum, de construction d'unités de transformations (11), la facilitation et l'acquisition de semences, de petits matériels, etc. Mais des dysfonctionnements d'ordres techniques et organisationnels ont entravé la réussite de certains programmes planifiés.
- **Le projet AdaptAction** financé par l'AFD a entrepris dans la vallée du fleuve Sénégal une stratégie et un plan d'action d'adaptation incluant les enjeux et les défis du genre. Le projet a également posé les bases pour une gestion intégrée des ressources en eau dans la zone de Pout, la dimension genre est également intégrée ;
- Dans le cadre du **PGIRE 2** (Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et du Développement des Usages Multiples du Bassin du Fleuve Sénégal) ADT-GERT et RADI ont exécuté le Projet d'appui à la mise en œuvre communautaire des actions de conservation des eaux et des sols du bassin versant du Dioulol dans la région de Matam entre 2019-2020. Les populations cibles étaient de 60 932 bénéficiaires dont 51 % de femmes et de 42 % de jeunes âgés de moins de 15 ans. Les réalisations portées sur l'installation et la réfection de pépinières, le reboisement, l'aménagement de cordons pierreux et autres actions de DRS/CES (Défense, Restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols).
- Le projet **PASA/LOU-MA-KAF** dans son volet « Eau de surface » a mis en œuvre des aménagements pour la valorisation des bas-fonds à travers la réalisation de digues de retenue pour l'alimentation en eau des périmètres rizicoles et maraîchers féminins. Au-delà des aspects techniques, le projet a surtout renforcé les capacités des femmes productrices par la mise en place de système d'épargne et de crédits.
- **ADT-GERT** avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers dont le Programme Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la Direction de la Coopération au développement de Belgique a accompagné les femmes et les jeunes dans la vallée du Grand Baobolong (Kaolack) et sur le plateau de Thiès dans des activités de reboisement et de reforestation. Entre 2012 et 2018, près de 6 760 femmes ont été impliquées dans la réalisation d'ouvrages antiérosifs, 14 896 femmes sensibilisées et conscientisées sur la dégradation des écosystèmes.

- **Le projet Dundël Suuf** a établi une cartographie des sols pour déceler les carences en éléments nutritifs du sol et identifier les engrais adaptés dans les zones du bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal oriental, les Niayes.
- **Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF)**, sous le financement de l'AFD a développé en 2021 un projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo « **Ega Egga** » à Linguère, Ranérou et Matam. Plus de 21 GPF constitués de 40 femmes par organisations ont été accompagnés dans la mise en œuvre de 24 périmètres maraîchers.
- **Le PARIIS (Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel)** avec le financement de la Banque Mondiale mise sur l'irrigation comme solution pour améliorer les systèmes agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal, le bassin arachidier et en Casamance. Des réalisations ont ciblé plus de 10 000 femmes à travers l'aménagement de bas-fonds et de décrue contrôlée, de système d'irrigation dans les fermes agricoles, de réhabilitation des périmètres irrigués villageois et des périmètres maraîchers féminins.
- **Le PADAER II (Projet d'Appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural)** sous le financement du FIDA contribue à la réduction de la pauvreté des femmes à travers des travaux de Défense et Restauration des Sols (DRS) sur 6 000 ha et 300 ha de petit périmètre maraîcher équipés de pompes solaires dans les régions de Kédougou, Kolda, Tambacounda.

Au niveau institutionnel, le Projet d'appui au plan **National d'Adaptation Sénégal PNA/FEM** a intégré la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans le renforcement des capacités des ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les impacts du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants pour une meilleure résilience climatique. Le PNA/FEM a renforcé les capacités des cellules genre et les CEP du ministère de l'Environnement et du Développement, du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'élevage, etc. dans la planification sensible au genre et le changement climatique ainsi que les collectivités territoriales (Kaffrine, Kédougou, Matam, S Louis, Ziguinchor).

Concernant le développement local, le PNA/FEM accompagne les collectivités territoriales dans leur système de planification, notamment les plans de développement communaux qui sont en cours de révision dans une perspective et approche genre tout en impliquant les ARD, les ONG et les associations locales. La réalisation d'une étude de référence sur « *le genre et les changements climatiques dans les secteurs du Plan national d'Adaptation du Sénégal* » dans 4 secteurs (agriculture, infrastructures, santé, inondation) a été finalisée en 2022.

-

Le sous-secteur de l'amodiation : une filière à valoriser pour les femmes

La dégradation des habitats de la faune et la diminution de certaines espèces (éléphant de derby, le Kobe de Buffon) sont les résultats d'un certain nombre de facteurs tels que le trafic et le braconnage, l'exploration et l'exploitation minières, l'avancée des fronts agricoles et urbains à la périphérie des zones et des parcs nationaux.

Les données produites par la DEFCCS montrent que seuls 10,7 % de femmes sont recensées comme amodiataires soit en termes d'effectifs 3 femmes pour 25 hommes. Ceci traduit le très peu d'intérêts pour les femmes dans la pratique de la chasse qui reste une vocation plutôt masculine. L'activité qui est encadrée et réglementée par les services départementaux nécessite des obligations assez strictes.

L'expérience a montré que dans les aires dédiées à la chasse et à la faune des activités de promotion des femmes peuvent être développées. Dans la réserve animalière de Bandia, le partenariat établi entre le promoteur privé et les populations locales s'est révélé être un modèle de succès et de dynamique économique par l'écotourisme qui génère des revenus pour les femmes. Les redevances versées auprès de l'État et des collectivités territoriales sont tout aussi importantes pour un développement local.

La valorisation des ressources locales à travers l'économie touristique peut servir de levier pour le développement de l'entrepreneuriat féminin. Dans le Ferlo, la réserve de Katané constitue également un modèle de réussite entre la préservation de la faune et le développement des activités des groupements de femmes. Sous l'encadrement des agents techniques, les femmes participent à la préservation du parc (approvisionnement en eau pour les bêtes) en contrepartie elles bénéficient de fourrage pour leur ruminant et pour la commercialisation.

Face aux phénomènes de braconnage et de trafic des animaux, il est certain que les communautés autochtones et particulièrement les femmes doivent être davantage impliquées. La valorisation des postes d'écogarde féminins est sans nul doute un moyen de mettre en avant les capacités et de combattre toutes les formes de préjugés.



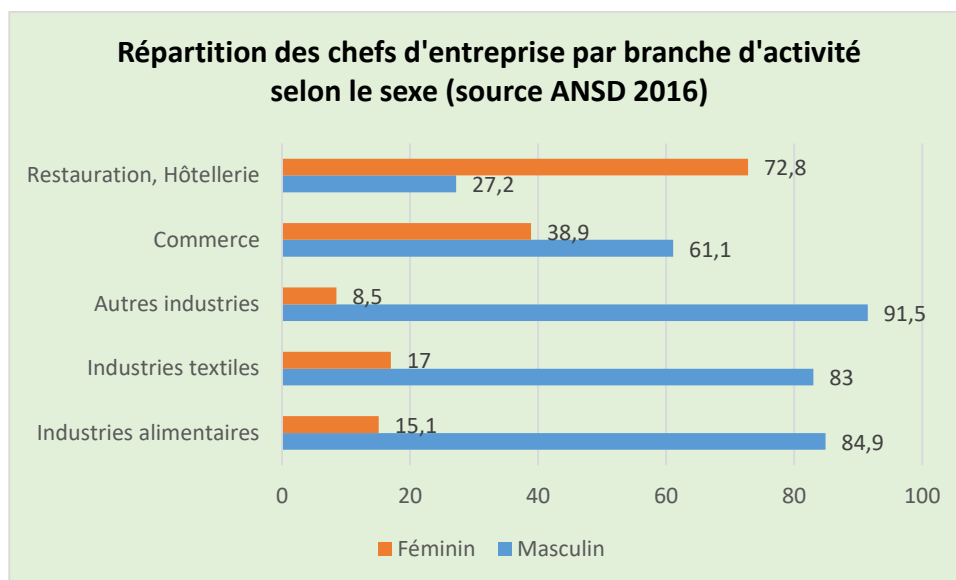
5.1 Genre et Industrie : le défi d'une industrie verte et égalitaire

Le Sénégal ambitionne de faire du secteur industriel un des piliers du développement durable. Il s'agit de contribuer au progrès économique et social grâce au développement d'un tissu industriel inclusif et durable, source de création de richesses et d'emplois pour les hommes et les femmes à partir de la valorisation des ressources locales.

Les orientations stratégiques sectorielles sont définies à partir i) d'un développement d'une industrie manufacturière à haute valeur ajoutée, moteur d'exportation robuste et d'import-substitution, de croissance et d'inclusion sociale ; (i) d'une capitalisation des atouts du Sénégal avec le renforcement de la transformation des ressources agricoles ; (ii) d'une industrie appelée à contribuer de manière substantielle à l'amélioration de la productivité et du rendement agricoles ainsi qu'à la valorisation de ses ressources.

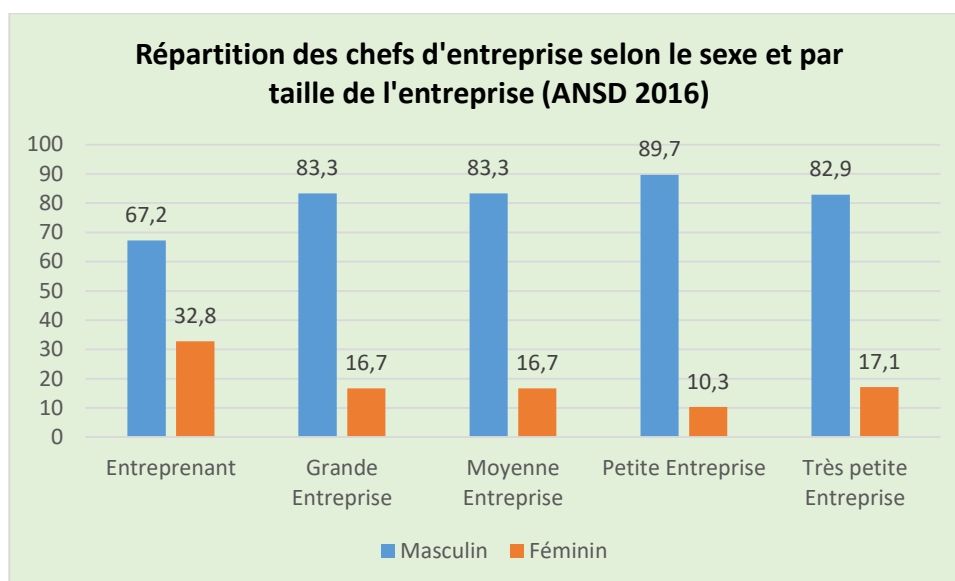
Face à ces axes prioritaires, force est de constater la présence d'inégalités des rapports sociaux de sexe dans le secteur de l'industrie. Le Recensement Général des Entreprises établi par l'ASND en 2016 avait obtenu 407 882 unités économiques sur l'ensemble du territoire, dont 25,3 % sont dans l'industrie manufacturée, 3,7 % dans l'industrie alimentaire, 11,7 % dans l'industrie textile et 10,3 % dans les autres industries.

En termes d'emploi sur les 844 268 personnes actives (611 543 emplois permanents et 232 725 emplois saisonniers), les industries alimentaires concentrent un peu plus de 20 %, les autres industries près de 14,9 % de personnels, les industries textiles 8,3 %. Les hommes sont surreprésentés avec 66,7 % des travailleurs contre 33,3 % de femmes. L'étude avait permis de montrer également que les femmes sont sous-représentées selon le type d'emplois avec 25,6 % qui sont permanents et 27,7 % des saisonnières contre respectivement 74,4 % d'hommes et 72,3 % de saisonniers.



Dans l'ensemble des unités économiques recensées, la majorité des entreprises individuelles est détenue par des hommes avec 69,7 % contre 31,3 % de femmes. Les chefs d'entreprise de sexe féminin sont plus présents dans les services d'hôtellerie, de bars et de restauration où 72,8 % des unités économiques du secteur appartiennent aux femmes. Elles sont aussi actives dans des branches d'activité telles que le commerce (38,9 %) et les services personnels divers (27,6 %). Cependant, elles sont moins représentées dans les activités industrielles, notamment l'industrie alimentaire où seuls 15,1 % des propriétaires du secteur sont des femmes contre 84,9 % d'hommes, l'industrie textile, 17 % de femmes pour 83 % d'hommes, dans les autres industries avec 8,5 % de femmes pour 91,5 % d'hommes.

Également, la répartition des propriétaires des unités économiques selon le sexe et la taille de l'entreprise décèle quelques disparités. Pour tous les types d'entreprises, les unités économiques appartiennent en grande partie à des hommes. Par ailleurs, il faut remarquer que les femmes sont généralement des entreprenants (32,8 %) (voir graphique). Elles sont beaucoup moins présentes que les hommes dans les petites entreprises où elles représentent 10,3 %.



L'industrie (agroalimentaire, textile) dans sa généralité attire davantage les hommes que les femmes. Les conditions de travail très souvent peu adaptées aux besoins stratégiques des femmes sont également source de dégradation de l'écosystème. Dès lors le défi est de s'orienter vers une industrie hautement productive et très peu polluante où les femmes et les hommes pourraient économiquement et socialement s'épanouir de façon équilibrée. C'est dans ce cadre que le **Projet Autonomisation économique des Femmes dans l'Industrie verte (EEWIGI)** (ONUDI/GIZ) vise à conseiller les décideurs politiques et les parties prenantes sur la création et la mise en œuvre d'un cadre politique en vue d'intégrer le genre dans les politiques industrielles vertes. Son objectif est d'affecter le changement et de donner davantage le pouvoir aux femmes pour leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans les industries vertes en tant qu'entrepreneurs ou professionnelles.

Certes, la réalisation d'un tel objectif est louable, mais nécessite de relever quelques défis et enjeux. L'enquête menée par l'ONUDI/GIZ (2021) auprès des femmes entrepreneurs actives dans l'industrie verte a révélé la persistance d'un certain nombre d'obstacles à la participation des femmes. Il s'agit entre autres des obstacles d'ordre économique avec un accès limité aux ressources technologiques, aux marchés, aux capitaux, aux garanties et crédits. Par ailleurs, les conditions sociales et les responsabilités familiales ne facilitent guère leur mobilité et leur marge de manœuvre. L'évaluation de l'ONUDI/GZ met en lumière que 25 % des femmes entrepreneures n'ont pas de droits fonciers ou de propriétés pouvant servir de garantie. 86 % des femmes enquêtées ont déclaré ne pas être au courant des programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat vert dans l'industrie. Enfin, 63 % des femmes estiment que les filles ne sont pas suffisamment encouragées à entreprendre.



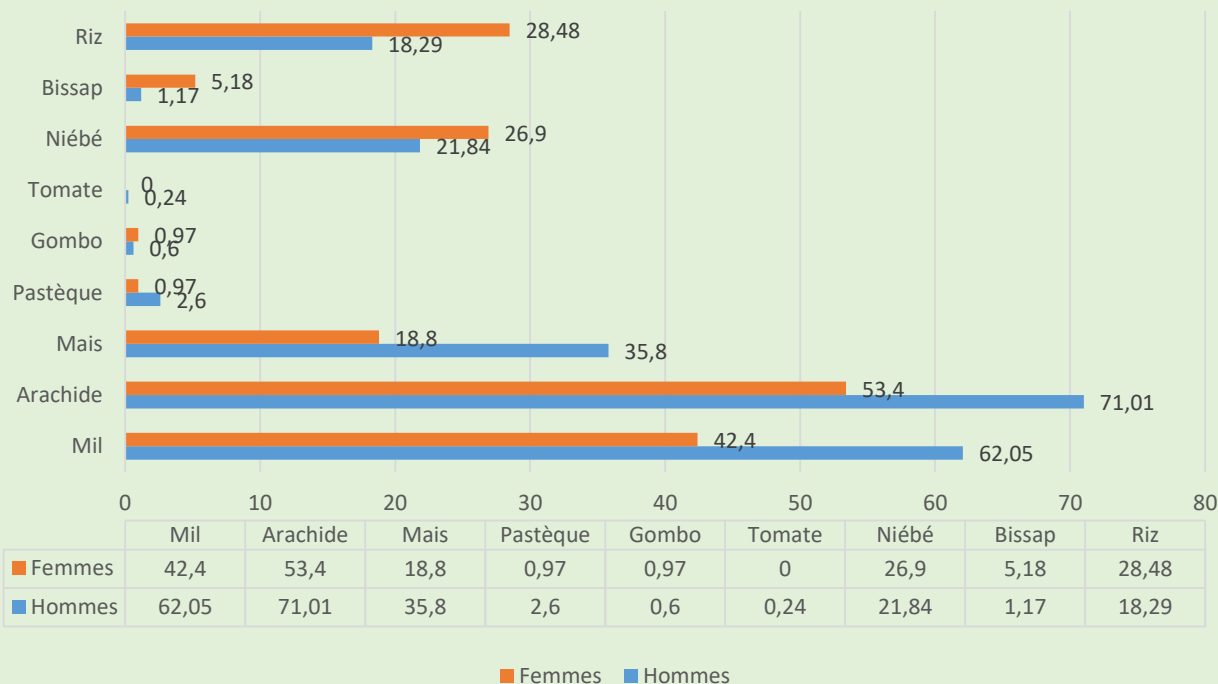
6.1 Genre et Agriculture

Avec une population estimée à près de 755 532 ménages agricoles évoluant dans l'arrière-pays, le Sénégal est un pays traditionnellement attaché aux métiers de l'agriculture. Dans ce secteur, l'organisation sociale du travail est structurée de façon inégalitaire entre les hommes et les femmes, privant ces dernières dans l'accès et le contrôle des principales ressources stratégiques (foncier, eau, équipements ruraux, etc.). Avec la dégradation accrue des terres, la réduction du capital foncier, la salinisation des sols, les conflits pour accéder aux meilleures terres se sont exaspérés excluant de facto les groupes sociaux vulnérables en l'occurrence les femmes et les jeunes.

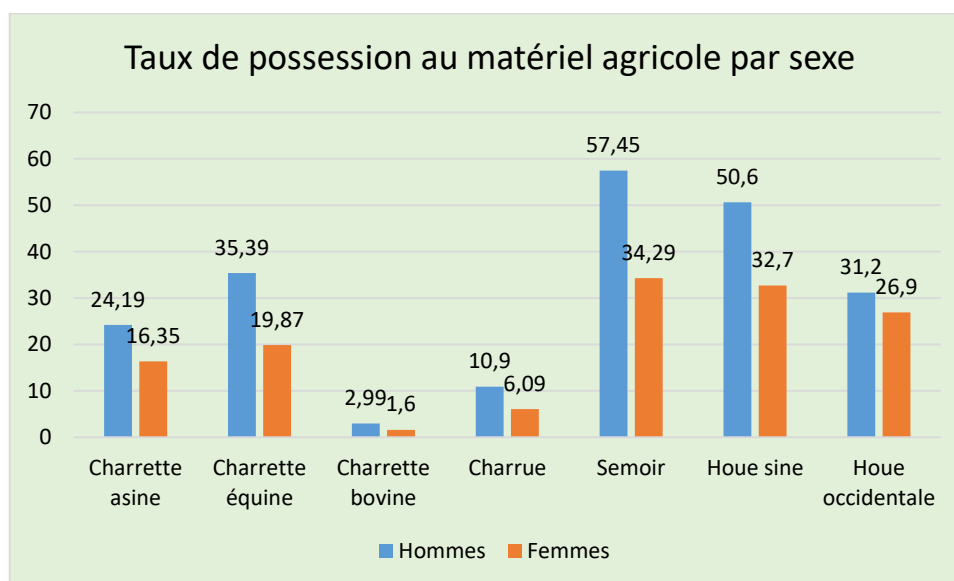
Quelques chiffres peuvent ressortir les disparités entre les sexes dans les ménages agricoles. L'enquête du Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA 2018) avait identifié 4 500 ménages agricoles, dont 93,12 % chefs de ménages masculins et 6,88 % chefs de ménages féminins. Le nombre de parcelles exploité par les hommes est le double des femmes avec une moyenne de 6,01 parcelles pour les hommes et 3,44 pour les femmes.

À l'exception de certaines localités où les femmes peuvent devenir propriétaires terriennes comme le Waalo dans le delta du fleuve Sénégal par héritage, les femmes ont un accès difficile à la terre. Les hommes sont les principaux détenteurs du foncier et les principaux exploitants. D'ailleurs, les spéculations cultivées par sexe montrent qu'ils exploitent principalement l'arachide 71 %, le mil 62,05 %, le maïs 35,8 % (voir graphique). Ces cultures ont l'avantage d'être économiquement intégrées dans les marchés ruraux et s'écoulent très facilement. Les femmes sont également actives dans ces spéculations, mais dominent les hommes dans la production du niébé avec 26,9 % contre 21,84 % d'hommes, dans le bissap 5,18 % de femmes contre 1,17 % d'hommes.

Disparités entre les sexes sur les spéculations cultivées



S'agissant du niveau de possession du matériel agricole, les hommes disposent davantage d'équipements sur toutes les modalités de réponse. Le semoir et la houe sine sont les outils les plus utilisés avec 57,45 % chez les hommes et 34,29 % chez les femmes, puis les charrettes équines avec 35,39 % pour les hommes et 19,87 chez les femmes (voir graphique).



Source : PAPA 2018

6.1.1 Le sous-secteur des aires marines communautaires protégées et la pêche

Avec une production annuelle de 566 693 tonnes dont 80 % proviennent de la pêche artisanale pour une valeur commerciale de 263 milliards FCFA et des exportations qui ont atteint 294 milliards, la pêche contribue à hauteur de 3,2 % au PIB national et 12 % au PIB du secteur primaire. Ce sous-secteur joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire avec une contribution de 70 % aux apports en protéines d'origine animale. La consommation moyenne per capita est estimée à 29 kg/an. Cependant, pour renforcer ces performances, le gouvernement du Sénégal mise aussi sur l'aquaculture, d'où son inscription parmi les projets phares du Plan Sénégal Emergent Vert.

Le secteur de la pêche occupe une place essentielle dans l'économie familiale et particulièrement pour les hommes et les femmes qui sont actifs dans la chaîne de valeur. Dans la **pêche artisanale, principal secteur pourvoyeur d'emplois**, les hommes sont principalement des mareyeurs et des pêcheurs en haute mer et assurent l'approvisionnement dans les marchés situés sur le long des côtes du Sénégal. L'activité est souvent très risquée dans sa pratique et peut durer des mois de séjour. En effet, la diminution des ressources halieutiques pousse les hommes à pêcher vers les zones riches en poissons (Mauritanie, Guinée-Bissau, Gambie). Très peu de femmes sont propriétaires de pirogues en finançant des équipages souvent composés d'hommes pour la capture. Elles sont plutôt dans la phase de réception et de commercialisation des produits halieutiques sur les quais de pêche dans les marchés dédiés entre les régions de Dakar, Kayar, Mbour, Joal, etc.

C'est le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits halieutiques qui concentre l'essentiel des activités féminines. Elles sont nombreuses à investir dans cette filière pour le séchage du poisson et pour la production de farine de poisson à partir du bois de chauffe et du bois sec. Malheureusement l'activité est encore très informelle dans la pratique et les conditions de travail restent très rustiques, avec des équipements très peu adaptés. Des projets et des programmes intervenant dans la préservation des écosystèmes et pour la valorisation des ressources halieutiques

ont appuyé et financé des groupements de femmes à travers le renforcement des fours améliorés, la diffusion et la vulgarisation de séchoir solaire, etc. Lors des entretiens les principales préoccupations qui ont été soulevées sont :

- **La raréfaction des ressources halieutiques** entraînant ainsi la baisse progressive de la production des ressources économiques des femmes, alors que les hommes prennent davantage de risques en ne respectant pas les frontières maritimes ;
- **La surexploitation** des ressources halieutiques favorise la **migration** masculine dans les zones traditionnellement côtières laissant sur place les femmes avec des charges supplémentaires dans les activités domestiques et économiques ;
- **La santé maternelle et infantile** : Les femmes enceintes et allaitantes actives dans la transformation des produits halieutiques sont particulièrement exposées à la fumée qui dégage des dioxydes polluants ;
- **L'utilisation de moyens et techniques** dérisoires par les femmes transformatrices de produits halieutiques ;
- L'absence d'unités de conservations des produits frais oblige aux femmes de s'approvisionner sur de petites quantités ;
- **La prise de décision et de pouvoir** : faible présence des femmes dans les instances de décision des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) et Conseils locaux de pêche (CLP), comité de gestion des quais, des marchés de poisson, etc. ;
- **L'insalubrité** qui caractérise les marchés de poissons et les quais de pêches entravent les femmes en termes de besoins pratiques des femmes (toilettes peu pratiques et inadaptées) et pose le problème d'hygiène ;

En outre, des facteurs liés au climat et l'avancée de la mer entraînent des bouleversements et perturbent le mode de vie des populations. Dans les sites touristiques comme sur la petite côte (Mbour) l'avancée de plus en plus de la mer a occasionné la perte de biens et d'habitats. L'économie locale touristique s'est dès lors rudement éprouvée avec la destruction des chaînes d'hôtels provoquant la perte d'emplois. Des chefs de famille, femmes et hommes actifs dans le secteur du tourisme ont enregistré des baisses significatives de leur revenu économique et la détérioration de leurs conditions de vie.

6.1.2 Le secteur des aires marines protégées (AMP)

D'une couverture totale de 114 130 ha, en 2012, le Sénégal dispose de 5 aires marines protégées : Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Bamboung et Abéné et de 2 réserves communautaires estuariennes de la Somone et de Palmarin. La superficie globale des AMP sous la tutelle de la direction des aires marines communautaires est portée à 308 974 ha. Selon la DAMCP, le nombre d'AMP s'est accru avec 4 nouvelles créations : Sangomar et Gandoule (2014), Niamone-Kalounayes (2015) et Kassa-Balantacounda (2016).

Les aires marines protégées constituent un secteur clé au regard de la fragilité de l'écosystème marin avec la disparition de certaines espèces aquatiques, mais également de l'importance de la dynamique économique. Traditionnellement les femmes sont actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte des produits halieutiques, à la transformation (séchage, conditionnement) et à la commercialisation des produits finis. Le secteur génère d'importants revenus économiques pour assurer les dépenses familiales, l'éducation et la santé des enfants.

Mais l'équilibre écologique dans les estuaires est dérégulé par le facteur anthropique et par des facteurs climatiques qui perturbent l'activité halieutique des femmes. En effet, le phénomène de **sursalure**

constaté dans le delta du fleuve Casamance entraîne des perturbations de certaines espèces, notamment les huîtres et la mangrove en général (Ausseil-Badie et Monteillet, 1985). Cela a pour conséquence de baisser drastiquement la quantité et la qualité d'huîtres collectées par les femmes sur une saison.

Dans le delta du Saloum, la disparition progressive des zones de mangrove et son remplacement par des tannes imposent aux femmes de se rendre de plus en plus vers les zones éloignées. Dès lors, leur temps de travail hors du foyer a considérablement augmenté. Les petites embarcations qu'elles utilisent avec les forces du bras sont très peu adaptées et ne garantissent pas leur sécurité. Elles sont très souvent dépourvues d'équipements de protection (gilet de sauvetage), augmentant ainsi les risques de noyade et de chavirements. Les fortes houles, la marée montante sont autant d'épreuves physiques qu'elles affrontent pour la collecte de petites quantités d'huîtres, de mollusques. La dotation et la subvention de matériels (pirogue en fibre, GPS, gilet de sauvetage) seraient une piste de solution à étudier tout en préservant l'équilibre de l'écosystème marin.

Les femmes qui sont actives dans le secteur de la **transformation halieutique (séchage de poisson)** à Mbour, Saint-Louis, Kayar, sont également susceptibles de développer des maladies respiratoires dues aux fumées du charbon de bois. L'absence d'infrastructures appropriées et d'espaces de fumage constitue de véritables freins pour la préservation de la santé maternelle et infantile. La diffusion et la vulgarisation de fours solaires ont certes permis aux femmes de se prémunir contre les polluants organiques persistants générés par les fours traditionnels, mais ces fours modernes sont très peu adaptés aux besoins pratiques des femmes. Les innovations techniques devraient ainsi être adaptées par rapport à leurs intérêts stratégiques.

Avec l'appui de la DAMPC et d'autres partenaires techniques et financiers, diverses activités ont été réalisées afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin orienté dans la gestion durable des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité marine et côtière. Il s'agit du :

- **Projet AMP mangrove** sous le financement de l'AFD qui cherche à réduire la pression sur la ressource halieutique en favorisant le développement d'activités économiques pour les femmes et les jeunes dans 4 AMPC ;
- **Le PFNAC 2018-2023** (Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires) s'est distingué par le reboisement de 15 ha de mangrove dans les deltas du Saloum et du bas fleuve Sénégal avec la participation effective des femmes ;

Dans sa mission de promotion de gouvernance et de valorisation des pratiques endogènes et des connaissances traditionnelles locales, la DAMP s'est investie dans la promotion des fours solaires auprès des conseillères municipales du département de Foundiougne, notamment les GIE des femmes de Palmarin. Elle a également appuyé les groupements féminins dans la diffusion et la vulgarisation des fours améliorés, l'installation de guirlandes ostréicoles à Abéné. Il est clair que pour apporter un appui considérable aux femmes dans ce secteur il faut résoudre certaines contraintes sexospécifiques relatives notamment :

- **La sécurité** : la rareté des ressources de la mangrove entraîne chez les femmes à parcourir de longues distances pour la cueillette des produits halieutiques entraînant ainsi des risques accrus (chavirement, disparition) de leurs embarcations l'exemple des femmes dans le delta du Saloum ;

- **La raréfaction des ressources halieutiques** entraînant ainsi la baisse progressive de la production des ressources économiques des femmes, alors que les hommes prennent davantage de risques en ne respectant pas les frontières maritimes ;
- **L'absence d'infrastructures de stockage et de conservation** qui impose aux femmes de limiter leurs collectes des moules et impose une redondance de leurs activités journalières ;
- **L'absence de matériels de pêche** qui sont très rudimentaires et posent le problème de modernisation des activités des femmes ;
- **Le déficit de lignes de crédit et de financements** appropriés pour les groupements de femmes actifs dans la transformation des produits halieutiques ;
- **La faible structuration et organisation des groupements de femmes** en termes de formalisation de leurs activités, d'acquisition des techniques de marketing et commercialisation, d'obtention de FRA, de tenues de comptabilités, etc.
- **La santé maternelle** : Les femmes qui sont dans la transformation et la conservation des produits halieutiques sont également exposées à la fumée qui dégage des dioxydes polluants ;
- **La prise de décision** : faible présence des femmes dans les instances de décision des comités de gestion des quais, des marchés, etc. ;

Axes et actions prioritaires à développer :

Exploitation et conservation des ressources halieutiques

- Aménager des aires de débarquements et de conservation des ressources halieutiques, pour résoudre le problème de conservation et de transformation ;
- Développer davantage les activités de pisciculture (élevage de poissons) et l'ostréiculture (élevage d'huitres) pour les femmes afin de combler les ressources provenant de la collecte des moules ;
- Assurer la formation et le besoin en équipements de sécurité (gilet de sauvetage, bottes de sécurité, pirogue) pour assurer la sécurité des exploitantes halieutiques dans les aires maritimes.
- Promouvoir la transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques à travers l'utilisation des fours « propres » avec moins d'émission de dioxyde (voir FAO) ;
- Consolider l'engagement des femmes dans la conservation et la préservation des ressources de la mangrove à travers des activités de reboisement, de mangrove, de filaos, de cocotier ;
- Développer l'écotourisme dans les zones AMP offrant ainsi une série d'opportunités aux femmes et aux hommes de produire des revenus réguliers ;

7.1 Genre, Urbanisme et Cadre de vie



Avec l'accroissement démographique, l'urbanisation croissante, l'exode rural et le développement de nouveaux modes d'habitats, il se pose de plus en plus le défi sur les conditions d'habitats des populations urbaines.

Au Sénégal, les villes se caractérisent par une problématique de gestion des déchets ménagers, de l'insalubrité, de la détérioration des espaces verts, de la nuisance et des pollutions qui sont autant d'enjeux et de défis à relever pour assurer un cadre de vie harmonieux et équilibré pour les hommes et les femmes. Ce d'autant plus que l'accroissement naturel (2,5 % en 2019) et la densité de la population sont de plus en plus accrus. La population urbaine est estimée à près de 7 606 692 individus contre 8 602 419 ruraux dont 53,7 % sont composées de femmes. Les régions les plus peuplées sont Dakar avec un poids démographique de 23,0 %, Thiès (12,99 %), Diourbel (11,12 %) et Kaolack (7,12 %). Ces quatre régions, à elles seules, concentrent plus de la moitié (54,26 %) de la population totale du Sénégal.

Face à cette situation, les acteurs sociaux à la base sont différemment exposés aux risques environnementaux et les effets subis par ces phénomènes. Traditionnellement la gestion des ordures est une fonction sociale dédiée aux femmes qui sont chargées de les collecter dans l'espace domestique. En dehors de quelques communes disposant d'un circuit de collecte des déchets, elles sont souvent obligées de jeter ces ordures dans les dépôts sauvages. L'espace communautaire et les milieux naturels sont souvent affectés par une mauvaise qualité de l'air et constituent un environnement idoine pour le développement de maladies infectieuses qui affecte les femmes et les jeunes.

Dans les décharges publiques comme celui de *Mbeubeuss* une catégorie de femme s'est particulièrement distinguée dans la réception, le tri et la commercialisation de produits réutilisables. Elles font preuve d'ingéniosité et de capacités d'adaptation dans un environnement d'insalubrité, d'insécurité très peu propice à leur évolution pour produire des activités génératrices de revenus (vente de produits plastiques, de vêtements, d'ustensiles). Dans cette économie rotative des déchets, les hommes sont stratégiquement situés au sommet de la hiérarchie en réceptionnant les bennes à ordures de meilleure qualité grâce à leur pouvoir de dissuasion et surtout de leur force physique. Généralement, les collecteurs hommes sont spécialisés dans la collecte et le tri des déchets à forte valorisation économique, notamment les matériels informatiques, le cuivre, le fer, etc. qui sont facilement revendus auprès des acheteurs.

Face à ces situations l'État du Sénégal avec l'appui des partenaires financiers s'est engagé à éradiquer les bidonvilles à l'horizon 2035 et a accéléré la construction de logements décentes et accessibles grâce au projet **100 00 logements**. Également, l'État a mis en place un programme « **Zero déchet** » dont l'objectif est d'améliorer et de promouvoir la salubrité publique. Mais surtout le projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED) mis en place par l'UCG s'inscrit dans la gestion durable des déchets en intégrant le volet genre dans son modèle d'approche.

La question de la relation de genre et la gestion des déchets industriels et des déchets communautaires pour réduire les polluants organiques persistants occupent une place importante en termes de santé publique. De façon spécifique, **les principales contraintes sexo spécifiques soulevées sont entre autres :**

- Les femmes sont davantage exposées face aux polluants organiques persistants, notamment les produits détergents, les produits aphrodisiaques (encens) qui dégagent des dioxydes affectant ainsi la santé maternelle et infantile entraînant le développement de cancer, les pneumologies, les asthmes ;
- Les déchets brûlés (ordures) dégagent des polluants qui affectent dans les quartiers et environnant également les populations à proximité, particulièrement les femmes ;
- Les décharges à ciels ouverts comme celui de Mbeubeuss émanent et mettre en place des centres d'enfouissements techniques ;
- Les femmes qui sont les usagères dans la préparation des repas sont exposées avec l'utilisation dangereuse des pesticides particulièrement celles qui sont dans l'horticulture ;
- Les femmes enceintes et allaitantes sont davantage face au danger des radiations (téléphonie, télévision) et les produits polluants sont également transmis par l'allaitement à son nouveau-né ;
- La dépigmentation des femmes fragilise la peau face aux produits chimiques ;
- Les femmes teinturières sont aussi exposées dans l'utilisation des produits chimiques ;
- Les sachets plastiques au contact du feu émettent des effets nuisibles sur la santé des populations ;

A. Axes et actions prioritaires d'intervention :

« Les hommes et les femmes doivent évoluer dans un environnement sain et équilibré aussi bien dans les ménages que dans les espaces économiques de production. » Rokhaya Ndiaye Diop, directrice CRVBS. Les axes et les actions prioritaires d'intervention sont entre autres :

- Favoriser une véritable culture d'un environnement sain et propre en plaçant les femmes au cœur des dispositifs ;
- Faire des campagnes de sensibilisation, de communication et d'information en ciblant les femmes dans les foyers pour apprendre les bonnes techniques pour laver les aliments, éviter la fumée de l'encens, l'organisation des produits chimiques dans les foyers, avoir une alimentation saine et équilibrée ;
- Faire des formations sur l'utilisation des produits chimiques auprès des femmes productrices agricoles avec des outils de communication adaptés ;
- Développer des études sur les effets des déchets plastiques, les polluants organiques sur les relations de genre ;
- Intégrer dans les formats et cursus scolaires pour une gestion de l'environnement sain, relever les clubs EVF ;
- Favoriser l'économie verte par le recyclage des produits et déchets plastiques, les déchets et produits dangereux issus des ordinateurs, des frigos ;
- Collaborer avec le Centre Régional pour l'accompagnement et la vulgarisation des bonnes techniques et approches pour une économie verte avec 0 polluant ;
- Mieux contrôler la vente des produits pesticides, engrais et phytosanitaires afin de limiter la vulnérabilité des usagers ;

Genre et éducation environnementale

Le centre d'éducation et de formation environnementale cherche à faire évoluer l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation. Avant l'édification du Centre, il y avait le (PFIE) Programme d'information et de formation en environnement dans les années 1990. Il y a eu ensuite une cellule d'éducation et d'information et de formation en environnement créée en 2022. C'est cette cellule qui est devenue par la suite Centre d'éducation et de formation avec le rang de direction depuis 2017. Une plateforme est en cours de mise en place elearning pour la sensibilisation sur l'environnement.

7.1.1 Genre et autres secteurs

Genre et ressources extractives (mines, or, phosphates)

Le Sénégal se caractérise par la richesse de son sous-sol pour l'exploitation de l'or, du phosphate, du zinc, du zircon, etc. Les ressources extractives sont l'une des principales composantes de l'économie nationale, soit 13 % de la valeur ajoutée du secteur primaire (ANSD 2018). Elles disposent d'un énorme potentiel pour contribuer significativement à la croissance du Produit intérieur Brut (PIB) et jouent un rôle important dans la création d'emploi.

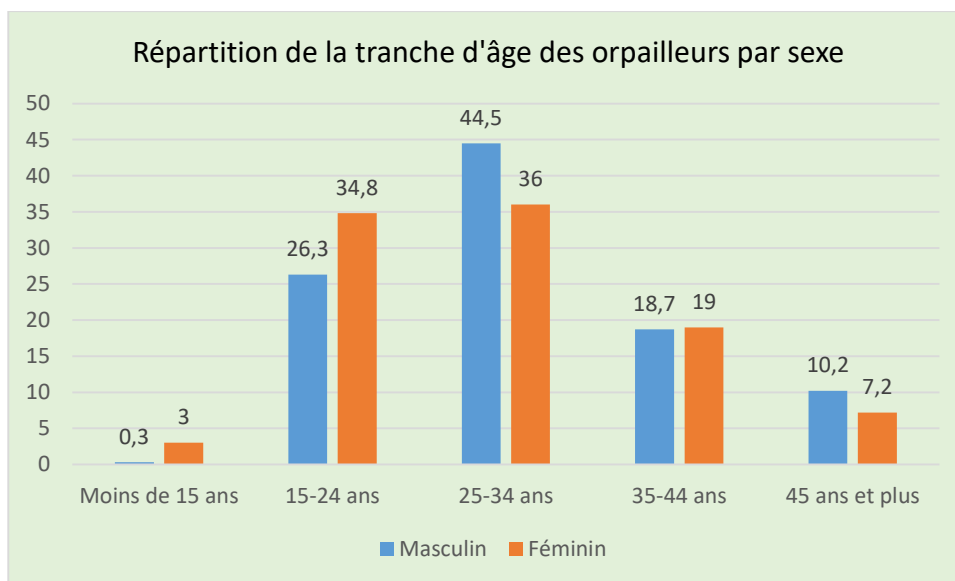
Nombreux sont les hommes et les femmes qui sont actifs dans les différentes filières et qui sont largement dépendants des ressources extraites, pour générer des revenus économiques. Mais l'extraction et l'exploitation de ces ressources ont des incidents en termes de dégradation environnementale, de pollution, de santé communautaire, de protection sociale. À cet effet, le constat est l'inégal impact de ces risques selon les rapports sociaux de sexe dans les sites d'exploitations et selon les spécificités régionales.

Dans le secteur de l'extraction du sable, l'étude monographique (EMSAS) 2021 menée par l'ANSD révèle de profondes disparités dans la filière entre les hommes et les femmes. Sur un ensemble de 147 chefs d'unités d'extraction de sable identifiés dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack, seules 3 femmes sont exploitantes privées non détentrices de machine de chargement contre 144 hommes soit 2,1 % de femmes et 97,9 % d'hommes. À signaler qu'aucune femme n'est propriétaire de camion et n'est également détentriche de machine de chargement.

Dans le secteur de l'orpillage, l'étude monographique produite par l'ANSD (2018) met en exergue un système de fonctionnement très hiérarchisé et inégalitaire dans les minerais d'or à Kédougou et Kolda. Dans l'exploitation artisanale, le chef de la communauté ou de village est souvent le patriarce disposant du pouvoir de décision suivi du chef de site appelé Dioura. Dans la pratique les hommes sont majoritairement dans les puits, les tranchées, les *naras* qui nécessitent un travail physique important et présentant surtout des risques (éboulement très fréquent). C'est pourquoi les femmes sont plutôt dans l'alluvionnaire aux bords des cours d'eau.

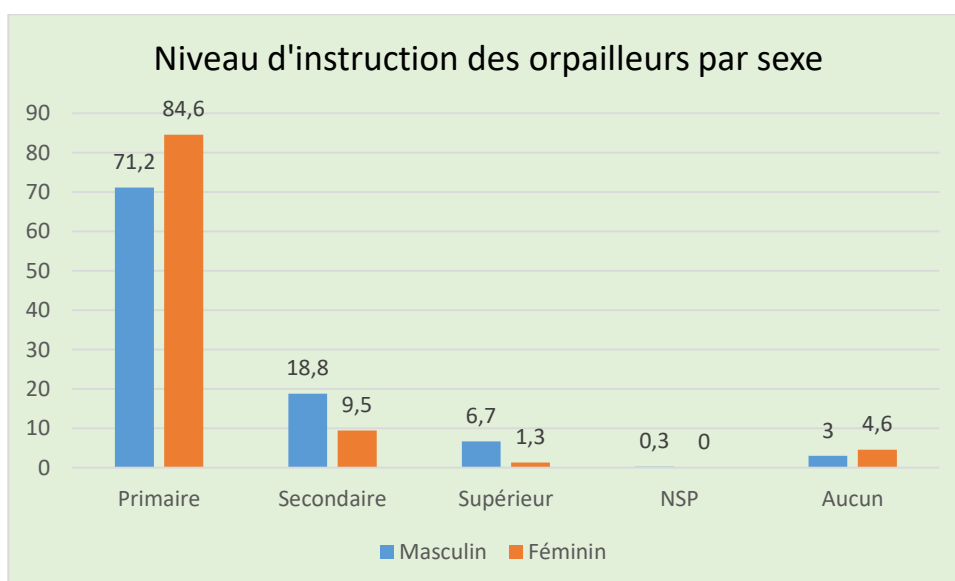
La structure par âge et par sexe des acteurs de l'orpillage révèle que la main-d'œuvre active dans l'extraction et du concassage est composée de 28 746 hommes (91,9 %) et 2 512 femmes (8,07 %) (voir graphique). Les orpailleurs masculins sont estimés à 24 998 individus et les femmes sont près de 2 446 exploitantes. Il faut tout de même noter que les jeunes filles âgées de moins de 15 ans sont près

de 3 % dans la classe d'âge des femmes contre 0,3 % de jeunes garçons. Ce qui traduit ici de la précocité de l'âge au premier travail et du non-respect de la réglementation sur le droit de travail des enfants.



ANSD 2018

L'examen des données révèle que les femmes actives dans l'orpaillage sont souvent mariées à 78 % contre 61 % d'hommes. Leur niveau de scolarisation est également faible, seulement il faut noter que les femmes qui ont atteint le cycle de primaire sont supérieures avec 84,6 % contre 71,2 % d'hommes. Cette tendance est la même pour ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (4,6 % de femmes et 3 % d'hommes) (voir graphique). Grâce aux activités d'orpaillage, les hommes et les femmes ont des revenus substantiels qui leur permettant ainsi de faire des transferts d'envoi, d'investir dans l'éducation et la santé familiale. Il est indéniable que le secteur reste attractif et très dynamique pour les populations locales environnantes affectées par la crise et la pauvreté.



ANSD 2018

Toutefois, les sites d'exploitations sont les lieux d'insécurité caractérisée, de la prolifération de réseaux et de bandes de criminalité, de trafic de toutes sortes. Dans ce contexte très défavorable à l'évolution des groupes sociaux vulnérables comme les femmes et les jeunes filles/garçons, c'est l'ensemble de la filière qui est menacée. Le désenchantement après l'illusion de faire fortune à partir de l'or favorise la prostitution féminine et le développement des maladies sexuellement transmissibles. Les formes de violences basées sur le genre, le physique, les harcèlements sont des phénomènes sociaux très répandus dans les zones d'exploitation. L'absence de services sociaux de base (école, centre de santé) ne facilite pas le traitement et le suivi pour la santé maternelle et infantile. L'abandon des jeunes filles à l'école à cause des mariages et des grossesses précoces constitue un sujet qui interpelle les acteurs publics et privés.

Dans le secteur des phosphates, le site des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et les carrières de cimenterie sur le plateau de Thiès sont de véritables catastrophes environnementales impactant les populations environnantes. Au-delà de la dégradation écologique, les carrières peu productives et qui sont abandonnées détruisent l'écosystème pourtant favorable à la production agricole. L'utilisation de l'eau pour distiller les minéraux affecte les nappes phréatiques obligeant ainsi les femmes à parcourir de longues distances pour obtenir de l'eau potable.

Dans l'ensemble les défis et les enjeux à considérer sont :

- **Risque sanitaire et santé maternelle et infantile** : l'utilisation des produits chimiques dangereux (mercure et cyanure) expose les femmes enceintes et allaitantes au développement des maladies respiratoires. L'exploitation des mines et des orpaillages avec le mercure pollue les mares où les femmes et les jeunes exploitent à Kédougou (Sabadola) et à Taiba Ndiaye posent le problème de santé communautaire ;
- **Insécurité et Violences basées sur le genre** : dans le sud-est à Kédougou et Tambacounda, les sites d'orpaillages restent des zones sensibles en termes de violences physiques et toutes sortes de trafic (prostitution, viols) et dont les femmes restent les principales victimes ;
- La baisse du flux de l'eau en quantité et en qualité entraîne chez les femmes situées sur le long des affluents à abandonner l'eau impropre à la consommation pour privilégier l'eau de puits beaucoup plus physique à exploiter.
- L'orpaillage traditionnel entraîne une surexploitation des ressources forestières, notamment l'abattage des arbres par les hommes pour construire des cabanes d'habitation et des abris de protection contre les éboulements dans les tunnels des exploitations sauvages ;

8.1 Les défis et les enjeux de l'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels

Dans la démarche de formulation de cette SGEDD, il a été jugé pertinent de mener une évaluation sur les capacités et les besoins des acteurs institutionnels en termes d'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes sectoriels. Dans l'ensemble des acquis ont été obtenus avec la reconnaissance de la question de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes dans l'armature organisationnelle, mais des efforts significatifs devraient être fournis pour assurer l'institutionnalisation du genre dans les différents sectoriels.

Le diagnostic fait état d'une large part de méconnaissance du genre en tant que concept et plus particulièrement de ses notions clés et des enjeux liés à leurs champs d'intervention. La plupart des responsables de direction qui agissent au niveau stratégique c'est-à-dire au processus de planification et de programmation des politiques ont des connaissances assez limitées de l'approche. En dehors du ministère de l'Environnement et du Développement durable, du ministère de l'Eau et de l'Assainissement, du ministère de l'Agriculture qui dispose d'une certaine culture organisationnelle sensible à l'intégration des femmes dans les projets et programmes, des secteurs nouveaux comme l'industrie, les mines, l'énergie doivent être soutenus en termes d'institutionnalisation de l'approche genre.

Aussi certaines thématiques aussi transversales comme la question de l'environnement, l'eau, les femmes méritent de poser le débat sur les prérogatives et les champs de compétences des ministères sectoriels. Il est à noter que la délimitation assez floue des champs de compétence et d'intervention des uns et des autres ne facilite pas la coordination et l'harmonisation des actions à mener.

Les résultats obtenus mettent en exergue des acquis considérables en termes d'appropriation de l'approche genre par les acteurs eux-mêmes, mais des limites et des faiblesses restent à combler. L'ensemble des rencontres effectuées avec les acteurs institutionnels a permis d'évaluer le niveau d'institutionnalisation du genre dans les politiques et les programmes des différents ministères sectoriels.

Capacités et besoins du ministère du Pétrole et des Énergies

L'analyse des politiques et des programmes énergétiques montre que la question de l'intégration de l'égalité et de l'équité entre les sexes constitue une préoccupation assez faible pour le ministère du Pétrole et des Énergies, même s'il faut souligner de timides changements perceptibles. Les acquis et les réalisations obtenus ces dernières années ont permis la création d'une cellule genre en 2021, la formulation et la disposition d'un Plan d'Action Nationale pour l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie au Sénégal (2020-2024) avec la CEDEAO, ainsi que l'élaboration d'une Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GESI) en juin 2021.

En outre, les actions à développer et à encourager devraient passer par le renforcement des connaissances techniques et méthodologiques sur le genre, les concepts clés, les défis et les enjeux dans le secteur énergétique ; le renforcement des capacités de la Cellule d'Etudes et de Planification qui est l'organe phare dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des politiques énergétiques du ministère ; la conception d'un système de collecte, de traitement de données désagrégées par sexe pour mesurer la part de consommation et l'expression de besoins en énergie pour les femmes et les hommes ; la promotion des métiers de l'ingénierie pour les jeunes filles dans

les formations professionnelles et techniques en lien avec l'électricité, l'énergie renouvelable ; le soutien des cadres de recherche et d'étude sur le genre et les effets des pollutions énergétiques sur les hommes et les femmes.

Capacités et besoins du ministère de l'Eau et de l'Assainissement

Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement est sans nul doute l'une des institutions les plus en avance dans la question de l'intégration de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Les efforts fournis ont permis de réaliser un audit genre et un plan d'institutionnalisation genre depuis 2016 ; de renforcer les capacités techniques et de connaissances sur l'approche genre dans les politiques et les programmes de gestion de l'eau ; de participer à l'élaboration de la Revue Annuelle Conjointe et à l'élaboration de document budgétaire genre annuel.

Toutefois, les recommandations issues de l'audit genre devraient être suivies et évaluer le niveau de mise en œuvre. Également, des actions sont à soutenir notamment l'appui pour un dispositif de collecte des données ventilées par sexe afin d'aider dans la prise de décision les acteurs politiques. Exemple définir des indicateurs sur l'accès à l'eau pour les hommes et les femmes à l'échelle nationale et régionale. Également, il s'agit de renforcer en ressources humaines et financières la cellule genre dans sa mission de coordination par la mise en place d'une stratégie sectorielle à l'eau et à l'assainissement qui prendrait en compte les spécificités du secteur.

Capacités et besoins du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime

Le ministère des Pêches et de l'Économie maritime a récemment intégré les questions de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans ses orientations politiques. En effet, la cellule genre n'a été créée qu'en 2018 et l'audit sur le genre dans le secteur des pêches et de l'aquaculture par le projet USAID Dékil Guédj est en cours d'exécution.

En dépit de cette bonne volonté, le ministère est limité en termes d'intégration du genre dans son système de planification, de programmation et de budgétisation. Par ailleurs, l'absence de données désagrégées par sexe sur le nombre de femmes actives dans le secteur, l'effectif des propriétaires de pirogues et le nombre de bénéficiaires pour l'accès aux financements constituent un défaut de connaissance à combler. Il est clair que des efforts supplémentaires doivent être réalisés en ce qui concerne le genre et la gouvernance de la pêche et de l'économie maritime. Il s'agit entre autres de porter un plaidoyer auprès des décideurs politiques c'est-à-dire au niveau stratégique (cabinet ministre) le top management pour une meilleure prise en compte du genre dans les outils de planification, les DPPD, les Plans d'action nationale des Pêches, Revue annuelle (MPÉM) ; mais aussi de réviser les outils (code de la pêche) dans une approche genre afin de s'assurer de l'intégration des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des hommes et des femmes.

Capacités et besoins du ministère des Mines et de la Géologie

Le ministère des Mines et de la Géologie a récemment intégré les questions de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans ses programmes et ses politiques. La cellule genre n'a été créée qu'en 2021 dans un contexte marqué par le Covid-19 limitant ainsi la mise en exécution de ses programmes. Ainsi certains manquements ont été décelés, il s'agit entre autres :

- Une culture genre très limitée avec la persistance de préjugés et de stéréotypes sur le genre dans l'administration qui est plutôt constituée de spécialistes en géologie et disposant de très peu de connaissance technique et pratique sur la question ;

- Une méconnaissance sur les enjeux et les défis autour des mines et des relations de genre ;
- Une faiblesse de la cellule genre en moyen financier et humain, il n'existe que 12 points focaux (12 points focaux genre dans tout le ministère pour 11 femmes et 1 homme) alors qu'il existe 14 services régionaux ;
- La faiblesse des ressources humaines à l'échelle déconcentrée réduit également la désignation de points focaux genre par exemple : certains services régionaux ne sont composés que de deux agents, pas d'assistants ni de collaborateurs ;
- Une absence d'un audit genre et d'études de situation de référence ;
- Une faiblesse de la cellule genre en termes de positionnement et d'implication dans les axes stratégiques et les programmes prioritaires du secteur des mines à cause des préjugés sur le genre ex : Élaboration du projet d'encadrement des mines artisanales où les femmes interviennent. La cellule genre n'a pas été impliquée dans la stratégie de l'étude alors même que la situation de référence n'a pas été accomplie ;
- Un faible ancrage du genre dans les sociétés minières comme le SOMISEN (Société des mines du Sénégal), exploitation du fer de Falémé depuis 1975 ;
- Une faiblesse en ressources financières, le budget de 10 000 000 fr CFA étant très limité pour mener à bien les activités de la cellule genre ;
- Une persistance de contraintes et de lourdeurs administratives auprès de la DAGE pour planifier et exécuter le budget de fonctionnement de la cellule genre.

Axes et actions prioritaires d'intervention :

Genre et gouvernance dans le secteur des ressources extractives

- Fournir des efforts pour mieux adopter la culture genre dans le secteur particulièrement dans les institutions ministérielles qui ont une méconnaissance (mines et pétrole) des véritables enjeux et défis ;
- Porter un plaidoyer auprès du management stratégique (Cabinet du ministre, Secrétariat Général) pour une meilleure reconnaissance de la question des femmes dans la gouvernance et les institutions ;
- Évaluer et déterminer le niveau de prise en compte du genre dans les outils et les instruments juridiques du secteur des mines et des énergies (révision du code de l'environnement, code de la foresterie) ;
- Réviser les outils de planification et de programmation des collectivités territoriales comme les Plans de Gestion Environnementales et Sociales (PGES), les outils de suivi d'évaluation environnementaux pour mieux impliquer les femmes et les jeunes ;
- Impliquer davantage le secteur privé, notamment les multinationales de l'extraction minière dans leurs politiques de responsabilités sociales d'entreprises et l'intégration des femmes ;
- Définir des partenariats avec les ONG et les associations qui sont sur le terrain comme Women In Mined Sénégal (WIMS Sénégal) dans leurs missions de sensibilisation, de formation et de promotion du leadership féminin dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz.
-

Capacités et besoins du ministère de l'Environnement et du Développement durable

Le ministère de l'Environnement et Développement durable a une longue tradition de l'intégration des femmes dans les politiques de protection des ressources naturelles et des écosystèmes. La direction des Eaux et des Forêts a pris la mesure des enjeux et des défis sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le développement local et environnemental. Bien avant la création de la cellule genre en 2012, il existait un bureau genre au sein de cette direction qui prenait en compte les activités des femmes dans les projets et les programmes de reboisement, de protection de la forêt et de restauration des terres. Dans les années 1990 et bien avant, tous les projets financés par les bailleurs, particulièrement la coopération canadienne était très orientée dans une approche d'intégration des femmes. Des projets comme le programme de fixation des dunes de Kébémér, au programme du Centre de Conservation des Territoires Littoral financés par le PNUD (CTL), au projet de foresterie rurale dans la région de Kolda sont autant de programmes qui s'inscrivaient dans la promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

De façon globale, il existe une culture et une tradition ancrée dans l'institutionnalisation du genre dans les programmes et les projets du MEDD. Des points focaux genre sont désignés dans la plupart des services et des directions du ministère (Direction des Parcs Nationaux, Direction des Aires Marines Protégées, Direction de la Planification et de Veille Environnementale etc.) ainsi que dans les centres universitaires de Bambey, Saint-Louis, Dakar, etc. Également, le MEDD dispose d'un audit genre malheureusement très peu opérationnel, car les recommandations et les pistes de solutions qui sont préconisées abordent partiellement les priorités d'action de la cellule genre du ministère. Les manquements et les faiblesses en termes d'institutionnalisation du genre sont entre autres :

- Une culture genre très limitée avec la persistance de préjugés et de stéréotypes sur le concept « genre » dans l'administration ;
- Une absence d'un document de stratégie d'orientation, de planification, de plan d'action des politiques et programmes de la cellule genre ;
- Le contenu et le format des centres de formation pour le métier dans le secteur de l'environnement ne prennent pas en compte le genre dans la formation ;
- La faiblesse du genre dans le système de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes du MEDD ;
- Une absence des données désagrégées par sexe permettant de quantifier la part de production, d'exploitation, de commercialisation des femmes dans le secteur de la foresterie, halieutique, les déchets, etc.
- Une absence de systèmes de planification, de suivi et évaluation sensible au genre pouvant permettre de compléter le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
- Une faiblesse des ressources budgétaires de la cellule genre pouvant permettre de mener à bien les activités de l'organisation. La situation sanitaire du Covid 19 a imposé l'autorité du MEDD à ponctionner sur le budget alloué à la cellule (10 000 000 F CFA).
- Des Contraintes et des lourdeurs administratives auprès du DAGE pour planifier et exécuter le budget de fonctionnement de la cellule ;
- Une instabilité institutionnelle et organisationnelle des points focaux genres (affectation, démission) qui affecte l'organisation des activités, le suivi et l'évaluation de la cellule genre.

Chapitre 3 Cadre logique de la SGEDD

Au regard des nombreuses contraintes sexospécifiques qui ont été révélées dans le diagnostic des secteurs prioritaires du PSE vert, il est important d'adopter une démarche participative qui permettrait de réduire les inégalités entre les sexes dans une perspective d'autonomisation des femmes pour une croissance verte. À cet effet, il est retenu comme démarche stratégique de promouvoir l'action sociale et économique des hommes et des femmes, par le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales, à intégrer le genre dans les plans de développement environnemental, l'amélioration des capacités de résiliences face aux changements climatiques, ainsi que le renforcement du leadership féminin et de leurs capacités entrepreneuriales à partir des ressources locales productives. Cette démarche stratégique ne peut se faire sans une approche participative des communautés rurales et urbaines ciblées par un ensemble d'action de sensibilisation, de communication et de formation sur les rapports sociaux de sexe et la gestion intégrée des ressources naturelles.

C'est en s'inscrivant dans cette logique d'intervention d'égalité et d'équité entre les sexes que l'on peut insuffler un environnement de gestion rationnelle et de protection des écosystèmes. En conséquence, il s'agira d'assurer l'intégration transversale du genre :

- Dans la gouvernance locale et environnementale à travers la participation effective des femmes dans la prise de décision, la promotion de la sauvegarde des écosystèmes.
- Dans les actions visant la préservation et la restauration des écosystèmes par la consolidation des activités économiques féminines de manière à tendre vers une transition écologique ;
- Dans les initiatives visant l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base pour améliorer les conditions de vie et de satisfaire les besoins pratiques des femmes.

Cette phase de diagnostic doit découler d'un ensemble de programmes d'intervention qui prend en compte les considérations aussi bien des hommes que des femmes dans leur milieu d'évolution sociologique, géographique et économique. C'est dans une démarche intégrée que la SGEDD s'inscrit en prenant en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes à tous les niveaux d'interventions. Ce qui suppose l'existence de capacités à planifier, à mettre en œuvre, à suivre et évaluer selon l'approche de gestion axée sur des résultats sensibles au genre sur tout le processus du projet dans l'optique de réduire toutes les formes de discriminations entre les hommes et les femmes.

3.1 Plan d'action genre

Vision, but et objectifs de la Stratégie Genre dans le secteur de l'Environnement et du Développement Durable.

- **Vision**

La vision de la SGEDD est « **de promouvoir l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes pour un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts** ».

But et objectifs de la SGEDD

Le but de la SGEDD est de fournir un cadre de réalisation pour la protection des ressources naturelles dans une perspective d'égalité et d'équité entre les sexes. La SGEDD vise à réduire toutes les formes

de discriminations et d'inégalités entre les hommes et les femmes de manière à assurer la participation pleine des femmes dans les processus de développement durable et de jouir des retombées d'un modèle de croissance économiquement vert.

L'objectif général est de s'assurer de l'institutionnalisation de l'approche genre de façon transversale dans les actions pour le renforcement et la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés pour répondre aux défis et enjeux des changements climatiques.

Au regard, de cet objectif défini la SGEDD se donne les moyens de mettre en œuvre i) la réduction de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de la biodiversité ; ii) l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

À terme les actions à planifier et à exécuter devront contribuer significativement à l'amélioration des conditions des femmes rurales et urbaines dans leurs interactions avec la nature ; de renforcer leurs capacités de décision dans les instances de gestion des ressources locales stratégiques ; de faciliter leurs accès et leurs contrôles aux services sociaux de base ; de promouvoir un entrepreneuriat féminin vert afin de consolider leurs activités économiques.

Dans l'optique de réaliser ces objectifs, les axes de la SGEDD peuvent être déclinés comme suit :

- **Axe 1 : Une gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles par les hommes et les femmes.**
- **Axe 2 : Une promotion du développement durable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes.**

3.2 Rayonnement et bénéficiaires de la Stratégie Genre du secteur de l'Environnement et du Développement Durable

La Stratégie genre du secteur de l'environnement et du développement durable est un document de référence destiné avant tout aux ministères sectoriels afin de mieux assurer la *cohérence* et *l'harmonisation* de leurs cadres opérationnels pour une meilleure gestion des ressources naturelles et pour un développement harmonieux et équilibré entre les hommes et les femmes. Elle fait de l'institutionnalisation du genre dans l'armature organisationnelle des ministères sectoriels comme moteur dynamique dans l'ensemble des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi d'évaluation des politiques et programmes du gouvernement. L'environnement et le développement durable étant transversaux, le document a été ajusté à partir des axes et des domaines d'interventions définis dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD). Ce choix est justifié par les prérogatives du ministère de l'Environnement et du Développement durable qui est chargé de planifier, coordonner, évaluer et mettre en œuvre l'action gouvernementale en termes de gestion des ressources naturelles et de promouvoir un modèle de développement durable.

La SGEDD est également un outil pertinent pour les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs financiers afin de mieux ajuster leur cadre logique d'intervention en fonction des priorités du secteur de l'environnement et du développement durable en termes d'intégration de la question de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes.

Les organisations des sociétés civiles, les associations sont aussi bénéficiaires de ce document qui facilite leurs missions d'intermédiations entre les décideurs politiques et les communautés à la base.

3.3 Analyses des risques et des stratégies d'atténuation

La partie d'analyse des risques a été élaborée après un travail de consultation auprès des acteurs institutionnels engagés dans le secteur de l'environnement et du développement durable. La portée de la SGEDD peut être appréciée à la mesure de l'appropriation de l'initiative par ces différents acteurs. Il n'en demeure pas moins l'existence de risques à prendre en considération au niveau institutionnel. Pour garantir les chances de réalisation des impacts attendus de la mise en œuvre des différents programmes et projets, il est attendu un engagement fort du ministère de l'Environnement et des sectoriels.

Une réelle volonté politique est nécessaire au niveau stratégique c'est-à-dire au sein du Cabinet du ministère de l'Environnement et du Développement durable, des instances des directions et des chargés de programme pour assurer l'intégration des questions d'équité et d'égalité entre les sexes. Celle-ci se traduit par un certain nombre de principes directeurs :

- Une bonne **appropriation** du document à tous les niveaux du ministère de l'Environnement et du développement et des ministères sectoriels pour une meilleure connaissance du contenu de la SGEDD ;
- Un cadre cohérent **d'harmonisation** des interventions afin d'avoir les mêmes degrés de compréhension des enjeux et des défis sur les inégalités sexospécifiques ;

3.4 Périodicité des résultats attendus

L'évolution des conditions des femmes est inscrite dans un processus continu et fait appel à plusieurs facteurs d'ordre sociologique, économique et politique. C'est pourquoi les efforts institutionnels à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes doivent être soutenus et encouragés sur une période plus ou moins longue. L'atteinte des objectifs à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles pour un développement durable et équitable passe par l'instauration d'une culture et d'un système de planification, de programmation de suivi et évaluation sensible à la dimension genre.

En outre, cette démarche d'institutionnalisation « *gender mainstreaming* » des rapports sociaux de sexe tend à rendre opérationnelles sur l'ensemble de l'échelle administrative du secteur de l'environnement et du développement durable une rationalité et une forme de pensée institutionnelle orientée dans l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes. Celle-ci requiert une certaine durée pour une compréhension collective de l'approche par tous les acteurs du ministère et selon leur niveau et leur champ d'intervention.

3.5 Cadre logique de la SGEDD

La SGEDD a été formulée à partir d'une approche basée sur le genre et le développement et la gestion axée sur les résultats. Elle est basée sur deux axes stratégiques Axe 1 portant sur la **gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles par les hommes et les femmes** et l'Axe 2 portant sur **la promotion du développement durable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes**. Ces deux axes sont déclinés et structurés par un cadre d'activités à mettre en œuvre et des résultats à atteindre.

Axe 1 Une gestion équitable et durable de l'environnement et des ressources naturelles par les hommes et les femmes.

Composante 1 : Une gestion et la gouvernance environnementale inscrites dans une démarche sensible au genre.

Résultat 1.1 : Les textes juridiques sont arrimés avec les conventions internationales sur l'environnement et le développement durable et les mécanismes nécessaires sont adoptés pour assurer l'intégration effective des femmes.

- **Produit 1.1** : Renforcement des documents juridiques (Code forestier, Codes des mines, Contenu local) et des plans de développement territorial.
- **Produit 1.2** : Renforcement des connaissances et des capacités des collectivités territoriales, des autorités administratives et des agents techniques sur la « *budgetisation sensible au genre* » ainsi que sur le « *genre et le changement climatique* ».
- **Produit 1.3** : L'accès et le contrôle des hommes et des femmes dans les instances de décision et de gestion des ressources naturelles de façon équitable.

Composante 2 : Les hommes et les femmes bénéficient de façon équitable aux opportunités de création d'emplois verts et de la promotion d'une économie circulaire.

Résultat 2.1 : La création des richesses issues des opportunités d'emplois verts est équitablement disponible et rétablie entre les hommes et les femmes.

- Extrait 2.1 : Les programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres incluent les hommes et les femmes dans leurs mécanismes de réalisation.
- Extrait 2.3 : Les activités économiques féminines en lien avec la conservation de la biodiversité et la gestion des aires marines protégées sont davantage valorisées.
- Extrait 2.4 : La transition écologique vers une énergie verte incluant les hommes et les femmes est réalisée.

Axe 2 La promotion du développement durable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes

Composante 3 : Un cadre de vie au service de l'économie circulaire pour les hommes et les femmes.

Résultat 3.1 : Les hommes et les femmes évoluent dans un cadre de vie harmonieux et équilibré pour un développement durable.

- **Produit 3.1** : L'amélioration du cadre de vie des femmes pour de meilleures conditions d'évolutions harmonieuses et équitables.
- **Produit 3.2** : Les programmes de promotion pour une industrie verte incluent les PME des hommes et des femmes pour une meilleure valorisation des déchets.

Composante 4 : Institutionnalisation du genre pour un développement durable

Résultats 4.1 : L'intégration du genre est effective de façon transversale dans les organes institutionnels de gestion et de coordination du secteur de l'environnement et du développement durable.

- Produit 4.1 : Une amélioration des connaissances techniques et pratiques du genre dans le secteur de l'environnement et du développement durable.
- Produit 4.2 : Une amélioration de la connaissance scientifique sur la situation des femmes et les effets du changement climatique.

Cadre logique de la Stratégie Genre/Environnement et Développement Durable

La vision de la SGEDD est « *de promouvoir l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes pour un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts* ».

L'objectif de la SGEDD vise à *réduire toutes les formes de discriminations et d'inégalités entre les hommes et les femmes de manière à assurer la participation pleine des femmes dans les processus de développement durable et de jouir des retombées d'un modèle de croissance économiquement vert.*

Le but de la SGEDD est de *fournir un cadre de réalisation pour la protection des ressources naturelles dans une perspective d'égalité et d'équité entre les sexes.*

Axe 1 Une gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles par les hommes et les femmes.

Composante 1 : La gestion et la gouvernance environnementale inscrites dans une démarche sensible au genre.

Résultat 1.1 :	Indicateurs de rendement et cibles	Hypothèses/Risques
Les textes juridiques sont arrimés avec les conventions internationales sur l'environnement et le développement durable et les mécanismes nécessaires sont adoptés pour assurer l'intégration effective des femmes.		
<p>Produit 1.1 : Renforcement des documents juridiques (Code forestier, Code des mines, Contenu local) et des plans de développement territorial.</p> <p>Activités : Les lois et les plans de développement local sont revisités pour répondre aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des hommes et des femmes.</p>	<p>Indicateur : Nombre de plans de développement territorial intégrant l'approche genre dans son élaboration</p> <p>Cible : 25 % des lois et des documents des politiques de développement local sont révisés</p>	Absence de suivi et d'application des Plans de Développement
<p>Produit 1.1.2 : Renforcement des connaissances et des capacités des collectivités territoriales, des autorités administratives et des agents techniques sur la « <i>budgetisation sensible au genre</i> » ainsi que sur le « <i>genre et le changement climatique</i> ».</p> <p>Activités 1 : Améliorer la compréhension du processus d'intégration du genre dans la planification, l'exécution de budget des programmes de développement local dans une perspective de préservation des écosystèmes.</p>	<p>Indicateur : Nombre de collectivités territoriales et d'élus formés dans les 46 départements du Sénégal</p> <p>Cible : 50 % sont des hommes et 50 % sont des femmes des élus locaux (conseillers municipaux et conseillers départementaux).</p>	Manque de volonté et d'engagement des collectivités territoriales
<p>Produit 1.1.3 : Promouvoir la participation effective des femmes dans les comités locaux fonctionnels, dans les organes de décisions stratégiques pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques.</p>	<p>Indicateur : Nombre de femmes présentes dans les comités locaux.</p> <p>Cible : Au moins 30 % des hautes fonctions sont occupées par des femmes.</p>	Persistances de résistance institutionnelle pour le changement

<p>Activités : Identifier les femmes leaders, les présidentes d'Unions et Associations et influenceuses locales pour les intégrer dans les dispositifs organisationnels des comités locaux.</p>		
<p>Composante 2 : Les hommes et les femmes bénéficient de façon équitable aux opportunités de création d'emplois verts et de la promotion d'une économie circulaire.</p>		
<p>Résultat 2.1 : La création des richesses issues des opportunités d'emplois verts est équitablement disponible et rétablie entre les hommes et les femmes.</p>		
<p>Produit 2.1 : Les programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres incluent les hommes et les femmes dans leurs mécanismes de réalisation.</p> <p>Activités : Renforcement et le développement de pépinières forestières et forêt urbaines, périurbaine et communautaires en impliquant équitablement les hommes et les femmes.</p> <p>Activités : Promouvoir des pratiques agroécologiques en utilisant les jardins maraîchers communautaires et les jardins « Toolou Keur »</p> <p>Produit 2.1.2 : Restauration des écosystèmes dégradés à travers la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.</p> <p>Activité : Restaurer des terres à partir des techniques de mise en défunt</p>	<p>Indicateur : Nombres de pépinières produites dans les espaces communautaires</p> <p>Cible : Augmentation de 10 % des superficies reboisées dans les jardins maraîchers.</p> <p>Indicateur : Nombre de jardins accompagnés</p> <p>Cible : Au moins 500 jardins communautaires et « Toolou Keur » sont réalisés</p> <p>Indicateur : Superficie de terres restaurées appartenant aux hommes et aux femmes</p> <p>Cible : Au moins 50 % des terres restaurées appartiennent à des femmes</p>	
<p>Produit : 2,3 Les activités économiques féminines en lien avec la conservation de la biodiversité et la gestion des aires marines protégées sont davantage valorisées.</p> <p>Activités : Des PME féminines spécialisées dans la transformation des produits halieutiques sont accompagnées dans leur mise à niveau</p>	<p>Indicateurs : Les PME féminines sont accompagnées dans leur mise à niveau</p> <p>Cible : au moins 25 GIE de femmes sont suivis</p>	
<p>Produit 2.4 : Promouvoir la transition écologique à travers l'utilisation des énergies renouvelables (électricité) par l'acquisition de Kits solaires (motopompes solaires, appareils frigorifiques solaires, fours et lampes solaires) accessibles et rentables pour l'économie d'énergie dans les jardins polyvalents, les unités de transformations laitières et de glaçons.</p>	<p>Indicateur : nombre d'organisations féminines accompagnées.</p> <p>Cible : au moins 75 % de groupements féminins.</p>	

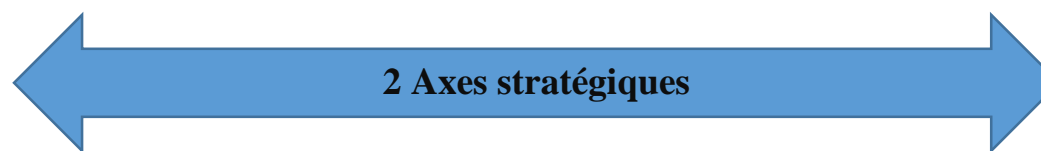
<p>Activités : Accompagnement d'organisations féminines dans leur mise à niveau énergétique.</p> <p>Produit 2.4.1 : Production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes.</p> <p>Activités : Alléger la charge de travail des femmes dans les activités domestiques par la mise à disposition d'équipements légers pouvant les rendre autonome.</p>	<p>Indicateur : nombre de foyers améliorés et de bios digesteurs à distribuer</p> <p>Cible : 50 % des membres des groupements sont équipées en équipements</p>	
<p>Axe 2 La promotion du développement durable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes</p>		
<p>Composante 3 : Un cadre de vie au service de l'économie circulaire pour les hommes et les femmes.</p>		
<p>Résultat 3.1 : Les hommes et les femmes évoluent dans un cadre de vie harmonieux et équilibré pour un développement durable.</p>		
<p>Produit 3.1 L'amélioration du cadre de vie des femmes pour de meilleures conditions d'évolution harmonieuse et équitable.</p> <p>Activités : Renforcer l'accès à l'assainissement domestique écologique et valoriser les eaux usées dans les activités de production économique des femmes</p>	<p>Indicateur : Le nombre de ménage et d'espaces de production économique</p> <p>Cible : Au moins 25 % des ménages domestiques</p>	
<p>Produit 3.2 : Les programmes de promotion pour une industrie verte incluent les PME des hommes et des femmes pour une meilleure valorisation des déchets</p> <p>Activités : Assurer la promotion des PME féminines dans les filières industrielles vertes</p> <p>Produit 3.3 : Renforcement l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation.</p> <p>Activités : Adapter les contenus pédagogiques et de formations dans les centres de formation pour les métiers de gestion de l'environnement (intégrer dans le cursus la formation genre).</p> <p>Activités : Créer les conditions pour la formation, le recrutement de femmes écogardes communautaires.</p>	<p>Indicateur : Nombre de PME bénéficiaires d'accompagnement</p> <p>Cible : Au moins 45 % des PME féminines spécialisées dans le traitement des rejets et la valorisation des déchets.</p> <p>Indicateur : Nombre de centre de formation suivis</p> <p>Cible : Tous les centres de formations intègrent dans leurs curricula l'approche genre</p> <p>Indicateur : Nombre de postes d'écogardes femmes créés.</p> <p>Cible : Au moins 25 % de fonctions d'écogardes femmes sont créées.</p>	

<p>Produit : 3.2.1. Accompagner les Unions et les Associations féminines à former et à intégrer une filière interprofessionnelle des produits forestiers, halieutiques.</p> <p>Activités : Créer une Fédération des Unions de groupements féminins dans le but d'améliorer leurs synergies et leurs actions et de défendre leurs intérêts stratégiques.</p>		
<p>Composante 4 : Institutionnalisation du genre pour un développement durable.</p>		
<p>Résultats 4.1 : L'intégration du genre est effective de façon transversale dans les organes institutionnels de gestion et de coordination du secteur de l'environnement et du développement durable.</p>		
<p>Produit 4.1 : Une amélioration des connaissances techniques et pratiques du genre dans le secteur de l'environnement et du développement durable.</p> <p>Activités : Le MEDD est accompagné dans le renforcement de capacités techniques et de connaissances sur la planification sensible au genre et les données désagrégées par sexe.</p>	<p>Indicateur : Niveau d'intégration du genre dans la nouvelle LPSMEDD.</p> <p>Cible : Au moins 80 % des services du ministère intègrent le genre dans leurs outils de planification et leur système de statistiques.</p>	<p>Instabilité institutionnelle due à la mobilité des acteurs du ministère</p>
<p>Produit 4.2 : Améliorer la connaissance scientifique sur la situation des femmes par rapport au changement climatique.</p> <p>Activités : Développer des partenariats pour des études scientifiques sur l'évolution des conditions des femmes et les effets du changement climatique.</p>	<p>Indicateur : Nombre de partenariats avec les universités et les centres de recherche.</p> <p>Cible : Augmentation par an du nombre de produits scientifiques (rapports, articles).</p>	

Vision du PSE Vert : le PSE Vert est le catalyseur des initiatives publiques et privées résilientes aux changements climatiques, écologiquement durable et générateur de croissance inclusive, équitable, et à fort potentiel d'investissements verts et de création d'emplois.

Vision de la SGEDD 2025-2035 : « Promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes pour un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts »

L'objectif de la SGEDD vise à réduire toutes les formes de discriminations et d'inégalités entre les hommes et les femmes de manière à assurer la participation pleine des femmes dans les processus de développement durable et de jouir des retombées d'un modèle de croissance économiquement vert.



Axe 1 Une gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles par les hommes et les femmes.

Composante 1 : Une gestion et une gouvernance environnementale sensible au genre.

Composante 2 : Les hommes et les femmes bénéficient de façon équitable aux opportunités de création d'emplois verts et de la promotion d'une économie circulaire.

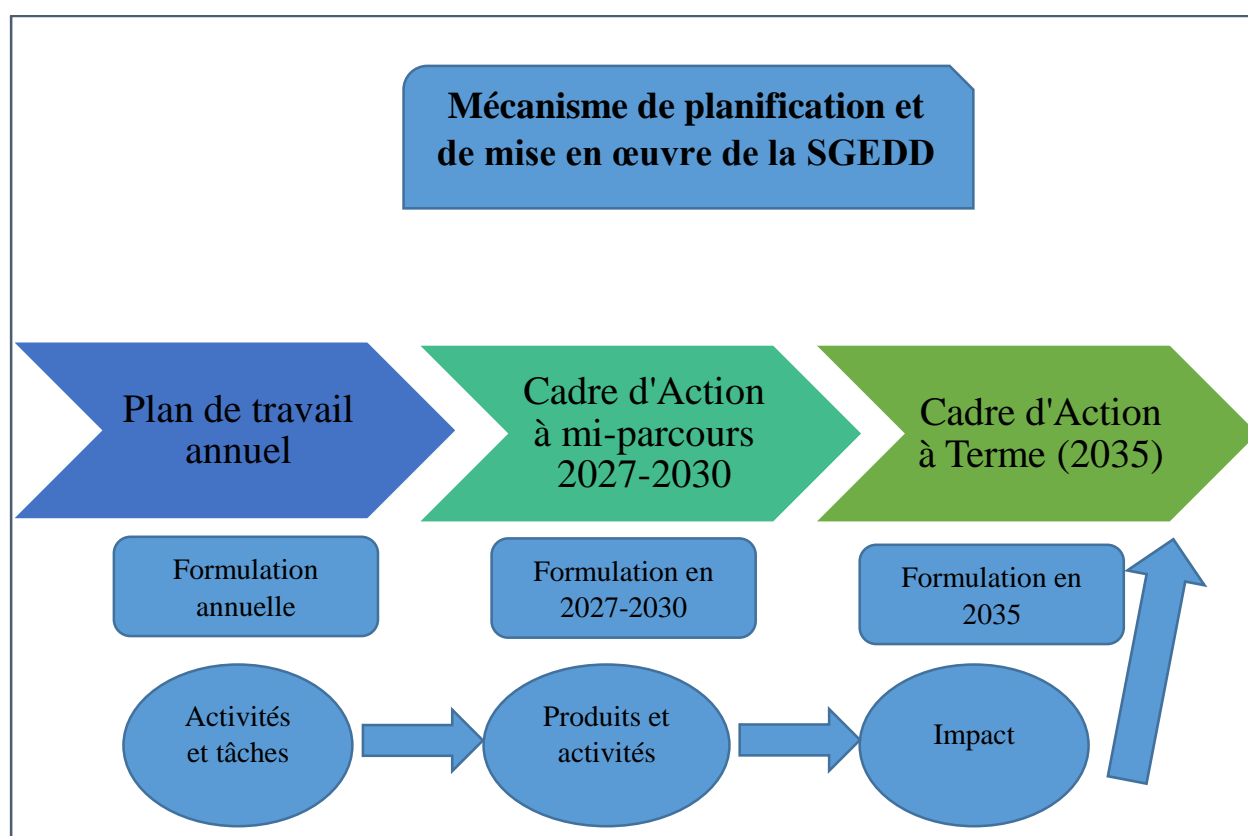
Axe 2 Une promotion du développement durable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes

Composante 3 : Un cadre de vie au service de l'économie circulaire pour les hommes et les femmes.

Composante 4 : Institutionnalisation du genre pour un développement durable.

Chapitre 4 Feuille de route et plan de mise en œuvre de la SGEDD

La feuille de route de la SGEDD a été construite autour de 3 grands Cadres d'action à exécuter : le Plan de Travail Annuel, le Cadre d'Action à mi-parcours autour de 2027-2030 et le Cadre d'Action à Terme c'est-à-dire à l'horizon 2035 que les différents acteurs concernés vont intégrer dans leur système de programmation et de planification. La figure ci-dessous présente l'articulation entre les différents Cadres avec les résultats et les activités à planifier.



4.1 Feuille de route de la SGEDD

En concertation avec les parties prenantes la SGEDD a été planifiée sur un horizon temporel fixé en 2035. Cette projection s'aligne avec le Plan Sénégal Emergent vert et devrait permettre d'atteindre les objectifs déclinés pour une croissance économique écologiquement et durablement bâti sur des principes et des valeurs d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes. Durant cette phase de planification des séries d'activités sont à programmer en termes de renforcement de capacités et de connaissances sur le genre, de financement d'activités de promotion pour la valorisation de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin vert.

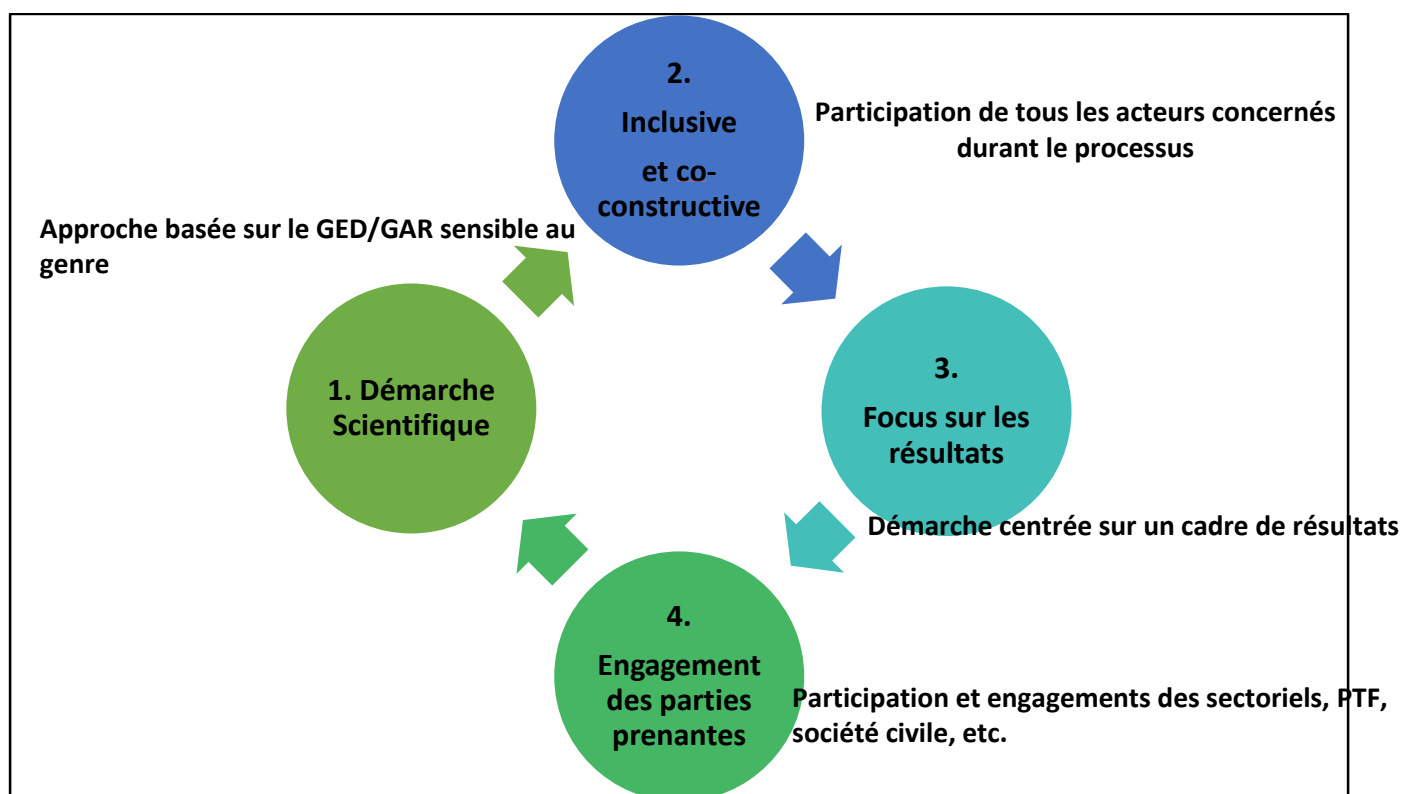
Au regard des résultats qui sont attendus, la feuille de route déclinée part d'un Plan de travail annuel qui déterminera les activités prévues, les responsabilités partagées entre les différentes parties prenantes et les indicateurs de suivi et d'évaluation. Un document sous forme de rapport d'activité annuelle constituera la source de vérification. Par la suite, un Cadre d'Action à mi-parcours sera effectué afin de s'assurer de la cohérence des objectifs définis et le cadre logique du PSE Vert. Ce

Cadre d'Action sera une compilation des rapports d'activités annuelles à partir de l'année initiale c'est-à-dire en 2023 jusqu'en 2027 et fera une évaluation sur les programmes exécutés, les acquis à consolider et les efforts à combler.

4.2 Les principes clés de la formulation de la SGEDD

Au regard de la structuration de la SGEDD il est établi qu'un engagement et une réelle volonté des différentes parties prenantes sont nécessaires pour réaliser les objectifs prédéfinis. C'est dans ce sens que les principes clés de la formulation de la SGEDD sont déclinés autour de quatre (4) points :

- **Une démarche scientifique** basée sur l'approche Genre et Développement (GED) et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) sensible au genre. Cette combinaison de démarche méthodologique constitue à la fois le cadre théorique et pratique pour une meilleure prise en compte des hommes et des femmes dans tout le processus de la SGEDD ;
- **Une démarche inclusive et co-constructive** qui cherche à impliquer et à responsabiliser tous les acteurs institutionnels attachés aux valeurs et aux principes d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes pour une justice environnementale ;
- Un focus sur **le cadre de résultats** offre les moyens et les possibilités de fixer de façon efficiente et efficace les objectifs à réaliser sur un temps donné ;
- Un **engagement des décideurs politiques** des ministères sectoriels, les élus du parlement, les partenaires techniques et financiers, la société civile, sont primordiaux dans le but de réaliser le vœu pieux de promouvoir l'autonomisation des femmes et la préservation des ressources naturelles.



4.3 Coordination et mise en œuvre

Pour assurer une coordination des actions à planifier, la SGEDD est structurée autour de deux comités : le Comité interministériel pour le **Genre Environnement/Développement Durable et le Comité technique de mise en œuvre de suivi et d'évaluation**. Ces deux instances seront amenées à assurer la planification, la programmation et le suivi et évaluation des activités ciblées dans le cadre logique de la SGEDD.

Le Comité interministériel Genre et Environnement/Développement Durable sera composé des ministères sectoriels identifiés dans le PSE Vert. Il s'agira entre autres des points focaux du PSE Vert du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, du ministère de l'Eau et de l'Assainissement, du ministère de l'Environnement et du Développement durable, etc.

Toutefois au regard du positionnement stratégique du ministère de l'Environnement et du développement durable dans sa mission régaliennne de gestion des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes, celui-ci jouera un rôle crucial en concertation avec les autres sectoriels dans les orientations stratégiques et les décisions phares en termes d'équité et d'égalité entre les sexes. Le ministère se chargera d'organiser au moins une fois par an une réunion de programmation afin i) d'examiner l'évolution de la situation de références de la SGEDD ii) de définir les orientations à privilégier pour atteindre les résultats définis dans le cadre logique de la SGEDD.

Le Comité technique de suivi et de mise en œuvre de la SGEDD

Au-delà du Comité interministériel, un Comité technique de suivi et de mise en œuvre sera constitué avec pour principales missions de soutien, de coordination et d'évaluation des orientations stratégiques définies par la première instance. Ce Comité technique sera positionné autour de la cellule genre du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant, et des autres cellules genres des ministères sectoriels. Les autres partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile, les entreprises privées prendront part aux travaux de groupes de la SGEDD. Au final, les missions qui seront assignées à ce comité technique seront entre autres :

- La coordination entre différents acteurs concernés par l'organisation de rencontres périodiques pour une mise en application des activités de la SGEDD ;
- Porter un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de financement des activités de la SGEDD ;
- La réalisation de documents notamment du Plan de travail Annuel et du rapport d'activités Annuelle pour le Comité interministériel Genre et Environnement/Développement Durable ;
- Préparer l'organisation du Comité interministériel Genre et Environnement/Développement Durable et assurer les directives issues de la rencontre annuelle ;

- La vulgarisation de la SGEDD auprès des instituts de recherches et académiques pour son intégration dans le cadre de la recherche et des études scientifiques.

Pour atteindre ces objectifs, la cellule genre du MEDD travaillera en étroite collaboration avec les directions et autres agences du ministère. Elle sera amenée à co-construire un système de suivi de planification avec la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE). Le rapprochement de la cellule genre avec la DPVE sera stratégique dans la mesure où cette entité se charge de l'élaboration des documents d'orientation du ministère, notamment la Lettre de Politique Sectorielle, les rapports de performance, le plan annuel de performance, etc. La cellule genre veillera conformément aux activités définies dans la SGEDD de la prise en compte du genre sur toutes les procédures administratives de la DPVE.

Enfin par souci de cohérence et d'harmonisation, la DPVE sera en étroite collaboration avec les Cellules d'Etudes et de Planification des autres ministères sectoriels.

5.1 Missions et responsabilités des parties prenantes

La mise en œuvre la SGEDD telle qu'elle a été formulée requiert l'intervention de plusieurs acteurs institutionnels. C'est pourquoi il est important de déterminer les rôles et les responsabilités des uns et des autres afin de limiter le plus possible certains dysfonctionnements organisationnels et institutionnels.

5.1.1 Le dispositif organisationnel du genre (à terminer)

Le parlement

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) dispose d'une commission genre dont la mission est d'assurer l'intégration du genre dans les programmes et les activités de l'institution ainsi qu'une commission environnementale chargée du suivi et de l'évaluation des politiques en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Ces deux organes offrent des perspectives et des possibilités de prise en compte des véritables enjeux et défis qui sont ressortis dans le diagnostic des inégalités de genre dans les sectoriels. Les efforts consentis devraient être harmonisés et orientés.

Les collectivités locales

En tant qu'acteurs institutionnels chargés de la valorisation et du développement local, les collectivités territoriales auront un rôle à jouer dans l'exécution et le suivi des actions de développement prévus afin de garantir la participation équitable des hommes et des femmes à tous les niveaux d'intervention. Les bras techniques comme les CADL (Centre d'Appui au développement Local) et les ARD (Agences Régionales de Développement) de par leurs missions et leurs expertises d'appui aux collectivités locales pour le développement communautaire seront également sollicités durant le processus de planification, de suivi et de mise en œuvre de la SGEDD.

Les partenaires techniques et financiers

Sous l'impulsion du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), notamment l'unité Environnement, les PTF seront amenés à contribuer de façon conjointe à la mise en œuvre de la SGEDD. Les opportunités de financement avec le Fond Verts pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds pour l'Adaptation sont autant de moyens et voies de solutions

pour financer les activités prévues dans la SGEDD. Avec le Groupe Thématique Genre, les PTF auront l'occasion d'inscrire la SGEDD dans les plans d'interventions.

La société civile et les ONG

Les associations de la société civile qui sont reconnues dans l'activisme en termes de protection des ressources naturelles, de justice environnementale, de la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles apporteront un apport considérable à la réalisation de la SGEDD. Il est certain que des organisations de la société civile comme ENDA Énergie, l'Innovation Environnement Développement (IED), GRAIM, etc. bénéficient d'une expertise avérée sur la question de la préservation de l'écosystème et de l'autonomisation économique et sociale des femmes. Leurs champs de compétences et leurs expériences d'une vingtaine d'années seront sans nul doute un atout majeur dans le cadre de partenariat qui va s'établir autour de l'intégration de la dimension genre des différents projets à mettre en œuvre.

Le groupe des médias

Les professionnels de la communication, notamment les médias, les radios communautaires, les personnes-ressources, les relais communautaires « *badjiénou gox* » seront également des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des bénéficiaires des projets. Également, les nouvelles technologies de l'information comme les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) serviront de diffusion d'informations auprès des acteurs à la base.

6.1 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SGEDD

Partant du principe que la SGEDD est un exercice participatif, il est plus que nécessaire dans le processus de mise en œuvre de faire preuve d'ouverture et de concertation avec tous les acteurs institutionnels concernés sur tous les niveaux d'intervention. C'est pourquoi il est primordial de définir un cadre de suivi et d'évaluation afin de mesurer tous les efforts consentis et les écarts à combler pour atteindre un niveau de performance satisfaisante. Les résultats des évaluations fournissent des informations précieuses sur les expériences, les bonnes pratiques et les leçons à tirer et vont également alimenter le système de connaissances.

Une telle démarche suppose la co-construction d'une matrice de données de suivi et d'évaluation en se basant sur des séries d'indicateurs quantitatifs permettant de renseigner sur l'état d'évolution des tâches à exécuter, les objectifs définis, les résultats obtenus et la mesure de l'impact sur les bénéficiaires des activités. Ainsi pour pouvoir mesurer l'atteinte des résultats aux différents niveaux (impact, effets, extrants), il est prévu de mener une **étude de base** qui décrit la situation qui prévalait avant la mise en œuvre de l'intervention. Toute information doit être ventilée par sexe et par autres variables clés, telles que l'âge ou la situation socio-économique des enquêtés.

7.1 Le cadre de mesure de performance

Le cadre de mesure de performance de la SGEDD est un outil qui va servir à planifier systématiquement la collecte de données pertinentes en vue d'illustrer le degré d'avancement des résultats escomptés y compris les résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Cadre de mesure de performance

Résultats escomptés	Indicateurs de performance	Source de données	Méthodes de collecte	Périodicité	Responsable
<p>Produit 1.1 : Renforcement des documents juridiques (Code forestier, Code des mines, Contenu local) et des plans de développement territorial.</p> <p>Activités : Les lois et les plans de développement local sont revisités pour répondre aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des hommes et des femmes.</p>	<p>Indicateur : Nombre de texte juridique révisé</p> <p>Nombre de plans de développement territorial intégrant l'approche genre dans son élaboration.</p>	Contenu des textes et documents juridiques, les rapports de PDC et de PDD revus et corrigés	Contenu des textes juridiques Documents de suivi et d'évaluation	Annuelle	MEDD ; AJS ; collectivités territoriales, ARD ;
<p>Produit 1.1.2 : Renforcement des connaissances et des capacités des collectivités territoriales, des autorités administratives et des agents techniques sur la « <i>budgetisation sensible au genre</i> » ainsi que sur le « <i>genre et le changement climatique</i> ».</p> <p>Activités 1 : Améliorer la compréhension du processus d'intégration du genre dans la planification, l'exécution de budget des programmes de développement local dans une perspective de préservation des écosystèmes.</p>	<p>Indicateur : Nombre de collectivités territoriales et d'élus formés dans les 46 départements du Sénégal</p>	Cartographie des élus et des communes accompagnés	Rapports de suivi et d'évaluation	Annuelle	Ministère de la femme, de la famille (DEEG) ; Cellule genre MEDD, Agence Régionale de Développement (ARD) CADL (Centre d'Appui au développement Local)
<p>Produit 2.1 : Les programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres incluent les hommes et les femmes dans leurs mécanismes de réalisation.</p> <p>Activités : Renforcement et le développement de pépinières forestières et forêt urbaines, périurbaine et communautaires en impliquant équitablement les hommes et les femmes.</p> <p>Activités : Promouvoir des pratiques agroécologiques en utilisant les jardins maraîchers communautaires et les jardins « Toolu Keur »</p>	<p>Indicateur : Nombres de pépinières produites dans les espaces communautaires</p> <p>Indicateur : Nombre de jardins accompagnés</p>		Rapports de suivi et d'évaluation	Annuelle	Direction des Parcs Nationaux, Direction des Eaux et forêts, ANGMV

<p>Produit 2.1.2 : Restauration des écosystèmes dégradés à travers la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.</p> <p>Activité : Restaurer des terres à partir des techniques de mise en défunt</p>					
<p>Produit : 2.3 Les activités économiques féminines en lien avec la conservation de la biodiversité et la gestion des aires marines protégées sont davantage valorisées.</p> <p>Activités : Des PME féminines spécialisées dans la transformation des produits halieutiques sont accompagnées dans leur mise à niveau</p>	<p>Indicateur : Les PME féminines sont accompagnées dans leur mise à niveau</p>			Annuelle	Agence de la Grande Muraille Verte, Direction des Aires Marines Protégées, Direction des Parcs nationaux ;
<p>Produit 2.4 : Promouvoir la transition écologique à travers l'utilisation des énergies renouvelables (électricité) par l'acquisition de Kits solaires (motopompes solaires, appareils frigorifiques solaires, fours et lampes solaires) accessibles et rentables pour l'économie d'énergie dans les jardins polyvalents, les unités de transformations laitières et de glaçons.</p> <p>Activités : Accompagnement d'organisations féminines dans leur mise à niveau énergétique.</p> <p>Produit 2.4.1 : Production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes.</p> <p>Activités : Alléger la charge de travail des femmes dans les activités domestiques par la mise à disposition d'équipements légers pouvant les rendre autonome.</p>	<p>Indicateur : nombre d'organisations féminines accompagnées.</p> <p>Indicateur : nombre de foyers améliorés et de bios digesteurs à distribuer</p>			Annuelle	MEDD ; Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale, SENELEC
<p>Produit 2.2.4 : Production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes.</p>	<p>Indicateurs : nombre de foyers améliorés et de bios digesteurs à distribuer</p>			Annuelle	Agence Nationale des Énergies Renouvelables ; Agence Sénégalaise d'Électrification

<p>Activités : Alléger la charge de travail des femmes dans les activités domestiques par la mise à disposition d'équipements légers pouvant les rendre autonome.</p> <p>Lacune : la conciliation entre les obligations familiales et les activités de production économique constitue une contrainte majeure pour les femmes.</p>					Rurale ; Direction des Eaux et forêts, ONG DAO, COSEER
<p>Produit 3.1 L'amélioration du cadre de vie des femmes pour de meilleures conditions d'évolution harmonieuse et équitable.</p> <p>Activités : Renforcer l'accès à l'assainissement domestique écologique et valoriser les eaux usées dans les activités de production économique des Femmes</p>	<p>Indicateur : Le nombre de ménage et d'espaces de production économique</p>			Annuelle	MEDD ; Direction de l'Environnement ;
<p>Produit 3.2 : Les programmes de promotion pour une industrie verte incluent les PME des hommes et des femmes pour une meilleure valorisation des déchets</p> <p>Activités : Assurer la promotion des PME féminines dans les filières industrielles vertes</p> <p>Produit 3.3 : Renforcement l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation.</p> <p>Activités : Adapter les contenus pédagogiques et de formations dans les centres de formation pour les métiers de gestion de l'environnement (intégrer dans le cursus la formation genre).</p> <p>Activités : Créer les conditions pour la formation, le recrutement de femmes écogardes communautaires.</p>	<p>Indicateur : Nombre de PME bénéficiaires d'accompagnement de mise à niveau énergétique</p> <p>Indicateur : Nombre de centre de formation suivis</p> <p>Indicateur : Nombre de postes d'écogardes femmes créés.</p>			Annuelle	MEDD ; BOS ; ADPEME ; Direction des PME ;
<p>Produit 3.4 . Renforcement l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation.</p> <p>Activités : Adapter les contenus pédagogiques et de formations dans les centres de formation pour les métiers de gestion de l'environnement (intégrer dans le cursus la formation genre).</p>	<p>Indicateur : Nombre de centre de formation suivis</p> <p>Cible : Tous les centres de formations intègrent dans leurs curricula l'approche genre</p>			Annuelle	MEDD ; Centre d'éducation et de formation environnementale ; MEN, MES
<p>Produit : 3.2.1. Accompagner les Unions et les Associations féminines à former une filière interprofessionnelle des produits forestiers, halieutiques</p>				Annuelle	ADPME ;

<p>Activités : Créer une filière interprofessionnelle dans le but d'améliorer leurs synergies et leurs actions et de défendre leurs intérêts stratégiques.</p>					<p>Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest</p>
<p>Produit 4.1 : Une amélioration des connaissances techniques et pratiques du genre dans le secteur de l'environnement et du développement durable.</p> <p>Activités : Le MEDD est accompagné dans le renforcement de capacités techniques et de connaissances sur la planification sensible au genre et les données désagrégées par sexe</p>	<p>indicateur : Niveau d'intégration du genre dans la nouvelle LPSMEDD</p> <p>Cible : Au moins 80 % des services du ministère intègrent le genre dans leurs outils de planification et leur système de statistiques</p>			<p>Annuelle</p>	<p>Cellule Genre, DPVE, DAGE, DAMP, DPN ; DEFCS, DPVE, etc.</p>
<p>Produit 4.2 : Améliorer la connaissance scientifique sur la situation des femmes par rapport au changement climatique</p> <p>Activités : Développer des partenariats pour des études scientifiques sur l'évolution des conditions des femmes et les effets du changement climatique</p>	<p>Indicateurs : Nombre de partenariats avec les universités et les centres de recherche</p> <p>Cible : Augmentation par an du nombre de produits scientifiques (rapports, articles)</p>				<p>Cellule Genre, DPVE, DAGE, DAMP, DPN ; DEFCS, DPVE, Universités ; Centre de recherche, etc.</p>

Plan de budgétisation de la SGEDD

Modalités des dépenses prévisionnelles	2023-2024	2025-2026	2027-2028	2029-2030	2031-2032	2033-2034	2035	Total XOF
Séminaires de renforcement des documents juridiques (Code forestier, Code des mines, Contenu local) et des plans de développement territorial.	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	75 000 000
Séminaires de renforcement des connaissances et des capacités des collectivités territoriales, des autorités administratives et des agents techniques.	20 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	110 000 000
Les programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres incluent les hommes et les femmes dans leurs mécanismes de réalisation.	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	350 000 000
Les activités économiques féminines en lien avec la conservation de la biodiversité et la gestion des aires marines protégées sont davantage valorisées.	30 000 000	35 000 000	25 000 000	30 000 000	25 000 000	25 000 000	30 000 000	165 000 000
La transition écologique à travers l'utilisation des énergies renouvelables (électricité) par l'acquisition de Kits solaires (motopompes solaires, appareils frigorifiques solaires, fours et lampes solaires) accessibles et rentables pour l'économie d'énergie dans les jardins polyvalents, les unités de transformations laitières et de glaçons.	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	265 000 000
La Production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes.	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	265 000 000
La production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes.	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	265 000 000
Les programmes de promotion pour une industrie verte incluent les PME des hommes et des femmes pour une meilleure valorisation des déchets.	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	35 000 000	40 000 000	265 000 000
Le renforcement l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation.	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	70 000 000
Le renforcement l'émergence d'une conscience écocitoyenne par le biais de l'éducation, la formation, la sensibilisation.	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	70 000 000

Annexe 1

Liste des institutions rencontrées

Noms et prénoms	Titre	Institutions
Malick Sarr	Directeur DAGE	DAGE
Colonel Sounkarou Ndiaye	Secrétaire permanent CILSS	CILLS
Khoudia Kane Lô	Chargée de programme DFVP	Direction des financements verts et Partenariats
Colonel Boucar Ndiaye	Directeur DPVE	Direction de la planification et de la Veille de l'Environnement
Delphin Diatta	Dir. Adj. Et chef de division de planification DPVE	Direction de la planification et de la Veille de l'Environnement
Baba Dramé	Dir. DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
Dibor Faye	Chargée de programme DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
Gabriel Ndiaye	Coordonnateur PNA/FEM	PNA/FEM (DEEC)
Mamadou Sidibé	Directeur DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Mame Fary Diouf	Division formation et valorisation (DAMCP)	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Fatoumata Ba	Division partenariat (DAMCP)	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Paul	Dir. Adjoint	Direction des Parcs nationaux
Madame Diallo	Chargée de programme	Centre d'éducation et de formation environnementale
Col. Joseph Faye,	Chef Division Am.	DEFCCS
Comm. Kani Sarr	Chef Div Suivi et Eval	DEFCCS
Lieut. Khadijatou Fall	Ass. Div. Suivi et EV	DEFFCS
M. Lhhyzas	Coordonnateur PRODEMUD	PRODEMUD
M. Fall	Coordonnateur du PFNAC	PFNAC

Lamine Doucouré	Suivi et évaluation PFNAC	PFNAC
Baba Ba	Coordonnateur PGIRN-MFD	PGIRN-MFD
Magatte	Responsable genre	PROMOGED
Col. Mansour Sow	Coordonnateur	Projet AMP Mangrove
Cellule Genre		
Salimata BA	C.G MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Awa Thiaka Dieng	C.G MPE	Ministère du Pétrole et des Énergies
Léna Goudiaby Diehdiou	C.G MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
Safietou Ngom	C.G MEPA	Ministère de l'Élevage et de la Production Animale
Madame Cissé	C.G MUHP	Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène Publique
Fatima Lam	C.G MPEM	Ministère des Pêches et de l'économie maritime
Arame Mbengue		Ministère de l'Industrie et des PMI
Madame Diarra	C.G MEA	Ministère de l'Eau/Assainissement
		Ministère de l'Agriculture
Amina Diouf	C.G MSAS	Ministère de la Santé et de l'action sociale
Autres Agences et entités		
Karine Fakhoury	Directrice des éco-villages et des filières vertes	ASERGMV
Colo. Gora	Directeur	ASERGMV
Aida Diop Ndiaye	Directrice WIM Sénégal	Association Women In Mines Sénégal
Rokhaya Ndiaye Diop	Directrice du Centre Régional des conventions de Stockholm et de Bâle pour la formation et la technologie des pays francophones	CRCBSAF

Ndeye Yacine Gueye	Directrice du Centre Régional des conventions de Stockholm et de Bâle pour la formation et la technologie des pays francophones	CRCBSAF
PTF		
Rokhaya Gaye		ONU Femmes
Mame Mory Diagne		UICN
Madame Guéne		PNUD/Unité Environnement
Khadidjatou Sam		PNUD/Unité Gouvernance
Khatary Mbay		PNUD (Micro FEM)
Assya Gaye		ONUDI